

Verbatim du conseil d'administration du 18 décembre 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Fabrice HERVÉ,
Madame Natalie JOUBERT (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre absent

Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Elsa LANG-RIPERT.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membre excusé

Monsieur David COUSSON.

Membres absents

Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELMHIEF,
Madame Laura GUYONNET,
Madame Clara PRIVÉ,
Monsieur Maxence ROULLIAT (présent à partir de 10h35).

Membres absents

Madame Louise BOIVIN,
Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 12h35 puis procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Monsieur Brice LETHIER (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN.

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Madame Laëtitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Olivier BRAUN, représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne comptable et budgétaire,
Madame Mélanie BORGES, Responsable du service des personnels enseignants,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Alexis de ROUGEMONT, Vice-président délégué au pilotage,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Ordre du jour :

I) Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion	12
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 17 octobre 2023	12
III) Questions financières.....	12
1. Budget rectificatif n° 2 - 2023.....	12
2. Recettes fléchées 2024.....	23
3. Budget initial 2024.....	23
4. Cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'université de Bourgogne - Année 2023.....	46
IV) Questions statutaires	
1. Évolution de l'ESIREM en École polytechnique universitaire de l'université de Bourgogne.....	49
V) Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 28 novembre 2023).....	35
1. RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS 2023 - additif.....	35
2. Additif à la campagne d'emploi des personnels BIATSS pour l'année 2024.....	36
3. Prévisions de recrutement BIATSS pour l'année 2024.....	37
4. Charte de gestion des agents contractuels de l'université de Bourgogne : mise à jour de la grille indiciaire de recrutement des personnels contractuels enseignants.....	38
5. Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) : répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de 2024.....	39
6. Rapport social unique 2022.....	42
VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 7 décembre 2023.....	49
1. Travaux de la commission vie étudiante du 26 octobre 2023.....	49
2. Travaux de la commission de la pédagogie du 16 novembre 2023.....	50
2.1. Offre de formation 2023-2024 - UMDPCS : demande de création du DU Injections thérapeutiques de la face.....	50
2.2. Référentiel commun des études - rentrée 2024-2025.....	50
2.3. Prochaine offre de formation de l'université de Bourgogne à compter de la rentrée 2024-2025 (sous réserve de l'accréditation).....	53
- Accès en 1 ^{ère} année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup	
- Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers	
VII - Questions relatives à la recherche - Commission de la recherche du 5 décembre 2023.....	60
1. Cartographie des unités de recherche sous (co)-tutelle de l'université de Bourgogne pour le contrat 2024-2028.....	60
2. Validation des demandes de financement portées par l'université de Bourgogne et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2024 : dispositifs Amorçage, Envergure et Accueil de nouvelle équipe de recherche.....	63
3. Campagne BQR 2024 : attribution des subventions des programmes 1 "Colloques, congrès et journées d'études" et Programme 3 "Recherche en réseau".....	69
4. Actualisation du taux d'environnement des enseignants-chercheurs liés aux projets et aux prestations de recherche.....	70
5. Éléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche.....	72
Validation des demandes de financement déposées par l'université de Bourgogne au programme de bourses Eiffel, volet doctorat.....	73
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat.....	75
VIII) Présentation du rapport d'activités 2022 du pôle documentation.....	75
IX) Tarifs, subventions et dons – Catalogue des ouvrages des EUD – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	75
X) Compte-rendu des conventions hors subvention.....	75
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	75

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023)

*(La séance est ouverte à 9 h 15 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Nous allons pouvoir débiter ce conseil d'administration, le dernier de l'année 2023 qui a un ordre du jour assez important, on a prévu la journée pour l'épuiser, avec des questions financières, notamment, puisque le conseil d'administration doit statuer sur le budget initial 2024.

Quelques informations avant d'entrer dans le vif du sujet.

I) Informations du Président

Le Président.- En ce qui concerne les informations, d'abord des informations tristes. Nous avons perdu une collègue, le 7 décembre dernier, Valérie Gacon qui était professeur d'Anglais à l'UFR Langues, pour qui une leucémie, ce n'est pas secret, c'est quelque chose qui a été dit publiquement, a été diagnostiquée en mars dernier et donc, elle est partie le 7 décembre. L'UFR Langues bien sûr, est profondément affectée, un hommage lui a été rendu samedi dernier et les personnes qui étaient là représentaient un cercle bien plus large que celui de l'UFR. Son mari, Stéphane Gacon, collègue maître de conférences en histoire au département sciences humaines et son fils étaient présents, de nombreux collègues ont pris la parole, des amis de Valérie Gacon, des amis de la famille, des membres de la famille et le propos de Stéphane Gacon était assez bouleversant, très beau, il a rendu hommage à son épouse, qui était vraiment une belle personne. Bien sûr, en tant que président mais en tant que collègue aussi, je m'associe à la douleur de la famille. J'ai adressé mes condoléances par écrit et j'ai rencontré Stéphane Gacon, samedi après-midi, pour présenter de vive voix mes condoléances. Je crois que l'assistance qui était nombreuse a beaucoup épaulé la famille dans ce moment difficile.

Stéphanie, je ne sais pas si vous voulez dire peut-être un petit mot parce que vous la connaissiez.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, elle était PRAG d'anglais depuis 25 ans à l'UFR donc tout le monde la connaissait et elle était appréciée de tous. C'était vraiment quelqu'un qu'on ne pouvait pas ne pas aimer parce qu'elle était très sympathique, chaleureuse, pas compliquée. Elle avait énormément de qualités humaines et beaucoup de qualités pédagogiques, elle était très investie dans l'innovation pédagogique, elle nous avait montré les cours qu'elle faisait en ligne, c'était très créatif, très drôle, à la fois ambitieux et efficace. L'UFR est vraiment explorée parce que c'était quelqu'un de très précieux et son décès est brutal.

Le Président.- Et c'était un pur fruit de l'université de Bourgogne puisqu'elle y a fait ses études et ensuite sa carrière. C'est malheureux.

Une autre disparition qui touche notre université indirectement, mais tout de même, c'est celle de Pau Roca. C'était le directeur général de l'Organisation internationale de la vigne et du vin. Pau Roca a été l'artisan du transfert du siège social de l'OIV de Paris à Dijon et un des éléments extrêmement importants pour lui qui a présidé au choix de Dijon, c'est l'université, parce que l'OIV travaillait déjà avec l'université de Bourgogne, que ce soit la MSH ou l'IUVV. La MSH pour la numérisation des archives de l'OIV, et l'IUVV pour toutes les activités de recherche et de formation. Les discussions ont démarré au début de mon mandat et j'ai pu rencontrer Pau Roca à de très nombreuses reprises. Nous avons travaillé ensemble sur un argumentaire destiné à l'assemblée générale de l'OIV, sur la présence de l'université, l'utilité de l'université pour l'OIV, etc. Et, de fil en aiguille, nous sommes devenus amis et donc l'université perd un ami et, à titre personnel, je perds aussi un ami et de manière, là aussi, assez rapide. Il en était à sa deuxième opération en un peu plus de 12 mois, il était revenu à Dijon, puisqu'il vit à Madrid, et ça s'est emballé fin novembre, il a été hospitalisé à Dijon et il n'est pas sorti de sa chambre d'hôpital. Il devait passer la main à son successeur qui est John Barker que j'ai rencontré, qui est néo-zélandais, et la passation de pouvoir devait se faire début janvier, Pau Roca espérait pouvoir y assister, ce ne sera pas le cas. Durant son mandat, qui a duré cinq ans, il a fait admettre quatre nouveaux pays dans l'OIV, l'Ouzbékistan, le Royaume-Uni, l'Ukraine et l'Albanie, donc c'était quelqu'un d'extrêmement actif, parce que chaque pays qui rentre dans une organisation internationale, c'est un travail absolument phénoménal et son épouse que j'ai revue lors d'une cérémonie qui a eu lieu dans les locaux provisoires de l'OIV, qui est l'ancien rectorat de l'Académie de Dijon, rue Monge, a dit que, bien sûr, c'était quelqu'un qui aimait sa famille, mais son travail passait vraiment en priorité et que il avait tout donné à l'OIV. Effectivement, c'était le poste, sans doute le plus intéressant pour lui. Elle en a témoigné avec beaucoup d'émotion.

La période n'est pas très gaie. Dernière information, c'est le professeur Jean Faivre qui était âgé de 80 ans, dont les obsèques ont été célébrées samedi dernier, qui était un ancien professeur d'université, praticien hospitalier, qui a beaucoup travaillé à l'UFR Santé, au CHU Dijon Bourgogne, il était ancien chef du service d'hépatogastroentérologie, ancien président de la commission médicale d'établissement du CHU. Et surtout, c'est un scientifique tout à fait exceptionnel puisque il est à l'origine d'une action de santé publique qui aujourd'hui est totalement installée en France, qui est le dépistage du cancer colorectal et c'est donc grâce à lui que ce dispositif existe et qu'on sauve des vies chaque année. Alors évidemment, 80 ans, c'est un âge moins dramatique que celui de Valérie Gacon ou même de Pau Roca, néanmoins, la séparation est toujours une épreuve. J'ai également présenté mes condoléances à la famille.

Voilà pour ces tristes nouvelles de fin d'année.

Sans aucune transition, d'autres informations qui concernent la vie de notre université. Information qui concerne notre hôte aujourd'hui, Lionel Crognier, puisque vous savez que Lionel quitte ses fonctions au 31 décembre prochain et son successeur a été élu jeudi dernier. C'est Hervé Assadi qui est maître de conférences à l'UFR STAPS, professeur agrégé, a soutenu une thèse, et il travaille sur la physiologie et les aspects énergétiques de l'activité motrice et de la performance et bien d'autres choses, il est membre du laboratoire CAPS. Je voudrais dire, en mon nom personnel, mais peut-être aussi au nom du conseil d'administration, tous mes

remerciements à Lionel parce que tu as accompli un travail sur ce campus, pour cette UFR STAPS, en dix ans, puisque tu as fait deux mandats de cinq ans, sur le campus également du Creusot, Le Creusot représente aussi 300 étudiants en STAPS, et tu es membre du conseil d'administration depuis 2020. Donc, tu resteras très engagé, je crois, dans les chantiers que tu as contribué à ouvrir et pour lesquels ta présence compte. Je pense notamment à toutes les actions que tu as entamées et qui prendront forme avec les JO 2024, ce n'est pas seulement les Jeux Olympiques 2024, c'est les enjeux olympiques pour nous. Quand je dis « nous », c'est un « nous » collectif, qui inclut l'uB mais qui est menée ici, sous ton impulsion, en STAPS.

Autre information, lors de notre dernier CA, vous vous souvenez sans doute de l'intervention d'une délégation importante d'étudiantes et d'étudiants de l'UFR SVTE, ils souhaitaient nous interpeller sur une situation ancienne, qui est très difficile et qui est liée à un comportement présumé, évidemment, criminel sinon délictuel d'un de nos collègues. Il y a eu discussion, je pense qu'il y a un certain nombre d'informations qui n'étaient pas connues des jeunes gens qui sont venus nous voir de manière tout à fait respectueuse d'ailleurs, je n'ai pas trouvé leur intrusion hostile, plutôt en interrogation. J'ai pu dire ce qui s'est passé. Je rappelle que le 27 novembre dernier, il y a eu une dernière audience devant la section disciplinaire de l'université de Franche-Comté et qu'à ce jour, je n'ai aucune nouvelle. Nous sommes le 18 décembre, je ne sais pas si la décision est mise en délibéré, je ne sais pas si la procédure continue, si elle a été clôturée. Je réitère mes interrogations et je trouve absolument incroyable que nous soyons placés dans une situation de mésinformation, au regard de la gravité des faits. Je m'y étais engagé, on avait fixé une date, j'ai pu recevoir une délégation avec Edith Salès-Wuillemin, vice-présidente en charge de la QVT notamment, pour entendre les étudiants, mais aussi pour communiquer les éléments d'information en notre possession. J'ai redit aussi tout ce qui avait été mis en place rapidement après que j'ai eu connaissance des premiers éléments de ce dossier sensible. Je vous rappelle que j'en ai été saisi en 2021, qu'il paraît que ça faisait 20 ans que ça durait, que rien n'avait été fait et que, en quelques semaines, quelques mois, parce que vous savez que je suis toujours très attentif au respect des droits des uns et des autres, y compris de ceux qui sont soupçonnés d'avoir commis des fautes impardonnables, mais toute personne, tout sujet a des droits et il faut les respecter, c'est ma déformation de juriste mais c'est comme ça et donc il faut parfois prendre un peu de temps pour essayer d'avoir des éléments qui se croisent, qui permettent d'étayer les choses, ce qui a été fait, je le rappelle, par Alain Helleu, le directeur général des services, de manière tout à fait exceptionnelle et qu'à partir du moment où nous avons ces éléments-là, la procédure a été déclenchée et elle a commencé par une suspension d'un an des fonctions de l'intéressé. Donc je ne vais pas refaire l'histoire, vous êtes, je crois, informés de ce qui s'est passé, puisque j'en ai parlé lors de notre dernière séance, les choses continuent, nous ne lâcherons pas la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, c'est absolument indispensable dans notre établissement, comme partout ailleurs. Je vais même élargir le propos. Je pense que la lutte contre le harcèlement, tout type de harcèlement qu'il soit sexiste ou sexuel ou autre, doit être un engagement majeur de l'établissement et ça fait écho à une petite discussion que nous avons eue en conseil d'administration restreint à l'instant, où, dans certaines composantes, certains fuient parce qu'il y a des relations interpersonnelles qui, à mon avis, relèvent du harcèlement et qui ne devraient pas se produire. On est en retard, on n'est pas plus en retard qu'ailleurs parce que jeudi dernier, j'étais à France Université, on a eu une

présentation d'une bonne heure sur la question de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et je m'aperçois que dans de très nombreux établissements et tout le monde le dit, tout le monde en a conscience, nous ne sommes pas en avance et je crois qu'il va falloir être plus volontaristes encore dans ce que nous menons comme politique, alors même qu'on n'a pas hésité à agir. J'ai saisi le procureur de la République, j'ai suspendu le collègue, à la fin de la période de suspension parce que la loi enferme dans un délai d'un an maximal la suspension, nous lui avons interdit de fréquenter le campus, il ne fait d'ailleurs pas son service aujourd'hui. Il nous faut, à mon avis, développer davantage d'instruments qui vont dans le sens d'une efficacité la plus rapide possible, mais dans le respect des droits des uns et des autres, ce n'est pas parce qu'on a un conflit avec quelqu'un que c'est systématiquement du harcèlement. Il faut que ce soit clair aussi, il faut que nous soyons en mesure d'avoir la certitude de prendre la meilleure décision possible au regard des faits qui nous sont révélés, ça c'est extrêmement important, c'est aussi la crédibilité de l'action, de l'institution, qui est en jeu.

Oui Clara.

Mme Privé.- Par rapport à ça, je vous remercie d'avoir reçu la délégation. Ça a été des propos assez rassurants pour l'ensemble des étudiants et étudiantes. Évidemment, on est en retard, mais on sait que l'université de Bourgogne saura le rattraper. A l'UNEF c'est un combat qu'on porte de longue date, la lutte contre les VSS au sein de l'université, donc forcément un point de vigilance, mais on voit pertinemment les situations ailleurs et on sait qu'il y a toutes les bonnes volontés du monde à l'université de Bourgogne. Peut-être un petit point sur ce qu'il se passe du côté de nos collègues francs-comtois. Moi je trouve que c'est une situation qui est excessivement problématique et qui finalement, met en branle tout ce que l'université de Bourgogne a fait pour protéger ses étudiants et étudiantes et ses enseignants et enseignantes. Et je trouve que, au-delà même de l'impolitesse de la situation, on a une mise en danger de tout ce qu'on a pu faire et je voulais rappeler que je trouvais ça absolument irresponsable la manière dont l'affaire était traitée, surtout au vu de sa gravité.

Le Président.- Je poursuis, c'est en lien avec France Université, vous savez que le nouveau guide de la laïcité de France Université est paru. On l'a publié le 8 décembre, c'est-à-dire la veille du 9 qui est la date anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État. C'est une refonte totale du guide. L'ancienne version datait de 2014, donc il y a eu des évolutions, bien sûr, d'actualité juridique, la loi de 2021 sur la défense des valeurs de la République, il y a eu tous les assassinats épouvantables de nos collègues Samuel Paty, Dominique Bernard, un certain nombre d'événements et donc tout cela a été mis à jour, mais surtout la présentation est très différente. On a essayé d'en faire un vrai guide, pas seulement un écrit un peu doctrinal qui explique les choses à la manière d'un cours, il faut évidemment tout ce matériau juridique parce que la laïcité c'est du droit, avant tout. Je crois que si on fait un sondage ici, nous avons tous notre conception de la laïcité et ce qui fait que la laïcité peut être un ciment pour notre société, c'est que le droit s'applique, le droit de la laïcité s'applique en cas de difficulté, et ça je crois que c'est un peu comme une boussole, ça permet d'avoir le Nord et ça permet d'accompagner. C'est à destination des chefs d'établissement, des présidents d'université, des référents laïcité des établissements et donc c'est un guide qui a pour objectif d'essayer d'apporter, je dis bien d'essayer parce qu'il faut être modeste dans ce

domaine-là, des solutions à des problèmes de laïcité qui sont susceptibles de se poser à l'Université. Ça a déjà suscité des émois en interne, entre référents laïcité puisque comme je suis référent laïcité de France Université, je reçois toutes les questions. A la sortie du guide, tous ces référents-là l'ont épluché bien entendu, il n'est pas gravé dans le marbre ou totalement figé, c'est quelque chose qui peut évoluer, mais le droit de la laïcité est un droit assez libéral et ça heurte parfois les convictions individuelles d'un certain nombre de référents laïcité. Donc oui, effectivement ce n'est pas chose toujours facile que de régler des questions de laïcité à l'Université. Mais j'espère que ce guide permettra aux uns et aux autres, pas seulement aux chefs d'établissement et aux référents laïcité, d'avoir un certain nombre de clés pour répondre à des difficultés. Je le dis très sincèrement et très modestement, il n'est pas figé parce que le fait religieux, c'est comme l'histoire, ça s'écrit tous les jours. L'histoire n'est jamais finie, le fait religieux poursuit aussi sa vie et la laïcité, en réponse au fait religieux, mène également sa propre vie et elle évolue. Vous pouvez le consulter, c'est sur le site de France Université, si la question vous intéresse.

Autre information, les locaux de l'ESIREM ont été inaugurés le 7 décembre dernier, en présence du président de Dijon métropole. La cérémonie s'est bien déroulée, même si le 7 décembre c'était le matin où nous avons appris la disparition de notre collègue Valérie Gacon et de Pau Roca, directeur général de l'OIV. Donc mis à part ces événements malheureux, cette inauguration s'est très bien déroulée.

Autre information. Nous avons reçu le rapport final d'évaluation du HCERES. Je ne vous cache pas que je le trouve particulièrement désagréable et donc je vous propose que nous puissions y revenir lors de notre prochaine réunion du mardi 23 janvier et d'y consacrer une partie de nos débats, de telle sorte que nous puissions évoquer les pistes que nous inspire ce rapport. Ce sera d'ailleurs la dernière réunion de notre conseil d'administration avant le renouvellement des conseils centraux. Les étudiants éliront leurs représentants les 30 et 31 janvier et les personnels le 30 janvier. Sachez que je pense qu'un établissement qui met en place le programme pour lequel sa gouvernance a été élue, suit une stratégie qui a été adoptée par la majorité des votants, accompagne la rénovation énergétique des bâtiments à hauteur de 21 millions d'euros en plus de 19 millions, accompagne l'ensemble des équipes de recherche, mène une politique RH dynamique et ambitieuse dans le sens où elle renouvelle systématiquement les postes vacants, valorise ses activités européennes en reprenant la coordination de l'Alliance Forthem, met en place une politique de QVT qui n'a jamais existé dans notre établissement pour accompagner l'évolution des relations de travail avec, évidemment, pas d'effet miraculeux, on est bien d'accord, mais n'empêche que nous progressons, un établissement qui sait tirer les conséquences de l'échec des COMUE et qui prend son destin à bras le corps pour se replacer dans une politique de site renouvelée en fédérant des acteurs fondamentaux de la recherche et de l'enseignement sur les territoires - qui jusqu'à présent étaient exclus d'une politique de site - en portant un projet d'EPE, tout cela à mon avis, sont autant de manifestations de l'existence d'un véritable pilotage et d'une véritable stratégie. Simplement, et ça, ça fera l'objet de discussions le 23 janvier prochain, il y a la formalisation de cette stratégie qui, à mon sens, effectivement, fait défaut, partiellement du moins. Je pense, par exemple, aux missions des VP délégués qui ne donnaient lieu, mais j'ai fait comme mes prédécesseurs, ça ne s'est jamais fait dans notre établissement, qui me donnaient lieu à aucune lettre de mission, parce qu'il était implicite que quand on est VP RH, on travaille avec le service RH, quand on est VP numérique, on travaille avec la DNUM et quand on est

VP patrimoine, on travaille avec le pôle patrimoine, etc. Bref, autant de choses qui ont toujours fait partie de l'implicite dans notre établissement et qui est pointé dans le rapport HCERES en disant « les VP délégués n'ont pas reçu de lettre de mission ». Très bien, ces lettres de mission sont publiées depuis début septembre, je l'ai bien entendu. Autre élément, il n'y a pas de plaquette présentant la stratégie globale de l'établissement, comme ça se fait dans d'autres établissements. Alors oui, c'est vrai, et notamment Forthem m'a permis de voir que la formalisation de cette stratégie dans certains établissements, je pense à Jyväskylä ou Opole, etc., donnait lieu à la publication de très belles plaquettes en papier glacé. Qu'à cela ne tienne, il suffit de le faire, si c'est une action de communication qui permet de mieux partager la stratégie d'établissement avec l'ensemble de l'établissement, très bien. Maintenant, je sais que lorsqu'on envoie des mails qui expliquent tel et tel point stratégique, que l'EPE par exemple est en train de se constituer, qu'on crée un site internet dessus, qu'on envoie à tout le monde le lien internet, c'est consulté par 48 personnes. Très bien, mais jusqu'où doit-on aller ? Mais nous irons sur cette voie-là ce qui permettra de faire disparaître un reproche qui est celui de la formalisation de cette stratégie. Mais nous en parlerons le 23 janvier prochain, nous aurons un point de l'ordre du jour qui sera spécialement dédié à cette question.

Autre information. Une nouvelle directrice générale adjointe nous rejoindra à partir du 8 janvier. Elle sera en charge du patrimoine et du numérique, et notamment de la mise en place de la stratégie et du pilotage des deux pôles qui sont extrêmement importants, qui ont beaucoup évolué ces dernières années. Je vous rappelle qu'il y a six, huit ans, on était à une cinquantaine d'applications qui permettaient de faire tourner l'établissement, aujourd'hui on est à plus de 100. Le numérique est devenu aussi important que l'électricité et le chauffage dans un établissement, c'est-à-dire sans, on ne peut pas travailler. Et donc qui plus est, l'articulation entre le travail fait par le pôle patrimoine et le travail fait par la DNUM qui sont des pôles qui ont énormément de travail, cette articulation mérite justement de rentrer dans une stratégie et dans un pilotage qui les coordonnent davantage pour plus d'efficacité, pour plus d'agilité. C'est un moyen de renforcer ces deux pôles dont je salue d'ailleurs le travail quotidien. Quand on a, pour le pôle patrimoine 360 000 m² de bâtiments construits, des espaces verts, etc., à gérer, c'est un énorme travail. Lorsqu'on gère à la DNUM le data center et l'ensemble des réseaux pour l'académie et même la région puisqu'on est data center régional labellisé, c'est un immense travail. Donc c'est une manière de reconnaître ce travail et de les accompagner vers encore plus d'importance à l'avenir, pour notre établissement.

Un mot sur les sorbonnes. Je ne sais pas si vous avez été informés de ce qui s'est passé ces derniers temps ? Il y a 10 jours maintenant, jeudi soir, j'apprends que les sorbonnes de l'établissement, il y en a 360, n'ont pas été vérifiées, alors que ça aurait dû être fait en avril dernier. Donc j'étais extrêmement étonné, et c'est un euphémisme, par cette situation que, pour ma part, j'ai trouvé extrêmement inquiétante parce que après en avoir parlé avec le directeur général des services, après avoir consulté Linda Gharzouli qui est en charge du service hygiène, sécurité, et qualité de vie au travail, elle m'a expliqué qu'il y avait des produits, alors tous les produits ne sont pas dangereux immédiatement, il y a des produits qui sont dangereux sur une exposition de plusieurs années, mais il y a des produits qui peuvent être particulièrement dangereux par exemple du cyanure. Et si le cyanure n'est pas absorbé par ces sorbonnes qui sont des sortes de hottes aspirantes, si ce cyanure est inhalé par un étudiant ou par un collègue, eh bien ça peut être la mort. Donc, il n'était pas question que, après une nuit un peu difficile entre jeudi et

vendredi matin, que nous laissons, que je laisse en tant que chef d'établissement, le libre accès à des sorbonnes qui n'avaient pas été vérifiées, pour des raisons de sécurité des étudiants et des agents. Il fallait agir très vite. Il y a un plan de travail qui a été réalisé, aujourd'hui on est à 60% depuis la fin de cette semaine, de sorbonnes de l'établissement vérifiées et donc rouvertes. Il reste encore quelques sorbonnes, je crois, sur Mirande, de mémoire, qui doivent être encore vérifiées, mais nous avons priorisé là où il y avait notamment des épreuves pour les étudiants en TP, donc ça c'était très important et notamment dans les IUT et nous avons priorisé partout où les équipes nous ont remonté que c'était prioritaire chez eux pour telle ou telle raison. Normalement, à la fin de la semaine ou dans le pire des cas, fin de semaine prochaine, mais beaucoup de nos collègues seront en vacances, tout aura été vérifié et je remercie Linda Gharzouli, notamment, et ses services d'avoir géré cette situation sur le terrain, de main de maître, et je la félicite publiquement parce que ça n'a pas été facile, certains collègues étant particulièrement désagréables avec elle, elle a fait son travail en charge de la sécurité, de l'hygiène, sur mes instructions, prises évidemment avec le directeur général des services. En tant que chef d'établissement, je ne pouvais pas prendre la responsabilité d'exposer des collègues ou des étudiants à un risque de santé. Donc j'ai pris cette décision, je ne la regrette absolument pas et je la regrette d'autant moins que si le risque se produit, qu'est-ce qu'il se passe ? Eh bien, en matière de sécurité du travail, l'obligation de l'employeur est de résultat, ça signifie que si quelqu'un respire du cyanure sous une sorbonne qui ne fait pas son travail, le parquet poursuivra le chef d'établissement que je suis pour homicide involontaire. Alors, j'adresse à tous les collègues odieux avec Linda Gharzouli, la question suivante : puisqu'ils estiment que cette question de sécurité, finalement, est moins importante que l'avancement de leurs travaux, eh bien sont-ils en mesure de prendre la responsabilité de désobéir à l'arrêté du président de telle sorte qu'un transfert de responsabilité se fasse du président vers eux et donc, de s'exposer au risque d'être poursuivis pour homicide involontaire pour avoir laissé des étudiants ou certains de leurs collègues de leurs équipes, respirer les produits dangereux susceptibles de porter atteinte à leur vie ? Je ne suis pas certain que ces mêmes collègues qui ont eu le courage d'être extrêmement désagréables avec Linda Gharzouli, aient le courage d'endosser ce type de responsabilité. Donc je renvoie ces collègues, et j'espère qu'ils liront le verbatim, à leur propre responsabilité, à leur attitude, et je leur demande d'être respectueux des gens qui travaillent au service de la communauté et au service de la sécurité des étudiantes et des étudiants et des collègues qui travaillent dans nos laboratoires.

Mme Dauphin-Benoist.- Comment se fait-il qu'il y ait eu autant de retard dans l'inspection des sorbonnes ?

Le Président.- Ça c'est un problème interne à l'établissement et nous allons régler la question parce que c'est absolument anormal. Maintenant, je prends ma responsabilité de chef d'établissement, en tant que chef d'établissement, c'est moi qui suis responsable avec le directeur général des services. Normalement, ça fait partie des routines, cette routine n'a pas eu lieu, ce n'est pas normal.

M. Le Moyne.- Si je peux me permettre, les collègues utilisateurs du matériel sont responsables des conditions dans lesquelles ils exposent leurs collègues et les étudiants dans l'utilisation du matériel, la chaîne de responsabilité est continue.

Le Président.- Je suis d'accord avec toi, Luis, et nous allons rappeler tout ça parce que il y a des défaillances au niveau des services centraux, c'est très clair, mais il y a aussi des défaillances au niveau des équipes qui auraient dû, très clairement, cesser de travailler le jour où la date anniversaire du contrôle s'est produite et que le contrôle n'a pas eu lieu. Et ça, c'est quelque chose qu'on va clarifier aussi dans le mode de fonctionnement dans ce domaine-là, ça c'est très clair, ça a été évoqué lors de la conférence des directeurs de composante et certains doyens, certains directeurs de composante ont dit que quand on est chef d'équipe, chef de laboratoire, on s'assure que les gens travaillent dans de bonnes conditions. Si ce n'est pas le cas, il faut arrêter, il faut saisir évidemment l'établissement de la défaillance, parce que ce n'est pas normal que les contrôles ne soient pas faits tous les ans à la même époque, donc on va travailler à ça et l'objectif c'est qu'évidemment la situation ne se reproduise pas l'année prochaine.

Enfin, autre information qui concerne le projet d'établissement public expérimental. Nous avons, vous l'avez vu dans la presse, réalisé une conférence de presse le 27 novembre dernier. Tous les acteurs étaient là. Nous avons annoncé le nom de cet EPE, Université Bourgogne Europe. Auparavant, parce que nous ne voulions pas que les collègues l'apprennent par la presse, on avait envoyé un mail à l'ensemble de la communauté pour dévoiler le nom. Cette conférence de presse a fait l'objet d'une belle couverture, à la fois dans la presse locale, régionale et puis dans News Tank qu'est l'AEF. Nous avons réalisé une réunion de travail mardi dernier avec tous les partenaires, pendant laquelle nous avons fait un point. Et vendredi, j'ai été reçu par la DGESIP avec la représentante du service de la réglementation et la représentante du service stratégique du ministère, pour exposer notre projet d'EPE et parler du calendrier de l'EPE. Il se trouve que nous ne sommes pas en retard, tout pourra être fait dans les temps. Il ne faut pas prendre de retard non plus. J'ai pu leur communiquer le projet de statuts que nous avons voté en septembre dernier sur lequel la représentante du service réglementation va travailler en amont, ils vont revenir vers moi. Pareil pour la stratégie, le document de 60 pages, j'avais préparé un PowerPoint spécifique pour la réunion de vendredi soir, je leur ai transmis et j'ai transmis avec, le document de 60 pages qui concerne l'ensemble des projets de la stratégie du futur établissement public expérimental, document de 60 pages, tout de même, qui comprend les graduate schools, l'intégration pour la vie étudiante, etc. Par ailleurs, les discussions avancent bien avec la directrice des Beaux-Arts, le ministère de la Culture a donné un feu vert officieux à ce jour, mais il n'est pas opposé à l'intégration de l'École des beaux-arts comme établissement composante, donc nous aurions deux établissements composantes. La question de l'École supérieure d'arts appliqués de Bourgogne qui est sans personnalité morale et qui relève d'un EPLE, le lycée Alain Colas, est en phase d'instruction au niveau du ministère pour voir si le statut d'EPLE permet cette intégration telle que nous la concevons, je ne vois pas ce qui s'y opposerait mais il faut le vérifier, voilà où nous en sommes sur le projet. En tout cas, la présentation que j'en ai faite devant la DGESIP et les collègues du ministère, vendredi dernier, manifestement coche beaucoup des cases qui sont attendues. Deux établissements composantes, une structuration de la stratégie formation et recherche commune via les graduate schools, l'intégration dans la vie étudiante, le partage d'une signature commune avec une augmentation de 35% du potentiel de signature commune grâce à l'intégration du CHU, du CGFL et de BSB, tout cela va dans le sens de ce qui est attendu, ça m'a été confirmé, ce n'est pas encore un oui définitif mais en tout cas, ni

au regard du fond du projet, ni au regard du calendrier que nous suivons, les choses ne sont compromises, loin s'en faut.

Enfin, après ces longues informations, deux dates à communiquer, l'inauguration du Cortex aura lieu jeudi prochain à 14h, vous y êtes conviés bien entendu, la cérémonie des vœux aura lieu le 11 janvier à 16h à la salle Multiplex, vous y êtes bien évidemment conviés également.

Merci pour votre patience sur ces informations, mais elles sont importantes.

M. Hameau.- Sur la base de ces informations, quelque chose de portée générale mais je pense que c'est important de le dire, lorsqu'on est en position de responsabilité, on a deux volets, on a le pouvoir d'agir et on a le devoir de responsabilité. C'est ce que j'entends ce matin dans le premier sujet autour du cyanure, je suis arrivé à ce moment-là, je m'en excuse, j'avais d'autres réunions avant. Il ne faut jamais oublier qu'à un moment donné, on recherche les responsabilités. Et que lorsqu'on est en situation d'exécutif, en situation de pouvoir agir et de devoir de responsabilité, en réalité on doit faire ce qu'il faut pour que la sécurité des gens dont on a la responsabilité soit garantie. Et en effet, c'est une obligation de résultat dans ce cas-là, ce n'est pas une obligation de moyen et on va assez vite sur le pénal, pour dire les choses clairement et donc on ne négocie jamais avec ça. Donc, quand on est adjoint au maire, quand on est président d'une instance, quand on est dans un exécutif qui a la possibilité et le devoir d'agir, si on ne le fait pas, normalement, ça a toujours un prix. Ça je voulais le dire parce que être élu c'est sympa, mais y a aussi les revers de la médaille et il faut vraiment en être conscient.

La deuxième chose c'est sur l'EPE, je me félicite, au nom de Dijon métropole, de cet excellent travail, énorme travail parce que là aussi il faut mesurer ce que ça signifie et dans un contexte qui, sur le plan politique et sur le plan, je vais dire, des agitations diverses et variées, pourrait être un peu éprouvant parfois, donc je voulais aussi que chacun mesure que c'est vraiment un énorme travail. Je voulais dire aussi, parce que c'est un élément important, l'Institut Agro Dijon, je l'ai largement dit dans la presse et au-delà de la presse, dans les conseils de l'école concernée, aura, avant les vœux de l'université de Bourgogne, un débat que j'ai demandé, clairement, pour que les deux projets d'EPE soient présentés parce que moi, jusqu'à présent, je connais plutôt très bien celui de Université Bourgogne Europe, je ne sais rien de l'autre à part ce qui est dans la presse, à part quelques schémas que j'ai pu avoir mais qui sont des PowerPoint, je n'ai rien d'officiel, aucun courrier d'adhésion, personne n'a rien. Il faut quand même qu'on soit un peu sérieux dans cette affaire et qu'on arrête la communication et qu'on rentre dans le dur. Et donc, le 10 janvier, j'ai demandé à ce qu'on ait une vraie analyse stratégique des deux projets. Après, il appartient à l'établissement de définir son avenir encore que, quand on s'appelle Institut Agro Dijon, ça serait curieux d'aller à Besançon mais ce n'est pas grave si, stratégiquement, c'est beaucoup plus génial Besançon, je peux l'entendre, mais j'ai juste besoin d'une analyse stratégique sérieuse, de courriers officiels de l'UTBM, du CHU, ... qui disent « ce projet-là il est génial, on veut y aller ». Après, chacun se positionne. Je voulais vous le dire parce que là aussi, à un moment, être responsable politiquement, c'est aussi défendre les intérêts de son territoire, pas à tout prix parce que ça n'a pas de sens, parce que notre territoire, il est à la fois bourguignon et régional en réalité, quand on travaille sur l'enseignement supérieur. Mais l'intérêt de la communauté Agrosup Dijon doit être mesuré de près c'est-à-dire que quand on a 80% de la recherche ici, j'ai un peu de mal à comprendre ce qu'on va faire là-bas. Je suis un peu schématique mais enfin c'est un peu ça. Et quand on a des relations

depuis toujours entre l'université et l'Institut Agro Dijon, des étudiants qui sont plutôt contents de la vie étudiante ici, des partenaires comme l'INRAE... J'ai demandé à ce que ça puisse être un peu éclairci le 10 janvier, après chacun prendra ses responsabilités. On aura la présentation par le Président, du projet de l'EPE et par Lamine Boubakar qui porte le projet dont je ne connais rien, devant les instances du conseil d'école de l'Institut Agro. Je pense que c'est très important donc je voulais vous en faire part parce que, là aussi, je pense que la transparence est nécessaire dans cette affaire.

Le Président.- Merci Denis de ces éléments d'information qui sont majeurs, c'est-à-dire un projet qui repose sur des votes dans des instances qui ont déjà eu lieu, versus un projet dans lequel rien ou personne ne s'est officiellement positionné. Chacun prend ses responsabilités, je crois que c'est important.

M. Le Moyne.- Je voudrais quand même dire un mot, d'abord remercier Denis Hameau de cette réaction, parce qu'elle est courageuse, on se plaint parfois de l'ingérence des collectivités, des élus, dans les conseils d'administration, mais quand elle est aussi saine, il faut la saluer. Donc merci beaucoup. Je voudrais en profiter pour rappeler l'histoire à nos amis, nos collègues d'Agrosup, ils ne viennent pas de n'importe où, j'étais avec certains d'entre eux à l'inauguration de cette salle à l'époque de Madame Sophie Béjean, présidente de l'université et il avait été intégré un certain nombre de conventions qui avaient donné lieu à ce que sera Agrosup un peu plus tard et il me semble, aujourd'hui, que le chemin que prend cet établissement trahit le fond de ces conventions avec une ancienne composante de l'université, ce qu'était l'école agronomique de Dijon. On ne s'y retrouve pas et malheureusement, beaucoup de nos collègues d'Agrosup n'ont plus de voix dans ce conseil d'administration, mais je voudrais, à leur place, faire état de leurs préoccupations et du fait que l'histoire prend un tournant qui n'était pas celui qu'avaient prévu cette université et l'établissement Agrosup, à l'époque. J'espère que l'intelligence primera et que le lien recherche, formation, valorisation qui est si imbriqué aujourd'hui entre Agrosup Dijon et l'université de Bourgogne ne finira pas dans un brouhaha administratif qui est déjà assez compliqué et tout naturellement, Agrosup Dijon devrait être dans l'EPE Bourgogne Europe parce que, quand on analyse au fond les liens, ils sont tellement profonds, tellement solides qu'on va juste aller dans une affreuse complication. Je tenais à le dire et encore merci.

Le Président.- Alors oui, d'un point de vue stratégique, c'est des choses que j'ai déjà dites au directeur d'Agrosup. Je lui ai dit que si on efface nos ego parce que je crois qu'à un moment donné, il faut porter des institutions, pas des ego, si on efface tous les ego et qu'on se place à 10 ans, c'est-à-dire une fois que tous les acteurs auront été changés, que restera-t-il des choix qui ont été opérés aujourd'hui ? Restera-t-il un Institut Agro qui se sera finalement affaibli dans tous les domaines de ses activités, dans toutes ses missions, par un choix territorial qui ne correspond pas à ce qu'il est, profondément, un choix contre nature, en réalité, pour rejoindre un établissement qui n'a aucune activité ou quasiment aucune activité scientifique et de formation qui correspond de près ou de loin à l'activité du cœur de l'Institut Agro ? Un établissement qui a une culture de la pluridisciplinarité qui tourne autour d'un seul labo, là où, nous, la pluridisciplinarité nous porte. Un établissement qui ne sera pas en mesure d'assurer les activités administratives communes auxquelles participera l'Institut Agro au plan territorial. À terme, comment réglera-t-on

les difficultés de pilotage des projets communs, qui prendra en charge, comment ? Que deviendra la signature scientifique commune avec l'Institut Agro ? Nous augmentons de 35%, sans l'Institut Agro, notre signature commune. L'Institut Agro ne sera plus cotutelle d'un certain nombre de laboratoires de l'université de Bourgogne, faute de volonté, non pas de l'université de Bourgogne, faute de volonté de l'INSERM et du CNRS. Donc ça, c'est su par l'Institut Agro et donc ça signifie que les publications de ces laboratoires ne compteront plus pour l'Institut Agro, donc un affaiblissement de l'Institut Agro lui-même. Je passe la question de la vie étudiante, nous allons accueillir 4000 étudiants de plus dans le cadre du projet d'EPE. Il est très clair que dans un premier temps, quand je dis dans un premier temps, c'est à l'échelle de quatre, cinq ans, le temps de se reconfigurer au sein de nos services pour accueillir ces 4000 étudiants, comment pourrions-nous accueillir des étudiants d'autres établissements tiers qui ont fait le choix de rejoindre un autre établissement ? Politiquement, ce n'est pas audible, il n'en est pas question. Donc moi j'y vois, et je l'ai dit, un affaiblissement général de l'Institut Agro et donc un affaiblissement de l'uB dans le domaine de l'axe 2 et de l'INRAE, c'est majeur. Là je crois que c'est un choix stratégique absolument catastrophique qui ne doit pas être dicté par l'ego des uns et des autres, mais par des considérations de long terme. Si les uns et les autres, au sein du conseil de l'école, décident de suivre cette route... Moi, vous savez, je dis très régulièrement à mes enfants qu'on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif. Et, si une communauté décide de suivre une voie qui va vers, mécaniquement et objectivement, son affaiblissement, je pense que l'affaiblissement ne concerne pas seulement l'Institut Agro sur le territoire. Lorsque vous appartenez à un établissement fusionné à l'échelle nationale et que vous êtes la partie faible déjà de la fusion, et que les choix que vous opérez vous affaiblissent là où vous devriez être très fort sur un écosystème, dans le périmètre de votre spécialité avec l'INRAE et l'uB, et que vous décidez institutionnellement de vous en affranchir alors que vous avez l'occasion de vous y associer, je crois que l'affaiblissement de l'Institut Agro Dijon se fera sentir également au plan national, dans la place qu'occupe l'Institut Agro Dijon dans l'Institut Agro national. J'en serais, pour ma part, désolé, navré, mais si c'est ce que veulent mes collègues, et bien qu'ils s'y tiennent. Je suis tout à fait respectueux des décisions des uns et des autres.

M. Hameau.- J'avais beaucoup milité pour que l'Institut Agro Dijon, l'ancien Agrosup rejoigne l'Institut Agro national parce que justement on ne pesait plus en réalité face à une force de frappe telle que le groupe PariTech, Agrosup Dijon ne pouvait pas seul, marquer des points à l'échelle internationale, donc c'était pour ça que j'avais milité pour. Mais dans le cadre d'un mandat, c'est pour ça que je me sens en responsabilité encore plus sur ce sujet, dans le cadre d'un mandat où, en tenant compte de ce qui n'avait pas marché au sein de la COMUE, c'est-à-dire il ne s'agit pas de mettre un échelon hiérarchique en plus dans des établissements qui ont une autonomie et donc, vraiment, dans cette limite-là et dans ce mandat-là, j'avais demandé à François Roche-Bruyn, enfin en tout cas, j'avais obtenu du conseil d'administration de l'époque, en lien avec le monde économique, en lien avec la recherche, ce n'est pas un consensus qu'on trouve comme ça en deux minutes, qu'ils puissent explorer cette voie-là, mais dans le cadre d'un mandat où Agrosup Dijon avait sa place, c'est-à-dire on n'allait pas non plus se fondre dans autre chose et le territoire continuait d'exister. C'est comme ça que s'est déroulée cette discussion au sein de l'Institut Agro national. Et donc, avec ces conditions-là, on va avancer et c'est pour ça que je tiens à ce qu'il y ait cette discussion stratégique au

sein de l'école parce que ce n'est pas uniquement une question de territoire, d'ego d'élus. Ce que dit votre président Vincent Thomas, c'est dans 30 ans ou même dans 20 ans, il reste quoi de tout ça ? Nous, on ne sera plus là, on fera d'autres choses, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que des enseignants, des étudiants seront là, ils continueront une aventure dans la recherche, dans les différents domaines qui sont nos forces et donc cette discussion stratégique, elle doit avoir lieu sur cette perspective-là. C'est vraiment pour ça que j'ai dit, il paraît qu'il y a un groupe de travail au sein de l'Institut Agro Dijon, j'ai dit, « faites-nous une analyse stratégique du sujet, avec les impacts en fonction des choix. Ce n'est pas une question de droite, gauche, centre, Dijon, Besançon, ce n'est pas le sujet, le sujet, c'est l'analyse stratégique des projets et qu'est-ce que le projet vous apporte et qu'est-ce qu'il vous enlève ? » C'est vraiment là-dessus que le 10 janvier j'attends une analyse, si ce n'est pas ça, ils vont m'entendre parce que ça fait six mois qu'on le demande. Et donc merci, parce qu'être élu, ce n'est pas qu'être sur la photo et couper des rubans.

Le Président.- On va pouvoir rentrer dans les points de l'ordre du jour soumis à discussion, avec l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 17 octobre 2023.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 17 octobre 2023

M. Hervé.- Je ne sais pas si y a des demandes de modification ? Non, donc on peut le passer aux voix. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

19 voix pour (unanimité)

III) Questions financières

Le Président.- Point suivant, questions financières. Nous avons reçu à 9h15 un courrier du rectorat de région académique qui, au prix de quelques remarques, me dit le vice-président en charge du budget, je n'ai pas eu le temps de le lire, évidemment, puisqu'on est en séance, valide les deux budgets, budget rectificatif et budget initial dont nous allons parler maintenant.

Je vais passer la parole à Fabrice Hervé.

1. Budget rectificatif n° 2 - 2023

M. Hervé.- Il y a deux points financiers aujourd'hui, le premier étant l'atterrissage budgétaire 2023 et le second, le démarrage budgétaire de 2024 avec le budget initial.

Budget rectificatif n° 2. Pour information, on en fait deux à l'uB. Pour avoir participé dans la semaine aux réunions mensuelles des VP finances, il y a quand même pas mal d'établissements qui n'en font pas tant que ça. Nous aurons une évolution de la construction budgétaire qui gagnera probablement à cela.

Point notable et important, le budget rectificatif n° 2 est conditionnant pour l'établissement puisque c'est à partir de ce BR 2 qu'on construit le budget initial, on n'a pas le droit de rétrovoir, réglementairement, alors même que nous savons que

nos prévisions pourraient être meilleures. Elles ont été ajustées de concert avec le rectorat, on commence à avancer, pour autant, on a toujours une même structure budgétaire éclatée en 47 budgets, qui n'aide vraiment pas à la construction budgétaire. En même temps, si on discute avec d'autres établissements qui ont des structures plus légères, ils arrivent à faire la construction budgétaire mais en se dirigeant eux aussi vers la ruine, ça ne va pas changer grand-chose que d'être précis. Je vous montrerai, c'est saisissant, tous les établissements présentent des budgets initiaux déficitaires, sauf nous, par le miracle de projection budgétaire. Donc j'y reviendrai ensuite mais d'abord budget rectificatif n° 2.

Un certain nombre d'ajustements ont été menés, je ne vous détaille pas tout puisque vous avez tout dans la note. Jusque-là, on avait absence de compensation de l'évolution du point d'indice second semestre 2023 et de la hausse de l'électricité, soit 4,5 millions d'euros, jusqu'à ce qu'on reçoive, je trouve ça fascinant de mon point de vue, je me permets d'avoir des opinions, on a reçu 3,8 millions d'euros versés sur le compte de l'université, on ne sait pas pourquoi. Alors on sait pourquoi, mais on n'a pas de notification. Je trouve ça fascinant et tous les établissements étaient ainsi jeudi à la réunion des VP, tous avaient reçu, soit le vendredi, soit le lundi, un virement de x millions, certaines de milliers d'euros à leur agence comptable sans aucune notification, elle devrait arriver. Donc, on ne sait pas pourquoi on a eu ces 3,8 millions, ça doit venir probablement compenser les mesures Guérini, on ne sait pas à combien puisque les mesures Guérini ne vont pas être compensées partout de la même façon. Par exemple, à l'université de Paris-Est Créteil qui doit être la championne en termes de difficultés, qui est en train de geler des postes, qui depuis deux ans avait un résultat déficitaire à 9 millions, ils doivent être encore à - 7 millions, on leur avait promis un peu plus que 50% de compensation pour les aider, enfin ce n'est pas ça qui va les redresser beaucoup. Donc on verra bien, mais en tout cas ça veut dire qu'on a une variation de 3,8 millions, on a reçu de l'argent sur ce point-là.

Néanmoins, on a quand même une inflation importante, c'est réel. L'inflation commence à se tasser si on regarde les prévisions, le discours ambiant est de dire que l'inflation diminue. Pour autant elle a existé, les prix ont augmenté et comme on surbudgétise au sein de notre établissement, l'inflation on la supporte et on la connaît puisqu'on était jusqu'à octobre inclus, au moment où le budget rectificatif a été construit, donc les 10 premiers mois de l'année, on était à 31 millions de dépenses de fonctionnement et donc 31 millions de dépenses de fonctionnement, ça correspond à notre atterrissage de l'an passé, donc il est prévu un montant comme d'habitude très important, plus de 55 millions, je crois, enfin qui sera jamais atteint, évidemment on n'arrivera jamais à dépenser tout ça, 20 millions de plus, néanmoins, on est déjà à 31 en octobre, il y a des dépenses qui passent en novembre et en décembre, donc l'inflation on la prend parce qu'on a surbudgétisé et parce que les prix ont augmenté. On n'est pas les seuls à avoir de l'inflation de toute façon mais on n'a pas eu de phénomène, nous, d'ajustement qu'on a peut-être eu dans d'autres établissements qui est la réalité de l'inflation que subissent tous les gens contraints, à savoir que le budget à un moment donné, il est à une certaine limite et il limite l'inflation. Comme on avait une surbudgétisation importante, ça permet quand même d'absorber l'inflation en dépensant. Ça va forcément venir grever l'atterrissage final.

Les agrégats qui apparaissent sont les agrégats obtenus au terme de ce budget rectificatif n° 2. Je vais commencer par le résultat comptable prévisionnel et une insuffisance d'autofinancement. On a un résultat déficitaire à hauteur de 6,5 millions, une insuffisance prévisionnelle de 2 millions. Le BI était un petit peu plus

optimiste, dans les faits on sera bien plus optimistes puisque les discussions avec l'agence comptable qui ne s'engagera pas sur ce point-là parce qu'il y a plein d'opérations de fin d'année, mais suite au versement de 3,8 millions, on commence à remonter, on s'approche de zéro et on devrait être vers +3 millions d'estimation, à la louche, mais si on est à 2, ce serait déjà ça, ça veut dire qu'on finirait dans le positif, ce qui vient dans le sens de difficultés de prévisions au sein de l'établissement. On a toujours un décalage entre le résultat et sa réalisation. On aurait un décalage de 5-6 millions en réel, on est en train de mettre en place des mesures pour corriger cela, ce sera évoqué sur la présentation du BI.

M. Deroussiaux.- Diminution des recettes – 29 millions, j'imagine que ça a diminué mais pas à ce point-là ?

M. Hervé.- En ajustement, si, c'est toutes les reprogrammations qui ont été menées sur les éléments techniques, il y a eu un ajustement à la baisse des recettes et des dépenses, ce qui nous a permis de gagner 6 millions, un écart de 6 millions, mais si, il y a beaucoup, beaucoup de reprogrammations qui ont été entreprises, c'est une vraie difficulté, mais il y a de la surprévision ou du report de crédit. Pour des précisions, des éléments techniques, ça doit être dans la note et après je peux voir avec Valérie Borde pour donner les éléments détaillés.

M. Helleu.- C'est ça l'explication, on surbudgétise et en dépenses et en recettes, là, on les redescend dans le BR qui est un BR technique, on les ressort en 2024.

M. Hervé.- Il y a de l'investissement dedans. Et on le voit ici par exemple, on a un stock budgétaire qui est très déficitaire, 46,7 millions, ça fait baisser le fonds de roulement et notre trésorerie à des montants qui ne sont pas terribles, que le rectorat n'aime pas trop puisqu'on doit être à un peu moins de 30 jours, on doit être à 25 jours. Ça veut dire qu'on tomberait à 20 millions d'euros, alors qu'on avait une trésorerie au moins à 65-70 et dépenser tout ça dans l'année, c'est énorme et c'est peu réaliste. En revanche, on va dépenser beaucoup parce qu'il y a beaucoup de programmes immobiliers.

On a donc une amélioration légère par rapport au premier budget rectificatif, mais ça reflète des fragilités persistantes dans ce budget et on va travailler différemment en 2024, là ce sont les prémices. On n'a pas d'ouverture de crédits qui se fait au regard des réels besoins et donc on va essayer de mettre en place une méthode en 2024 pour commencer à pallier cette difficulté. Ça c'est quelques éléments de contexte.

On va voter les tableaux 1,2,4,6,9. On travaille en variation par rapport au BR 1. Entre BR1 et BR2, pas de modification sur le plafond des emplois, plafond 1 à 2400 ETPT, plafond 2 de 430 et maintenant on en vient aux tableaux, d'abord comptabilité budgétaire, puis ensuite comptabilité générale, tableaux 2, 4 et 6.

Dans le tableau 2 que vous avez à disposition, vous avez les autorisations budgétaires qui sont limitatives et les prévisions de recettes qui ont été ajustées. La différence entre les deux nous donne le solde budgétaire. On est sur un total de 303 millions de dépenses en autorisations d'engagement et 318,4 en crédits de paiement, donc il y a un décalage qui est dû à l'investissement, comme souvent on a un décalage autorisations d'engagement, crédits de paiement, on ne paie pas la même chose que ce qu'on a autorisé. Les personnels connaissent une hausse très

importante à 221 millions d'euros environ. On est sur une prévision presque réaliste, un gros travail a été fait là-dessus et je remercie les services, en particulier Esther et Valérie qui ont porté ce budget. Un bel ajustement a été mené, on devait être à 225 millions au début, en prévision de personnel. Et après moult échanges avec le rectorat et moult reproductions d'un document fastidieux à produire appelé le DPG, on est tombé à 221 millions. Le rectorat nous aide beaucoup sur ces points-là, des bonnes discussions se sont engagées, pour autant on a un problème du passage du macro au micro. Donc eux ils sont plutôt sur 217,5 au final en atterrissage. Ce qui fait qu'on a quand même une hausse importante par rapport au compte financier, c'est-à-dire que même si 221 millions c'est une surestimation par rapport à la réalité, on enlève 3 millions, ça fait un écart, non pas de 17 millions mais 14 millions. Donc il y a une vraie hausse sur les dépenses de personnel, principalement c'est la LPR qui vient expliquer cela. Vous avez les détails à chaque fois, d'où viennent les évolutions par rapport au BR1, on a réduit la masse salariale sur ressources propres, baissé les enveloppes des composantes et on a quand même une hausse qui provient des mesures non compensées au moment où le budget fut construit. On va savoir à combien on est compensé, probablement 50% sur le point d'indice, sur les mesures Guérini, mais on n'a pas encore l'information.

En fonctionnement, on est à 55,7 millions, donc on a baissé par rapport au BR1, c'est bien, on a une trajectoire par rapport à l'an passé qui n'est pas de hausse importante. Il y a des ajustements qui ont été réalisés sur notamment les opérations pluriannuelles et hors opérations pluriannuelles, avec notamment des gros points sur des opérations FEDER qui étaient prévues, qui n'ont pas lieu et qui amènent à des ajustements importants de 2,7 millions d'euros. Et il y a eu une légère baisse des frais de gestion ANR Europe mais c'est surtout les FEDER qui créent des gros ajustements sur la partie fonctionnement. Sur la SCSP, on pourrait dire que c'est très simple de prévoir la subvention pour charges de service public mais en fait c'est assez compliqué dans tous les établissements parce que ça bouge d'une notification à l'autre, c'est compliqué de retrouver les différents éléments et de les recroiser. Il y a un travail qui est fait sur la masse salariale entre le pôle pilotage et le pôle finances pour fiabiliser parce que c'est quand même le gros de nos dépenses.

Si on en vient aux dépenses d'investissement, c'est ici qu'on a ce décalage, autorisations d'engagement, crédits de paiement, on a 26,5 millions d'autorisations d'engagement, 41 millions de crédits de paiement. Et donc on a eu des diminutions quand même importantes, 14 millions de reprogrammations, 10 millions en fonction d'exécution des crédits. Donc on est à des ajustements importants de l'ordre de 26 millions d'euros, ce qui n'est pas surprenant sur cette partie, il n'y a pas une inquiétude totale en tout cas, il y a un travail qui va être mené par la personne qui a été recrutée, qui arrive en janvier, la DGS adjointe. Mais ce n'est pas complètement surprenant qu'on ait beaucoup de variations sur la partie investissement, c'est tout à fait classique et les décalages font qu'on avait des avances de trésorerie l'an passé, cette année on va payer, on dépense l'argent parce que les travaux sont exécutés.

Sur la partie recettes, on est à 271,7 millions, soit une baisse de presque 30 millions par rapport au BR1. Le détail des évolutions sur les recettes, le gros de l'affaire, c'est le financement de l'État qui est en baisse de 5,5 millions et les autres financements publics qui sont en baisse de 25 millions donc qui provoquent des baisses particulièrement importantes qui proviennent de reprogrammations, soit immobilier et numérique en lien avec les autres financements de l'État, soit sur les autres financements publics. On a une légère baisse sur nos recettes propres mais qui n'est pas très importante, on a des recettes propres relativement élevées et on

voit des difficultés sur la partie ajustement sur les composantes, en central, on est relativement correct en général sur les prévisions, notamment de masse salariale. On a une SCSP qui a augmenté de 2,6 millions, l'État nous a donné 900 000 euros de plus en juillet sans motif, des ajustements pour le BUT 3 et la résilience électrique et puis 700 000 euros de compensation des mesures salariales.

Au final, on a un solde budgétaire de 46,7 millions, on prélève 46 millions sur la trésorerie de l'établissement. C'est beaucoup donc on va diminuer sensiblement la trésorerie de l'établissement, comme on va le voir un peu plus loin. Je vous ai déjà indiqué les éléments de déficit comptable et d'insuffisance d'autofinancement qui ne sont que du prévisionnel et dont on sait qu'ils seront un peu meilleurs. Je reviens à un point important, c'est la fragilisation de l'équilibre budgétaire, sans surprise. Ce que j'ai pris ici, je n'ai rien inventé, c'est une infographie proposée par l'AEF, vous avez la SCSP moyenne en 2022, elle est de 6 720€, l'uB est à 6 704€, on est dans la moyenne. Néanmoins, on voit qu'il y a des gens plus pauvres. Paris Dauphine, c'est un cas particulier, c'est une marque, ils lèvent plein de ressources propres, ils ont une fondation, ils ont plein de sous. Mais si on prend des cas comme UPEC, Cergy, Caen, Tours, ce ne sont pas les établissements les plus riches et ce qu'on voit c'est que la SCSP par tête, ça guide quand même ce qu'il se passe, c'est cette question d'autonomie qui peut être discutée. L'UPEC étant la moins bien dotée parce qu'elle a eu une énorme croissance de leur nombre d'étudiants, ils sont à peine à 5 000€ donc forcément ça va créer des décalages, Poitiers est plus confortable et l'université de Franche-Comté, on est à 7 860€, donc c'est factuel, quand on a 1 000€ de plus par étudiant, qu'on considère qu'on a 35 000 sur nos statistiques avec les professions de santé mais si on se dit que ceux qui nous coûtent vraiment de l'argent, c'est 30 000, fois 1 000, ça fait 30 millions, la situation serait nettement plus confortable.

Le Président.- Si, par étudiant, nous avons la dotation de l'UFC, les 60 postes gelés du PREF seraient dégelés, c'est clair. Quand on réclame un traitement égalitaire... Alors évidemment, je compatis avec les universités qui ont moins que nous encore, parce que sincèrement ça doit être un enfer.

M. Hervé.- On est tout à fait d'accord, l'UPEC, pour bien connaître la VP déléguée aux finances, c'est l'enfer.

Les statistiques faisaient aussi les évolutions dans le temps entre 2016 et 2022. Chose intéressante, on a baissé, alors pas tant que ça, il y en a qui ont baissé beaucoup plus, Cergy a baissé beaucoup plus, nous on a quand même baissé de 3,7% par tête. C'est quand même significatif, ils ont quand même augmenté de 3 % à côté. C'est pour dire que ces points-là, qu'on ait raison ou pas raison, il ne faut pas se comparer aux autres..., mais au bout d'un moment, quand on discute avec notre tutelle rectorale, de mon point de vue, on est mécaniquement appelé à comparer les deux gros établissements dans la région, il y en a un qui est gros en Bourgogne, il y en a un qui est gros en Franche-Comté, tout ça c'est la Bourgogne-Franche-Comté, quoiqu'on en dise on va les comparer, on va se dire, à côté, ils gèrent mieux, évidemment ils ont une SCSP par tête qui augmente et puis ils ont 1 000 € voire plus de 1 000 € par tête en plus. On ne nous reproche pas une mauvaise gestion mais en tout cas, quoi qu'il en soit, c'est compliqué avec un rectorat académique qui est obligé de voir les deux en même temps et à mon sens c'est inévitable.

Le Président.- Sur les écarts de SCSP, je rappellerai que, non seulement, il y a 1 000€ de SCSP par étudiant en moins pour l'université de Bourgogne, mais je rappellerai aussi que le plan de relance, c'était 19 millions pour l'université de Bourgogne, 33 pour l'université de Franche-Comté et que le CPER qui a suivi, c'était 18 pour l'université de Bourgogne et 36 pour l'université de Franche-Comté, donc je veux bien qu'on nous traite de manière égalitaire, je le demande même. Mon propos n'est absolument pas dirigé contre l'université de Franche-Comté, que ce soit très clair, au contraire, tant mieux parce que ça ne fait pas d'elle une université riche, ce n'est pas vrai, c'est simplement que, de grâce, on nous applique l'égalité qu'on nous demande d'appliquer, tout simplement.

Mme Lang-Ripert.- Est-ce que tu peux nous rappeler comment est calculée la SCSP par étudiant ?

Le Président.- Ta question porte sur les critères d'attribution ? Les critères d'attribution, c'est l'historique, on reconduit l'historique et on l'ajuste par diverses mesures. Ceci dit, sur le fond, l'État nous a toujours demandé, à la CPU, puis à France Université de réfléchir sur les critères d'allocation et la CPU n'a jamais rendu ce travail. Pourquoi ? Quand tu regardes les écarts de situation, ceux qui ont plus estiment que si on travaille dessus, ils vont perdre donc c'est non, et le travail qui a été réalisé dans le cadre de la CPU, c'était avant que j'y sois, n'a jamais abouti. C'est tout le contraire qui s'est passé pour les écoles d'ingénieurs, les écoles d'ingénieurs ont réussi à s'entendre pour déterminer les critères d'attribution des subventions pour charges de service public et ça va mieux pour tout le monde. Mais là, on n'y arrive pas, il y a un groupe de travail auquel j'avais participé l'année dernière sur cette question-là, les conclusions du groupe de travail sont totalement inutilisables.

M. Hameau.- Pour en rajouter un peu, si en plus vous considérez que dans les deux mandats, enfin celui qui est passé et celui qui sera bientôt terminé, on aura pris presque plus de 10 000 étudiants sur la Bourgogne, l'ensemble des établissements, ça accentue encore ce phénomène, c'est-à-dire que non seulement la dotation par étudiant est beaucoup plus forte parce que l'historique est comme ça, on a toujours un héritage, mais si on avait une logique d'un ministère qui fait son travail, c'est-à-dire que quand on voit les zones de développement, quand on voit des zones qui ne se développent pas, on peut aussi imaginer des systèmes de péréquation, ça a toujours existé dans des logiques de service public. Et donc, il pourrait très bien y avoir une enveloppe définie par le ministère pour essayer de faire un effort et progressivement aller vers un système de péréquation sans bousculer les équilibres et dire, si on prend les deux universités, Franche-Comté, Bourgogne par exemple, la Franche-Comté est plutôt bien dotée, tant mieux, comment on accompagne la Franche-Comté mais comment on accompagne aussi la Bourgogne et ça, ça demande un petit peu de courage politique pour aller prendre des coups. Il faut se mettre au milieu de la mêlée et dire à toutes les universités, « jusqu'à présent, c'était comme ça, nous, on a la volonté de rééquilibrer parce que le développement global de l'ensemble sera meilleur à moyen terme » et à ce moment-là, il faut vous coltiner tous ceux qui ne vont pas être contents parce qu'ils vont perdre, en tout cas, ils auront ce sentiment-là et vous aurez des alliés puisqu'il y aura ceux qui seront contents, dont nous pourrions faire partie parce que progressivement la situation s'améliore, mais au bout c'est quand même la situation globale de l'enseignement supérieur qui s'améliore, c'est ça le sujet. Mais depuis des décennies on ne le fait

pas parce qu'il n'y a que des coups à prendre en réalité, le courage en politique c'est un petit sujet.

Mme Lang-Ripert.- J'ai du mal à comprendre Vincent, comment des présidents d'université peuvent se satisfaire de quelque chose qui semble opaque.

Le Président.- En fait, les présidents ne s'en satisfont pas, certains s'en satisfont, d'autres ne s'en satisfont pas et du fait qu'il y a des divisions sur le terrain, rien ne se passe.

M. Le Moyne.- Juste pour mettre en perspective tout ça, quand on regarde l'équivalent à la dotation par étudiant d'une université comme Harvard, on est à 60 000 dollars et on nous demande de jouer dans le même classement donc il faudrait que notre pays prenne la mesure de l'écart, alors évidemment, c'est privé, il y a des frais, etc., mais on joue dans la même ligue avec 12 fois moins de budget.

Le Président.- Ce qui me permet de dire que des établissements comme le nôtre ont une efficacité tout à fait remarquable, je le crois sans aucune flagornerie à l'égard des équipes qui travaillent, mais au regard des moyens qui sont les nôtres et j'aimerais bien que le classement de Shanghai puisse être corrélé à ce facteur des moyens, je pense que nous sommes plutôt dans l'excellence.

M. Le Moyne.- Juste pour compléter ma remarque, l'école polytechnique est sur la même tranche.

M. Hervé.- On peut évoquer les classes préparatoires qui ont des budgets bien plus élevés par tête que 6 700 euros. Ce qui est notable, c'est que ça ne bouge pas tellement dans le temps. En 2023, on voit qu'il y a une légère baisse pour l'UFC par tête, on est sur une légère hausse par tête mais ça dépend des effectifs, ça dépend d'un certain nombre de choses. Il y a de très légers ajustements qui sont menés probablement, mais après c'est difficile que d'aller contre l'historique parce qu'il doit y avoir tout un tas d'établissements qui sont en plus à côté de France Université dans U10, ils sont capables de faire du lobbying assez important, Aix-Marseille, Grenoble-Alpes, Strasbourg, dès qu'on a un très gros établissement, Sorbonne, ça crée des discussions un peu différentes aussi avec le ministère, quand on a des Nobel, des médailles Fields. Ce que disait Vincent à l'instant, on n'est pas dans la misère la plus noire mais on n'a pas tant d'argent que ça et c'est vrai que le travail qu'on fait est quand même pas mal par rapport aux moyens, on peut être contents, on a de la recherche, des étudiants qui s'insèrent...

Au final, pour ce BR 2, ce qu'on voit ici, c'est donc une hausse nette des dépenses en fonctionnement, 15%, ça se tassera probablement un peu sur novembre, décembre, on verra, si c'est 15%, ça fait 41 millions de fonctionnement. La situation nationale n'est pas forcément glorieuse pour tous les établissements. J'y reviens dans la partie BI. Et puis on a quand même cette question de nos prévisions budgétaires qui est à améliorer, la qualité des prévisions doit évoluer.

Merci pour votre écoute.

Le Président.- Merci pour cette présentation, peut-être quelques éléments saillants, et avant, d'abord remercier les services qui ont fait le travail. Merci infiniment à l'ensemble des collègues qui ont permis de réaliser ce budget rectificatif

n°2, c'est toujours un point d'orgue dans l'activité des services et heureusement que nous avons des services, même s'ils ne sont pas pléthoriques en personnel, mais de très grande qualité, je tiens à le souligner.

Donc le résultat prévisionnel du BR 2 est déficitaire d'environ 6,5 millions d'euros par rapport au budget rectificatif n°1 qui portait un résultat prévisionnel de - 5,3 millions, donc la pente demeure descendante. L'année dernière à la même époque, nous avons un résultat prévisionnel déficitaire de 4,5 millions. Les deux causes principales qui peuvent expliquer ce glissement, la première, c'est les mesures dans le domaine des ressources humaines, il y a eu un impact très clair de la hausse de la valeur du point, +1,4 million d'euros pour nous, non compensée, de la prime pouvoir d'achat, 1 million d'euros, non compensée et puis d'autres mesures telles que le remboursement des transports, la revalorisation des bas salaires, le RIFSEEP qui n'ont pas été non plus compensées. Très loin de moi l'idée de critiquer ces mesures qui permettent de revaloriser les moyens des personnels de l'université de Bourgogne, très clairement, ça ne soulève aucune difficulté. En revanche, c'est sur les fonds de l'université que sont financées ces mesures nationales, prises par l'État. Donc ça pose un problème. La deuxième cause principale qui peut expliquer ce glissement, c'est le poids de l'inflation. En fonctionnement, on passe de 27 millions de dépenses réalisées en 2022 à 31,3 millions en 2023, à la fin octobre. Sur l'augmentation des fluides, on espère encore que l'État compensera une partie de la facture.

Je viens de recevoir une notification définitive de l'État pour 2023, donc ce qu'on est en train de vous dire varie un peu, c'est une évidence, je vous le dis en direct, soutien ministère, surcoût énergétique, nous recevons une enveloppe de 1 737 640€, les mesures indiciaires du rendez-vous salarial, qu'on appelle les mesures Guérini du 12 juin 2023, à hauteur de 75% des mesures indiciaires, c'est 3/4 donc il nous reste encore 1/4, ça représente néanmoins une enveloppe qui nous est attribuée de 1 016 745€ et puis d'autres choses. Donc ce que je dis à l'instant doit être nuancé par ces informations de dernière minute.

M. Hameau.- Au vu de nos échanges sur la SCSP, je pense qu'il serait intéressant qu'on ait une présentation par le CROUS de sa stratégie régionale. Parce qu'il y a un moment que ça dure et il faudrait quand même que cet organisme joue son rôle parce qu'on a beaucoup de restaurants du côté de Besançon, c'est très bien pour les étudiants. On a eu un épisode positif, avec la mise en place d'un food truck, on a fait un gros travail au niveau de Dijon métropole sur le sujet, on a joué le jeu et on veut continuer pour trouver des solutions pérennes et je pense qu'on ne peut pas continuer comme ça avec une déficience aujourd'hui de l'alimentation et du logement dont ont besoin nos étudiants sur le territoire, je le dis vraiment parce que je pense qu'on touche une limite quand même. Maxime, si tu veux...

M. Roulliat.- Je ne peux que aller dans ce sens-là effectivement, même si sur le logement on a eu un point sur ce que le CROUS avait l'intention de faire. A titre d'information, c'est la métropole de Dijon qui porte un observatoire territorial du logement étudiant dans lequel l'université de Bourgogne est partie prenante. Pour absorber la situation actuelle, il faut 1 000 nouveaux logements sociaux étudiants sur la métropole, uniquement au vu de la tension actuelle et sans compter le fait qu'il va y avoir des réhabilitations qui vont faire qu'on va perdre 250 logements étudiants. Le CROUS, et je pense qu'il prend sa part de travail, doit faire des réhabilitations de nombreux logements, on a encore environ 750 chambres qui sont de l'ancien format

avec toilettes sur le palier, 9 m², qui ne sont plus acceptées dans les pratiques des étudiants d'aujourd'hui, qui vont évoluer, c'est déjà prévu. Le gouvernement a annoncé un plan à ce sujet-là, 800 millions d'euros ont été mis sur la table pour réhabiliter les logements du CROUS, donc c'est quelque chose qui va être fait d'ici 2030 environ pour ce qui est de notre territoire. Ce qui fait pas mal d'opérations pour le CROUS et le CROUS s'est engagé sur 400 nouveaux logements, donc vous voyez bien que entre 400 et 1000, il y a un problème, sachant que c'est sur la situation actuelle, ça ne tient pas compte des augmentations de formations qui vont arriver et des écoles qui se sont implantées assez récemment. Donc l'université s'est engagée aussi sur cette question du logement étudiant, même si ce n'est pas notre prérogative et donc se pose la question de quelle est la place de tout le monde ? Luis, vous évoquiez tout à l'heure la question de Harvard et des universités extra-françaises, il y a aussi la question de la vie étudiante qui n'est pas abordée de la même manière. Là-bas, c'est l'université qui porte tout. Alors je ne dis pas qu'il faut effacer les CROUS, surtout pas. Mais je dis quand même et là c'est la casquette du vice-président qui parle, qu'il y a des questions à se poser sur qui fait quoi ? Aujourd'hui, l'université de Bourgogne est largement investie sur beaucoup de sujets. Vendredi dernier, il y avait la commission solidarité qui faisait solidarité Noël avec près de 500 étudiants qui sont venus. Ce qui est impressionnant dans tous les sens du terme, à la fois positivement et à la fois négativement, malheureusement. On a des associations étudiantes qui portent aussi des dispositifs pour la dimension alimentaire et non-alimentaire. Et pour rappel, il y a quand même deux rapports qui sont sortis, un de l'IGESR et l'autre du délégué ministériel Jolion sur le fait que les universités devraient être reconnues, parce qu'elles le font déjà presque toutes, avec les financements qui vont avec, sur cette compétence de la vie étudiante. Je n'ai pas cité le sport, je n'ai pas cité la culture et bien d'autres choses mais c'est une réalité que pour l'instant on ne pose pas, même si tout le cadre a été présenté.

Le Président.- Je poursuis ma petite synthèse sur le budget. Donc, juste avant de recevoir ces ultimes notifications à 10h21, l'année dernière on avait un prévisionnel déficitaire de 4,5 millions et nous étions sortis comptablement à +5,4 millions. Si on suit le même écart et j'y ajoute peut-être ce qu'on vient d'avoir, on devrait sortir à l'équilibre même un peu plus que l'équilibre, mais on sent bien qu'il faut attendre des notifications de dernier instant. C'est assez curieux parce qu'on nous dit « affichez votre stratégie, portez-la, montrez-la, etc. », seulement on souhaiterait aussi que les moyens soient annoncés au moment opportun pour mener une stratégie, ça serait bien, mais rassurez-vous, il y a bien une stratégie dans cet établissement. Dernière remarque, sous réserve aussi des ultimes notifications que nous avons reçues ce matin, le niveau de la trésorerie s'établit à 20,7 millions d'euros à l'issue du BR2, donc ça signifie qu'on est à peu près à 36 jours de charges décaissables donc c'est un abaissement important par rapport à l'année dernière qui correspond globalement aux investissements très lourds que nous avons réalisés sur nos fonds propres, au profit de nos infrastructures. Là encore, stratégie immobilière, le bâtiment Droit-lettres, l'amphi à Chabot Charny, l'IUT du Creusot, le bâtiment C de Nevers, l'ESIREM, le SSU, la liste est longue, mais vous voyez qu'en quatre ans, on a réalisé dans le domaine de l'immobilier et des économies d'énergie l'accompagnement des campus, l'accompagnement de nos composantes. Il y a encore du travail, c'est le tonneau des Danaïdes, quand on a fini quelque part, avec de telles infrastructures, il faut recommencer là où on a agi il y a 10, 15, 20 ans, mais n'empêche que le travail se fait et il se fait dans la perspective du développement

des activités de l'établissement. Et ça, je tiens tout de même à le signaler et je tiens aussi à saluer le travail qui a été accompli par la direction générale des services avec l'ensemble des services centraux de l'université, y compris le pôle patrimoine parce que certains parfois disent qu'au pôle patrimoine il y a des choses qui ne se font pas. C'est vrai, il arrive que le pôle patrimoine subisse des charges de travail qui imposent parfois des priorisations qui ne sont pas toujours heureuses. Mais n'empêche que le travail qui est réalisé, qui s'appuie sur le pôle patrimoine, a été réalisé au cours des quatre années. Donc je crois qu'il faut accompagner, plutôt que de faire des reproches, il faut améliorer les choses, améliorer la qualité des services, c'est une évidence, mais n'empêche qu'il y a du travail de réalisé et ça, il faut aussi le dire.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui sur ce BR 2, vous voyez que les derniers ajustements tombent aujourd'hui, ce qui n'empêche qu'il faut que nous délibérions.

Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Vous en avez parlé un peu dans la présentation, mais j'aurais aimé avoir plus d'informations sur la diminution du plafond d'emplois.

M. Hervé.- Il n'y a pas eu de diminution entre BR2 et BR1.

Mme Cénac.- En juillet, on a voté un plafond 1 à 2 425 et là, dans le document qu'on a reçu, c'était 2 400 et pour le plafond 2, on passe de 450 à 430, donc quelle est la raison de cette diminution ? La deuxième chose, une explication de vote, comme d'habitude on s'abstiendra parce que c'est la mise en place d'un budget qui n'est pas celui de la politique que nous aurions menée mais on n'a pas de raison de s'opposer au budget, donc on va s'abstenir.

M. Hervé.- On est en train en interne de retravailler l'allocation des postes entre plafond 1 et plafond 2. Ça a pu amener à des ajustements, c'est tout à fait possible, on pourra avoir des précisions avec Esther sur ce point-là, et le second point c'est qu'on avait changé de méthode l'année dernière, il nous a été suggéré par le rectorat, plutôt de se rapprocher de la réalité, donc il y a eu ces deux évolutions. Il n'y a pas de choses cachées, de modifications d'emplois titulaires ou quoi que ce soit, c'est plutôt technique.

Mme Cénac.- Je me suis dit que ça devait être dû justement à cette nouvelle manière de comptabiliser mais ça me questionne quand même parce qu'après sur le BI, ça réaugmente.

M. Hervé.- De toute façon, ce nombre d'emplois n'est que pure illusion puisque ce qui limite c'est l'argent et donc de fait, on peut mettre plein d'emplois, si on n'a pas l'argent de toute façon pour les emplois, on n'arrivera jamais à atteindre ce niveau d'emplois.

Le Président.- L'écart que tu donnes, tu l'as constaté, mais il n'y a pas moins d'emplois dans l'établissement.

M. Helleu.- Je rejoins l'analyse de Fabrice, c'est très théorique, ce qui est important c'est la masse salariale, c'est l'exécution budgétaire qui finance les emplois, ce n'est pas le plafond. Mais on regardera ce point.

Le Président.- De mémoire, j'étais sur un plafond 2 qui était à 380 et qu'on avait monté à 430. Donc je ne suis pas du tout dans ce constat-là, au contraire.

Mme Cénac.- On était à 450 en juillet, 430 pour le BR 2 et 420 pour le BI alors que sur le plafond 1, j'ai noté qu'on était à 2 425 en juillet, on passe à 2 400 là, pour le BR2, et pour le BI, ça réaugmente à 2 480.

Le Président.- Je vais faire une réponse un peu de Normand, pardonnez-moi, pour moi, c'est vraiment technique et pas politique, je pense que c'est pour ajuster au plus proche de la masse salariale consommée. De toute façon, il n'y a pas une diminution du nombre d'emplois dans l'établissement. Je pense même que, entre ce qui a été accordé de manière totalement exceptionnelle il y a deux ans par l'État, cinq postes suite à la diminution des capacités d'accueil, ce qui a été attribué par l'État pour la création du BUT informatique à Nevers, les CPJ, etc., on est mécaniquement dans une hausse des emplois dans l'établissement, plus un certain nombre d'emplois contractuels dans l'administration, du côté BIATSS, pour accompagner des nouvelles fonctions, des nouvelles missions qui nous sont enjoindes de remplir par l'État. Je crois même qu'on a atteint, c'est un chiffre que j'ai en tête qui m'a été présenté il y a quelques semaines, on est à 2 985 personnels actuellement à l'université de Bourgogne, ce n'est pas en ETPT. Je pense qu'on n'a jamais eu un tel niveau de personnels à l'uB, en tout cas pas depuis le début du mandat, ça c'est sûr. Donc pour moi c'est technique, ce n'est pas politique.

M. Hervé.- C'est technique, c'est l'ajustement par rapport au nombre d'emplois dans l'année et le rectorat loue quand on ajuste sur les ETPT, on est plutôt bon sur le suivi des ETPT, moins sur les euros donc ça veut dire que c'est correct en équivalent temps plein et le second point, effectivement, j'ai dit que ça n'a pas bougé mais je regarde les documents et ça a bougé, c'est négligence de ma part et pas du tout une volonté de dissimuler quoi que ce soit, c'est juste une erreur de ma part, mais on reboucle avec Esther et je suis sûr, on en a discuté il n'y a pas longtemps, il y a des évolutions sur des emplois qui étaient mal classifiés dans le fichier, ils étaient mal alloués entre les plafonds, ça c'est sûr. Donc on aura des précisions pour la prochaine fois.

M. Deroussiaux.- Pour être sûr d'avoir bien compris la dotation de ce matin, c'est en plus des 3,8 millions de tout à l'heure ?

M. Hervé.- Les 3,8 millions qu'on a eus, on ne savait pas ce que c'était, on sait qu'on a 1,7 million pour les fluides et 1 million pour... Le reste c'est l'argent pour les BUT3, des choses qui étaient attendues. Ça veut dire qu'il y a au moins 2,8 millions, mais il faut que les services fassent l'analyse, qui n'ont pas été intégrés dans ce qu'on avait comme recettes et qui seront intégrés pour le compte financier.

On passe à la délibération.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 400 ETPT sous plafond et 430 ETPT hors plafond

- 302 980 503,29 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 220 769 851,44 € personnel
 - 55 720 546,70 € fonctionnement
 - 26 490 105,15 € investissement
- 318 439 290,32 € de crédits de paiement
 - 220 769 851,44 € personnel
 - 56 282 678,05 € fonctionnement
 - 41 386 760,83 € investissement
- 271 713 235,68 € de prévisions de recettes
- 46 726 054,64 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 46 217 745,64 € de variation négative de trésorerie
- 6 536 224,37 € de résultat patrimonial déficitaire
- 2 102 240,37 € d'insuffisance d'autofinancement
- 46 726 054,64 € de variation négative de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ? 3 abstentions.

17 voix pour, 3 abstentions

2. Recettes fléchées 2024

M. Hervé.- Merci beaucoup. Point suivant, les recettes fléchées. Je vous lis la délibération.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré approuve : l'établissement fait le choix de ne pas présenter de recettes fléchées au budget 2024. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Non. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

3. Budget initial 2024

M. Hervé.- Le point suivant, c'est le budget initial 2024. Voici quelques éléments de contexte, on en avait parlé en septembre. Je vous rappelle ce point, il y a un déséquilibre budgétaire qui existait sur les ressources État, avec un budget simple qui a été mené à partir des seules ressources de l'État. On devrait faire évoluer cette méthode puisque si on regarde la plupart des établissements, les orientations budgétaires ne sont pas modélisées avec un budget mais sont produites avec un courrier d'intention et un courrier de nature stratégique. Donc probablement qu'on évoluera sur ce point. Néanmoins, on voit qu'on avait un déséquilibre qui ne faisait qu'augmenter, qui augmente du fait des surcoûts divers et variés et du GVT, le GVT n'est pas compensé depuis 2019, on est à 13 millions, si on prend les mesures

qui n'ont pas été compensées, on est à 10,9 millions, un peu moins maintenant puisqu'il y a des mesures qui viennent d'arriver à hauteur d'1,8 millions, mais ça fait presque 20 millions d'euros de déséquilibre mécanique qui se crée donc, forcément, on a une fragilisation de notre équilibre budgétaire et on est, en parallèle, avec un besoin d'amélioration de la prévision comme évoqué juste à l'instant avec le BR2 mais bien évidemment, depuis un certain temps.

On connaît un déséquilibre structurel à l'instar de la plupart des établissements. On a une prévision qui est à + 2,5 millions de budget. Une enquête interne a été faite, chaque établissement, pas chaque mais 40% des établissements à peu près ont remonté des infos ce qui est notable, habituellement les gens remontent moins d'infos. Si on regarde les budgets des établissements sur le résultat net, il y a deux universités positives, il y a Caen et nous, ça ne veut pas dire que ça va bien, ça veut dire qu'on a ajusté nos prévisions budgétaires. On se doute bien qu'on ne va pas être à + 2,5 mais nous bêtement, on a été optimistes, d'habitude on est pessimistes, suite à des discussions avec la tutelle qui nous trouvait bien pessimistes, cette fois-ci elle nous trouve bien optimistes. Elle n'avait pas tort puisque manifestement, à part Caen, on est les seuls à être optimistes, il y a Orléans aussi, mais tous les autres présentent des budgets en déséquilibre. Alors évidemment, les budgets en déséquilibre sont présentés puisqu'il est autorisé un déséquilibre avec le surcoût énergétique et les non-compensations des mesures salariales nationales, donc la plupart des établissements s'ajustent sur l'autorisé. Néanmoins, ça retrace quelque chose, cette volonté politique de la part des établissements d'avoir des budgets déficitaires, et sur d'autres indicateurs ça va être dégradé aussi, évidemment.

Donc le contexte n'est pas des plus rassurants puisque on a un déséquilibre structurel qui est en train de se produire. Alors ça, c'est des éléments de contexte globaux. Si je reviens sur du contexte un peu plus local, on est sur un besoin d'évolution budgétaire, on voit qu'on est à la limite du système, ça va se faire, ça se fera dans la difficulté, mais si on ne fait pas ça, on sera vraiment gêné pour travailler. Il y a eu des mesures qui ont été lancées, les reprogrammations de recettes, des globalisations d'enveloppes prévisionnelles ouvertes au réservoir et l'ouverture de contrats selon une règle par défaut du prorata temporis, ça, ça a été fait pour le BI. D'autres mesures ont été déployées ou vont être déployées, qui sont importantes pour pouvoir améliorer la qualité de la prévision budgétaire. Première mesure, un suivi mensuel d'exécution des crédits, notamment de masse salariale et fonctionnement en central au pôle finances pour la constitution du BR1 qui se passe en juillet, ça veut dire qu'on va avoir un réalisé correct jusqu'à avril, c'est peu de choses, c'est un tiers de l'année et donc ce n'est pas si simple que ça de faire une prévision à partir de ça, mais on a quand même pas mal d'historique et on ajustera les crédits des composantes à la baisse si on voit que l'exécution n'est pas au rendez-vous. Il ne faut pas que ce soit entendu comme un message d'exécuter à tout crin, ce n'est pas l'idée, c'est juste qu'on veut se rapprocher de la réalité et on voit de fait qu'on a des budgets qui ne sont pas construits en se disant « qu'est-ce que je vais avoir comme dépenses et qu'est-ce que j'ai comme recettes ? » et donc j'ai des dépenses en face, ce qui est logique, on ne peut pas dire « j'ai 100 de recettes, je ne vais mettre que 60 comme recettes et puis je ne vais dépenser que 60 ». Effectivement techniquement c'est compliqué ou alors ça suppose qu'on dise immédiatement je vais avoir 100, je ne prends que 60 et je vous donne 40 en central. Or je n'ai jamais noté cette tendance-là de la part des composantes à dire « j'ai trop d'argent, prenez-moi mes sous ». Lors des DOM, on n'a jamais eu ça, c'est plutôt

« on est dans la misère, donnez-nous de l'argent » en général, pour avoir été directeur de composante, j'avais ce même discours. Là-dessus on va être obligé de travailler ainsi pour ajuster au mieux et on va avoir la même démarche au niveau infrastructures, donc numérique et patrimonial, pour ajuster au mieux les crédits d'investissement. Ce sera plus compliqué parce que là il y a probablement moins de récurrence sur la partie investissement que sur la partie fonctionnement. On va ajuster ça, on va travailler beaucoup en central avec un BR qui va être très restreint pour les composantes, avec des possibilités de changement de masses, des reprogrammations et des ajustements à la baisse s'il y a des sous-exécutions. Et puis on a un dernier point qui apparaît, on ne va plus autoriser des prélèvements sur le fonds de roulement au titre des reliquats de la formation continue, pour deux raisons. La méthode des coûts complets fait disparaître les reliquats de la formation continue, d'une part, et d'autre part, les prélèvements sur fonds de roulement sont extrêmement suivis par la tutelle et discutés, donc on cesse. Et dernier point, si on regarde sur les composantes qui avaient des reliquats de formation continue, ce sont des composantes qui ont beaucoup d'apprentissage et donc ont des recettes qui vont venir compenser ces prélèvements qui étaient quand même de plus en plus restreints et ça, ça facilitera aussi beaucoup la vie des services parce que c'est très compliqué à travailler. Voilà les évolutions en cours, le but étant d'arriver à quelque chose de plus globalisé pour pouvoir avoir des enveloppes de réallocation un peu plus dynamiques, in fine, on en n'est pas là, là on réajuste en fonction des exécutions.

Sur 2024, on a donc, en prévisionnel, un solde budgétaire qui est déficitaire de 5 millions, en baisse de 20 millions par rapport au BI 2023. On a un résultat comptable prévisionnel excédentaire à hauteur de 2 millions, donc il est en hausse de 5 millions par rapport au BI 2023 et une CAF de 6,8 millions donc en hausse de 5,3 millions. On a un fonds de roulement qui n'est pas en très bon niveau puisqu'on repart des éléments précédents et donc il est à 22,5 millions d'euros, donc par rapport à ce qu'on avait en BI 2023, c'est un peu plus faible parce qu'on a eu beaucoup de prélèvements anticipés en BR 2, 50 millions de prélèvements qui viennent grever ce fonds de roulement et la trésorerie. On a un budget qui est plus optimiste, non pas parce que soudainement on a un regain de situation ou qu'on aurait reçu une dotation miraculeuse, c'est lié au fait qu'on est en train de modifier la méthode de travail et donc il y aura des ajustements dans le temps. Ce qu'on sait, en revanche ça on en est sûr, on aura une réduction des marges de manœuvre à travailler sur fonds propres puisque notre fonds de roulement va diminuer, et quand on veut faire des investissements ce sont les fonds propres qui sont la clé et on va commencer à avoir des réductions des marges de manœuvre puisque notre résultat comptable ne sera probablement pas à la hauteur des espérances. Soit il sera vers zéro, soit négatif et la CAF ne devrait pas être extrêmement élevée si elle est positive donc on voit bien que les marges de manœuvre vont se réduire dans le temps. Il y a certains établissements qui ne font plus de projets sur ressources propres donc c'est une difficulté, on sait que les marges vont se réduire.

Je vais vous présenter les tableaux 1, 2, 4 et 6.

Sur le tableau 1, on avait changé de méthode. On est sûr de la consommation prévisionnelle et là on repart sur 2 480 plafond 1 et 420 ETPT plafond 2 avec 2 570 notifié en plafond 1. Ce qui guide la soutenabilité de l'établissement, ce n'est pas le nombre d'emplois, c'est la masse salariale, donc la masse salariale au titre de la subvention pour charges de service public ne consommera pas la totalité du plafond

1 de 2 570 emplois, c'est pour ça que le rectorat nous avait demandé d'essayer d'être au plus près.

Sur les autorisations budgétaires, on est sur des dépenses à 310,6 millions d'autorisations d'engagement et 307,8 en crédits de paiement avec 230 millions pour le personnel, donc une augmentation de 8 millions d'euros entre 2023 et 2024 et on avait déjà eu des augmentations importantes dans le passé. Il y a un certain nombre d'éléments qui viennent étayer cette augmentation avec de la reprogrammation, du GVT, de la revalorisation du point d'indice, la mesure +5 points. Enfin, il y a un certain nombre de mesures, c'est de l'argent qui apparaît en dépenses et qui peut apparaître en recettes sauf compensation partielle.

Sur la partie fonctionnement, on est toujours très élevé avec une mauvaise prévision puisque atterrissage pas du tout en lien l'année dernière en compte financier avec ce qui est noté ici et pas du tout cohérent avec les dépenses sur les 10 premiers mois de l'année 2023 qui étaient à 31 millions. Là on a 20 millions de plus. On n'atteindra probablement pas ce montant, en tout cas il faut l'espérer. Néanmoins, on n'est pas en hausse et on ne fait pas que monter en permanence. On commence à juguler dans la prévision budgétaire, on est à 53 millions de prévision de fonctionnement, on a un prélèvement de 2 millions prévu au sein de ce fonctionnement et on a 2,8 millions de reprogrammation de crédits.

Sur les investissements, on a 27,5 millions, donc ça, ça bouge beaucoup. Mais c'est la nature même de l'investissement. On a beaucoup de reprogrammations hors recherche, 9 millions d'euros, c'est un peu toujours les mêmes projets, alors ça change un peu chaque année dans les projets de l'établissement, il y en a qui sont toujours là, ils mettent un peu de temps et quand ils sont terminés on les voit disparaître, le data center, ça fait un certain temps qu'on le voit, rénovation énergétique de l'IUT Creusot, la partie mesures physiques, ça doit être relativement récent et menuiseries STAPS c'est aussi relativement récent, donc ça peut prendre un peu de temps. On a eu un peu de moyens nouveaux avec une grosse enveloppe en central qui est prévue, c'est pour avoir de la marge de manœuvre, c'est de la prévision. C'est une enveloppe si les composantes nous demandent de l'argent. Il y a des prélèvements sur fonds de roulement à hauteur de 2,5 millions d'euros pour les plateformes, les surcoûts des opérations immobilières et groupe électrogène et, en recherche on a des FEDER assez importants et des reports aussi assez importants. Donc tout ça fait que ça bouge quand même pas mal sur cette partie investissements.

Sur la partie recettes, on est à 302,7 millions, donc en augmentation. Il y a eu un effort de nouveau sur la reprogrammation des recettes qui ont été déprogrammées en BR 2, 16 millions d'euros, ce qui contribue à améliorer la prévision budgétaire. On a une subvention pour charges de service public qui est en hausse de 7 millions d'euros, qui représente 71% de nos recettes totales. Dans cette subvention pour charges de service public, on a deux parties, masse salariale et fonctionnement. Le fonctionnement est stable à 20,1 millions d'euros et la masse salariale à 196,6 millions d'euros avec les nouvelles mesures quand elles sont compensées. Le fonctionnement est stable et il est stable depuis un temps certain, ce qui fait que quand on a de l'inflation, ce que nous donne l'État pour le fonctionnement, c'est tout de suite moins confortable et comme ça réduit nos marges de manœuvre en autofinancement, ça réduit nos marges de manœuvre in fine en investissement. Les autres financements de l'État sont en baisse à 5,6 millions d'euros et ils sont répartis entre du fonctionnement et de l'investissement. La CVEC est relativement stable, +100 000 €. Les autres financements publics sont en légère

hausse et les recettes propres aussi, à 12%, ça permet de faire des choses, ça permet de fonctionner. Il y a une grande partie des recettes propres qui tient à l'apprentissage, formation continue, 21,5 millions. On a un point qui va être symbolique et qui va être discuté puisque nous n'avons toujours pas l'atterrissage, la cotisation unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage, l'ancienne taxe d'apprentissage avec des assiettes qui avaient bougé, qui avaient amené à réduire combien on percevait. On avait prévu 1 million d'euros cette année, on a toujours prévu 1 million d'euros mais on ne sait toujours pas combien on a eu. On a eu cette année une modification de processus avec l'URSAAF et la Caisse des dépôts, conclusion, on devait avoir des versements initiaux avec des dates plus anticipées, on devait en avoir un au 15 décembre, nous sommes le 18, nous ne l'avons toujours pas donc on ne sait pas combien on va avoir collecté au final. On était en sous-collecte pour l'instant, on était à à peine 900 000 contre 1,13 million de prévu. C'est peu pour l'établissement, 1 million sur presque 300 millions, ce n'est pas grand-chose, en revanche c'est fortement chargé de symbolique pour les composantes parce qu'il y a des relations intuitu personae. Même si maintenant ce n'est plus le gros des ressources des composantes, ça peut être important pour certaines, mais ce n'est quand même pas ça qui les fait vivre et celles qui collectent beaucoup sont celles qui ont beaucoup d'apprentissage, donc, on va travailler le dossier parce qu'il y a des fonds non répartis qui arrivent, il va falloir les réallouer sur les différentes composantes pour qu'elles puissent exécuter en 2024. On a autorisé des prélèvements sur fonds de roulement à ce titre-là parce que l'État nous a mis dans la difficulté en modifiant complètement sa méthode. On est en train d'atterrir mais quoi qu'il en soit, ce n'est plus la ressource la plus importante, la ressource la plus importante, si on doit analyser, c'est l'apprentissage. La formation continue se maintient parce qu'on a des endroits, typiquement sur l'UFR Santé où il y a beaucoup de formation continue, en DSEP aussi. C'est des endroits où on maintient la formation continue qui regroupe les contrats de professionnalisation qui sont plutôt souvent pour des jeunes et puis la formation continue qui accueille des adultes, des médecins, des avocats notamment, c'est pour ça que, en médecine il y a beaucoup de formation continue, en pharmacie aussi, où y a des obligations pour les médecins. Donc ça a diminué sur cette partie-là, mais pour certaines composantes ça reste important mais le gros des ressources c'est l'apprentissage. Et sur ça on sait qu'on peut avoir des décisions de l'État qui nous impactent beaucoup. Il y a eu des discussions, vous avez dû le voir dans les dépêches AEF, où il y a des montées au créneau, des directeurs des écoles d'ingénieurs et des présidents d'université, probablement via France Université, pour dire qu'il ne faut absolument pas baisser les montants qui sont alloués aux établissements publics. Il y a déjà eu des baisses de ce qu'on appelle les NPEC, les niveaux de prise en charge, sur l'établissement on est à une baisse d'1 million d'euros, je crois. Ce n'est pas négligeable parce que les ressources on va les augmenter un peu mais on ne va pas les multiplier par deux et on va avoir besoin de cet argent pour pouvoir fonctionner.

Donc, au final on a un solde budgétaire déficitaire de 5,1 millions d'euros, on a des opérations non budgétaires en déficit de 0,73 millions, on va prélever sur la trésorerie de l'établissement 4,4 millions d'euros qui descend à 16,4 millions d'euros.

Sur la partie compte de résultats, on a 2 millions de résultat et 6,8 de capacité d'autofinancement. On a minimisation des surcoûts des fluides et des matériaux pour aboutir à ce résultat-là, on veut contenir notre résultat, on a minimisé outre mesure les fluides mais ça va quand même être un point de discussion à un moment donné, il va falloir redonner au pôle patrimoine pour payer l'électricité et le chauffage. On a

un fonds de roulement qui, après prélèvement, termine à 22,5 millions d'euros et donc, exprimé en jours, un fonds de roulement de 28 jours ce qui n'est pas formidable pour un établissement, le seuil d'alerte est à 30 jours. Le fonds de roulement, on sait que ça va baisser mais ça ne devrait pas baisser autant que ça sur le budget initial 2023 et c'est ce qu'on a vu en BR, on ne devrait pas tomber à 25 millions. Pour autant, ça permet de situer à peu près l'établissement mais ça n'a pas tellement de sens, la comparaison c'est toutes choses égales avec des comptes financiers, des budgets. Mais on n'est pas non plus dans une situation où c'est le drame complet. Le fonds de roulement qui m'a le plus marqué, c'est celui de Créteil, ils sont à 3 jours de fonctionnement, ils les ont vraiment atteints. Nous, c'est de la projection, on sait qu'on n'arrivera pas là, on devrait avoir un fonds de roulement relativement confortable et il en va de même pour des universités qui sont confortablement financées. Si vous prenez la Lorraine ou la Franche-Comté, ils ont des fonds de roulement relativement confortables en prévisionnel. Nous, évidemment moins, mais au final, on devrait avoir quelque chose qui ne va pas être complètement massacré.

Le résultat net comptable attendu est à + 2,5 quand on s'attendait à - 3 l'année dernière, c'est lié à l'amélioration de la prévision budgétaire. Notre trésorerie tombe à 20 jours avec des seuils qui sont à 30 et 25 jours pour l'État, qui, on a reçu le projet ce matin du rectorat, autorise le budget à passer parce qu'il sait qu'on est en train de jouer le jeu, d'améliorer la qualité de prévision et que donc on devrait être au-dessus de ce qui est prévu. Et donc on a une tendance à la baisse avec fragilisation des équilibres financiers.

Cette amélioration budgétaire reflète, ça peut paraître paradoxal, mais en fait les agrégats s'améliorent parce qu'on a travaillé sur la prévision et on fait ce qu'on peut en central avec des grosses bottes extrêmement lourdes à manier et on commence à avoir des oscillations. Là, on est dans une phase intermédiaire de l'évolution budgétaire, l'objectif c'est vraiment de travailler à plein avec la GBCP et d'avoir globalisation des enveloppes et une modification des centres de ressources budgétaires, autrement dit d'avoir des grandes jarres où on va globaliser l'argent et les acteurs s'y insèrent selon qu'on est patrimoine, laboratoire... A voir comment on définit ça, les CRB avaient été votés il y a un certain temps sous la présidence d'Alain Bonnin. Il est tout à fait possible qu'ils ne soient pas forcément complètement adaptés à notre situation, donc il faudra les faire évoluer. On va commencer à avoir un contrôle plus serré, ça ne veut pas dire qu'on va serrer la ceinture complètement, mais il faut suivre plus les dépenses et les recettes, notamment les recettes, en central ça va, dans les composantes ça va moins malgré des alertes répétées depuis un certain temps donc ça veut dire qu'on a des difficultés sur ces points-là, le central appuie autant qu'il peut, mais avec ses fragilités, et on a aussi du besoin de suivi de dépenses. On observe toujours, même si c'est probablement marginal, mais pour enlever une probabilité il faudrait qu'on le mesure complètement et c'est extrêmement fastidieux, voire impossible à faire, on a quand même toujours des comportements de fin d'année, de dépenses surprenantes, comme si des gens cherchaient à dépenser pour dépenser, c'est toujours questionnant, avec des gens qui par ailleurs, je ne citerai aucun nom, en dialogue d'objectifs et de moyens, nous demandent plus de budget. Donc, à un moment donné, c'est quand même extrêmement curieux comme manière de gérer, de demander plus d'argent et en fin d'année de dépenser pour des choses qui peuvent sembler accessoires ou en tout cas pas centrales pour fonctionner. Ceci dit, ça a toujours été le fonctionnement des établissements et c'est la nature humaine.

La situation glisse comme dans tous les établissements, ça veut dire qu'à un moment donné, l'État prendra des décisions, ou pas. Mais on a eu l'autonomie numéro 2, si c'est ça la décision c'est bon signe, ça veut dire qu'il faudra qu'on se débrouille tout seul ou avec des agences de moyens qui excluent tout un pan de chercheurs. Ceci dit, ça veut dire que ce n'est pas très réjouissant et que par ailleurs l'État a obtenu son double A récemment par Standard & Poor's, c'est très bien, mais il l'a obtenu en promettant qu'il allait faire plein d'économies. Par ailleurs, l'État français travaille beaucoup en Europe avec l'État allemand, on parle du couple européen, que l'État allemand a 20 milliards qu'il n'arrive pas à passer parce que juridiquement ça ne passe pas. Ils aimaient déjà bien la rigidité budgétaire, nos amis allemands, on peut soupçonner qu'ils vont l'aimer encore plus donc on va être impacté parce qu'il va falloir réduire nos dépenses au niveau de tout l'État. Ça ne veut pas dire qu'on va nous réduire les crédits, mais on peut penser qu'on ne nous donnera pas beaucoup plus. La LPR est prévue, mais sur le reste, on en n'aura pas beaucoup plus. Donc si on commence à appliquer une règle de saine gestion de notre DGS qui est « la bonne recette c'est celle qu'on encaisse, la bonne dépense c'est celle qu'on ne fait pas », eh bien nous avons la solution à tous nos problèmes. C'est une vraie difficulté, c'est pour qu'on commence à se dire que la situation ne devrait pas être la plus confortable et on sait qu'il y a des endroits où ce n'est pas simple, c'est pour ça que le discours est compliqué, il y a des endroits où vraiment c'est difficile. J'observe quand même qu'à certains endroits, en central, les gens achètent leurs cahiers ou leurs stylos alors qu'à d'autres endroits, ce n'est pas difficile du tout. Les gens devraient quand même réfléchir et se dire « peut-être que ce n'est pas très bien, - c'est pour créer une forme de culpabilité que je fais ça -, peut-être que ce n'est pas très bien, cette dépense n'est pas opportune ». Pour l'instant on n'est pas en PREF, quand on sera en PREF, on les jugulera et ça fera mal à tout le monde. C'est bien là le problème, mais si on pouvait avoir des gens qui se raisonnent parfois, ce serait bien. Ce sera la phrase de conclusion.

Le Président.- En tout cas, la citation de notre DGS, montre que l'art budgétaire a parfois rapport avec l'art poétique. Plus sérieusement, avec ce BI 2024, l'effort est quand même mis sur un meilleur travail prévisionnel. L'objectif c'est d'avoir une meilleure prévision pour pouvoir avoir davantage de marge de manœuvre. Donc, dans ce sens-là, on a prévu moins de dépenses, avant nous étions plutôt trop prudents, on surestimait les dépenses pour être sûr d'atterrir correctement et donc on a été moins pessimistes sur les recettes, ce qui fait un peu écho aux paroles rapportées. En réalité, notre situation n'est pas modifiée intrinsèquement, on est toujours dans la même situation et donc ça suppose, pour essayer de bien suivre cet ajustement prévisionnel, de mettre en œuvre deux mesures relatives au suivi d'exécution budgétaire. D'abord, c'est mettre en place un suivi de l'exécution des recettes et des dépenses, chaque mois, par composante, pour mieux ajuster le prévisionnel au réel, dans la concertation, « vous avez une enveloppe, on ne revient pas là-dessus, mais en revanche, on regarde ce que vous dépensez ». Et quand j'entends que tel master cherche à commander pour 30 étudiants 1 600€ de sweat-shirts brodés en fin d'année, parce qu'il reste une enveloppe, non, ça suffit ! Ce n'est plus admissible, on n'est pas dans une gabegie, je suis désolé, 1 600€, bien sûr comparé aux 300 millions d'autorisations d'engagement, évidemment, c'est une goutte d'eau mais si tout le monde se comporte comme ça, ce n'est plus une goutte d'eau. C'est, à la fin de l'année, l'incapacité pour nous peut-être d'employer une personne là où on en a besoin, c'est ça les enjeux, ce n'est pas le petit intérêt

égoïste, l'espèce de fantasme qui consiste à dire « comme ça, le sentiment d'appartenance vis-à-vis de nous sera plus fort ». Je crois qu'il faut arrêter avec cette espèce d'absurdité et être un peu plus sérieux. Surtout qu'on peut acheter des sweat-shirts à 30€ pièce. Donc, mettre en place un suivi de l'exécution des recettes et des dépenses, chaque mois, par composante pour mieux ajuster le prévisionnel au réel, mais dans la concertation.

Autre mesure, les reliquats de masse salariale et de fonctionnement vont être ajustés au plus proche de l'exécution du budget telle qu'elle apparaît au cours de ce suivi, et ça sera l'objet du budget rectificatif du mois de juillet prochain. Et puis d'autres mesures, sur les investissements le suivi sera beaucoup plus fin et il sera mis en œuvre par le pôle finances et le pôle patrimoine sous la responsabilité de la nouvelle directrice générale des services adjointe en charge du patrimoine et de la DNUM parce que le pôle patrimoine et le numérique c'est ce qui consomme le plus d'investissements. Ça, c'est évident, mais c'est normal, c'est leur fonction, donc il va falloir que ces deux postes de dépenses les plus importantes dans le domaine de l'investissement soient davantage suivis. Donc, cette méthode qu'on adopte d'ores et déjà dans la construction de ce budget initial permet de présenter justement un BI qui fait apparaître 2 millions de résultat prévisionnel, 6,8 millions de capacité d'autofinancement et 22,5 millions de fonds de roulement. Ces 22,5 millions, cela vient d'être dit par Fabrice Hervé, c'est peu par rapport aux années précédentes, mais je vous rappellerai tout de même, j'insiste lourdement là-dessus, si ce fonds de roulement baisse, c'est parce que nous avons assumé sur nos fonds propres, une stratégie bâtiminaire et d'investissements massifs qui vont accompagner l'avenir de notre établissement. On travaille pour l'avenir. Et donc ces fonds ont été utilisés en complément notamment du plan de relance. Je rappelle l'ESIREM, le Cortex, l'IUT du Creusot, l'IUT d'Auxerre, le bâtiment Droit-Lettres, le data center, etc. Reprenons toute la liste des travaux qui ont été menés en 4 ans, c'est absolument considérable, donc il est normal que ce fonds de roulement qu'on a utilisé, diminue, mécaniquement c'est normal. Mais il diminue aussi parce que nous avons dû puiser dedans pour compenser les mesures nationales prises par l'État dans le domaine RH, il ne faut pas l'oublier. Il faut rappeler que l'estimation que nous avons faite du glissement vieillesse technicité négative sur notre budget depuis 2019, s'élève à 12,9 millions d'euros, ce n'est quand même pas rien. L'augmentation du point d'indice l'année dernière, de 3,5 sur 6 mois, ça nous a coûté 3,5 millions, ça n'a pas été compensé. Cette année, nous recevons des compensations partielles à hauteur de 3/4, très bien, tant mieux, on ne va pas le contester bien sûr, mais néanmoins tout cela finit par peser et grignoter une partie de notre fonds de roulement.

Au demeurant et je terminerai là-dessus, ce fonds de roulement sera aussi alimenté par le résultat comptable pour 2023, qui sera dégagé en mars 2024 et qui vous sera présenté au conseil d'administration de mars 2024. Donc, on ne perd pas cette perspective de faire du fonds de roulement un instrument de la dynamique au service de la stratégie de l'établissement. Ça, c'est fondamental, il ne faut pas croire, contrairement à ce qu'on a pu entendre au plan national, que le fonds de roulement c'est un bas de laine qui dort dans les universités, c'est faux, c'est absolument faux. C'est un levier de l'autonomie des universités et au jour où l'acte 2 de l'autonomie des universités est annoncé, eh bien, faisons le pari que le fonds de roulement demeure un instrument important de l'autonomie des universités.

C'est ce que je voulais évoquer en quelques mots avec vous à la suite de la présentation assez exhaustive qui vous a été faite par Fabrice Hervé. Y a-t-il des questions ? Oui Clara.

Mme Privé.- Plutôt une remarque. Pour une fois, on votera pour ce budget. On ne se tournera pas vers l'abstention parce que le déséquilibre de nos budgets universitaires vient principalement du ministère et des choix budgétaires qui sont faits pour nos universités, on le voit bien avec la non-compensation de l'augmentation des fluides, de tout un tas de choses. L'État finalement, ne permet pas aux universités d'avoir un budget ambitieux et c'est les universités qui elles-mêmes se donnent des budgets ambitieux sur des fonds qui sont trouvés, sur les fondations, sur tout un tas d'autres techniques. Et ça, on le déplore, mais on reconnaît que ce n'est pas la faute de notre université et que finalement on se dépatouille comme on peut et au mieux selon nous. Ça nous tient à cœur de faire cette intervention. On a une situation qui devient de plus en plus critique, on ne va pas pouvoir faire avec trois bouts de ficelle et du scotch pendant les 15 prochaines années, donc quelque chose d'assez alarmant mais avec une gestion que nous on trouve bonne et appréciable à l'université de Bourgogne. Je vous remercie d'ailleurs pour cette présentation, et l'ensemble des services, pour ce BI qui était tout à fait clair et donc un vote positif pour nous, ce qui n'est pas habituel, pour encourager justement cette gestion et la saluer dans un contexte plus que complexe.

Le Président.- Merci, vos mots me touchent beaucoup, sincèrement, parce que ça correspond effectivement à l'ensemble des efforts qui sont faits par les services. Je les remercie à nouveau parce que je vous garantis qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui travaillent dessus, elles sont particulièrement compétentes et investies et heureusement qu'elles sont là. C'est aussi le fruit d'une véritable politique et une stratégie budgétaire que nous assumons, que ce soit dans le domaine des RH, dans le domaine des investissements, dans l'accompagnement, parce que on peut pointer l'anecdote du sweat-shirt, mais à côté de ça, on a des tas de responsables pédagogiques qui se donnent, qu'on essaye d'accompagner, qu'on essaye justement de ne pas brider par les moyens, même si on a toujours une limite, pareil pour les équipes de recherche et puis l'accompagnement des étudiants dans leur vie étudiante et ça, ça fait partie, je crois, de notre action, j'allais dire citoyenne, de notre engagement, en tout cas des valeurs humanistes que nous défendons, et c'est une conviction rivée au corps et il n'est pas question d'abandonner ça tant qu'on sera là. Et le fait que vous le votiez, je le prends comme une manière de saluer ces engagements-là donc j'y suis très sensible parce que ces engagements sont le fruit de convictions profondes qui m'animent. Je comprends aussi le positionnement national qui dit que l'engagement de la France n'est pas suffisant dans un monde où la formation au plus haut niveau, la recherche et l'innovation sont des facteurs de progrès de la France, mais je pense de l'humanité dans sa globalité, et ça je crois que la France pourrait, je partage votre position, la France pourrait davantage investir dans ses universités, dans ses jeunes et dans la recherche, donc je salue votre positionnement.

Mme Privé.- Si je peux me permettre, j'avais juste oublié cette histoire de sweat-shirt. Je pense aussi qu'outre les considérations financières, les universités ont un devoir d'exemplarité sur les questions écologiques et réduire nos dépenses sur un certain nombre de postes c'est aussi s'adapter aux enjeux écologiques de notre temps. Et l'université a toujours su être à la pointe sur plein de domaines, c'est normal, c'est notre travail et je pense que c'est aussi une grille de lecture qui doit s'ajouter. Quand on pense le budget et quand nos composantes, nos départements pensent leur budget, aujourd'hui il faut qu'on s'adapte à cette crise climatique

notamment en consommant moins, et un sweat-shirt n'étant pas un bien nécessaire à la survie de toutes et tous ou de notre université, c'est des choses dont on peut se passer. Je trouve cet exemple très parlant, je vous remercie de nous l'avoir donné, sur la nécessité de sobriété qui va traverser nos universités.

Le Président.- Absolument, et qui aura aussi, à court terme, des effets sur la mobilité, notamment la mobilité par avion, c'est un élément important.
Maxence.

M. Roulliat.- Pour justifier un vote qui sera favorable, avant tout par rapport au travail qui a été réalisé par les services et tous les engagements que Fabrice a pu nous présenter. Monsieur le Président, vous venez de dire que le ministère et le gouvernement se posent la question d'un engagement de la France qui n'est pas suffisant et on l'a vu concernant la subvention pour charges de service public, je dirais qu'il est aussi injuste et là se posent aussi des questions. J'ai du mal à entendre et on a du mal à entendre la question du poids de l'histoire, si on se référait uniquement à la question du poids de l'histoire, je ne sais pas si on serait encore dans une République, alors il y a aussi cette question de reposer des choses sur la table et je trouve ça assez limite de remettre la question aux présidents d'université, sur le fait qu'ils doivent trouver un modèle. A partir du moment où c'est une mission régaliennne d'État, c'est à lui de prendre cette charge-là, autonomie ou pas autonomie, c'est une subvention qu'il affecte et je pense qu'il y a une question de savoir pourquoi est-ce qu'un étudiant, alors je vais dire en médecine qui est ma filière, n'est pas considéré au final de la même manière dans une université que dans une autre, ce n'est pas le même à l'université de Bourgogne qu'à l'université de Franche-Comté, de Bordeaux-Montaigne qu'à l'université Paris Saclay, pourquoi ? La pression est la même, on aura tous le même diplôme et exercerons la même chose et je pense que c'est valable sur toutes les formations, il y a quelque chose de parfaitement injuste et effectivement on est sur un système opaque. Les organisations étudiantes l'ont demandé bien des fois, et on nous répond qu'il y a une partie qui relève de la confidentialité du ministère. Donc se pose malgré tout la question de comment sont allouées et comment sont décidées les choses, même s'il y a le fruit de l'histoire qui transparaît ? Beaucoup de questionnements aussi sur la question des appels à projets etc., que ce soit là pour dynamiser la recherche, c'est, je pense, d'une certaine manière une bonne chose, mais que tout passe par là, ça me semble plus qu'une limite, il y a un fonds qui doit être nécessaire pour que la recherche puisse être ce qu'elle est avec tout ce qu'elle a inventé depuis des siècles et des siècles, et aujourd'hui on sort de ce système-là, je pense que c'est parfaitement dangereux. On devrait se poser bien des questions. Et sur le fonctionnement plus global, de la même manière, on a des appels à projets qui renforcent les universités, sur le fait de trouver des fonds autres, sur le fait que l'université développe la recherche auprès de l'Europe, auprès de la formation tout au long de la vie. Quand on voit qu'il y a des mesures gouvernementales qu'on compense à 75% par le fait que les universités doivent aller chercher de l'argent ailleurs. Je tire un peu le trait parce que c'est plus complexe que ça, mais il n'empêche qu'il y a quand même cette logique derrière et je trouve qu'elle est gênante. Les chercheurs sont là pour faire de la recherche et pas pour faire des dossiers administratifs ou faire des appels à projets. Je dis la recherche mais on voit que dans la formation ça ressort, dans la vie étudiante c'est le cas depuis longtemps. Donc pour moi c'est un vrai questionnement et qui transparaît au final en filigrane de

ce budget-là et qui devrait malheureusement, même si le dire ici ne suffit pas mais devrait transparaître parce que c'est une nécessité. Donc un bon point malgré tout pour tout le travail qui a été fait et pour cette amélioration, ça fait déjà longtemps qu'on évoque le fait qu'il faut qu'on améliore notre prévision budgétaire. On voit que c'est pleinement fait et en tout cas la dynamique est lancée.

Le Président.- Merci pour ces interventions. Est-ce qu'il y en a d'autres.
Denis.

M. Hameau.- A Dijon métropole, évidemment on vous soutient plus qu'à fond tout en soulignant le fait que la situation dans laquelle est l'université la pousse à la résilience à tous les niveaux. Vous en faites la démonstration ce matin à travers le budget qui est présenté. Mais pour autant, là où je suis d'accord avec les interventions des étudiants c'est qu'on peut avoir des tas de bonnes idées parce qu'on n'a pas d'argent, et donc souvent d'ailleurs parce qu'on n'a pas d'argent, on arrive à innover donc ça ce n'est pas forcément un problème. Mais il y a quand même un moment où, parce qu'on a des bonnes idées, il faut qu'on ait l'argent pour avancer et monter les projets, les lancer et pouvoir les développer donc je pense vraiment que le sujet, au niveau national, de l'enseignement supérieur devrait être pris autrement, on ne peut plus dans le cadre du modèle tel qu'il est aujourd'hui avancer, là on touche les limites à mon sens. Et ce n'est probablement pas que du national que ça doit venir, je suis de plus en plus convaincu que c'est dans l'itération entre le local et le national qu'on doit pouvoir trouver des solutions, et le ministère serait bien inspiré d'essayer de travailler dans ce sens-là. Je pense vraiment que c'est là qu'on trouverait des marges de manœuvre ou des possibilités de faire avancer le système et de lui faire franchir un pas, sinon on reste dans l'historique et l'historique il est un peu désolant tel qu'on le voit aujourd'hui. Je pense qu'il y a besoin d'un peu de courage politique au niveau national, j'insiste beaucoup aujourd'hui et quand j'ai des réactions de gens pas contents, je me dis, finalement, je fais peut-être du bon travail. On a besoin localement, parce qu'il y a des projets, parce qu'il y a une capacité d'innovation qui existe, il y a une vraie culture ici, je trouve, avec maintenant un peu de recul, du dialogue et de la capacité à trouver des projets de développement, ensemble. Ça, c'est vraiment quelque chose qui pour moi est un acquis au sein de l'université de Bourgogne et c'est très précieux. Et ça, ça doit être amplifié par la capacité des moyens qu'on peut aller chercher. Et après, je suis d'accord avec les étudiants, il faut justement que la puissance publique soit en soutien de ces initiatives et de ces capacités positives. On le voit, le fonds de roulement a été utilisé dans la contrainte pour certains sujets, mais aussi parce qu'il y avait des choix d'investissement, il y avait des choix de développement. On n'est pas en train de payer du fonctionnement parce qu'on ne saurait pas maîtriser les choses, on est en train d'avancer vers des projets très importants et très structurants pour l'avenir, ici. Ça, ça devrait être soutenu de manière beaucoup plus forte par la puissance publique au sens large, donc, on vous soutient.

Le Président.- Merci Denis. D'autres prises de parole ?
Cédric Clerc.

M. Clerc.- Bonjour à tous, on ne va pas rappeler ce qui a été dit parce que je crois qu'il y a comme un consensus qui se dégage. Donc on sera aussi favorable à ce budget et on tient aussi à intervenir pour remercier les services comme vous le

faites depuis le début de ce CA, il y a les services financiers dont on parle à l'instant, mais vous avez rappelé aussi le travail du pôle patrimoine, des collègues de la DNUM, de l'hygiène sécurité, etc. Il y a un gros travail qui est fait et ce budget reste quand même encourageant puisqu'on dégage des marges. On s'inscrit dans ce qui a été dit, le budget n'est pas suffisant, on ne va pas revenir là-dessus, il y a un financement insuffisant de l'État, mais en tout cas la politique qui est menée au sein de l'uB et ce projet de budget reste encourageant, dans la volonté aussi de faire les changements qui s'imposent dont on a déjà eu l'occasion de parler ensemble, sur la GBCP avec quelques modifications sur cette structure et ça, c'est quelque chose que le SNPTES porte et a pu porter devant vous à plusieurs reprises. Effectivement, il est temps de probablement modifier peut-être la structure budgétaire pour avoir une meilleure vision et faire des économies là où elles doivent être faites. Après, que des étudiants puissent avoir des sweats, la communication, c'est aussi un budget important, mais j'entends que là c'était exagéré, mais la vie étudiante c'est aussi un petit peu ça. Après on parlait de développement durable, il faut aussi peut-être qu'on ait un regard sur où ont été achetés ces sweats, ça c'est aussi important et peut-être qu'ils pourraient être d'autant plus fiers de porter les couleurs de l'uB, j'espère qu'il y a le logo de l'uB dessus, et de leur master.

Le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, donc je vous propose de lire la délibération.

M. Hervé.- Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 480 ETPT sous plafond et 420 ETPT hors plafond
- 310 632 115,00 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 229 899 177 € personnel
 - 53 232 901 € fonctionnement
 - 27 500 037 € investissement
- 307 774 243,00 € de crédits de paiement
 - 229 899 177 € personnel
 - 53 232 901 € fonctionnement
 - 24 642 165 € investissement
- 302 686 951 € de prévisions de recettes
- 5 087 292 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 4 351 620 € de variation négative de trésorerie
- 1 999 096 € de résultat patrimonial excédentaire
- 6 781 262 € de capacité d'autofinancement
- 5 087 292 € de variation négative de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Qui ne prend pas part au vote ? S'abstient ? 2 abstentions. Vote contre ?

18 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Merci beaucoup, je suis très sensible aux propos qui ont été tenus, au travail réalisé par les services, par l'équipe de gouvernance, ça a été un gros travail, on tient la barre budgétaire, on tient la barre partout, bien sûr, on continue et ce budget n'est finalement que le reflet de notre engagement au service de la communauté. Donc merci pour votre approbation, en tout cas pour l'absence de désapprobation, je crois aussi que c'est important de reconnaître la qualité de travail de toutes les équipes.

Pour des raisons de disponibilité du vice-président en charge des RH, on ne va pas présenter le point IV, la présentation annuelle des cartographies des risques et des plans d'action des processus financiers par Sandrine Bocquet-Roustan, qui le fera après le déjeuner et qui a accepté de permuter avec Stéphane Tizio qui n'est pas disponible cet après-midi donc qui va nous présenter les questions relatives aux ressources humaines, à la suite du comité social d'administration du 28 novembre 2023.

V) Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 28 novembre 2023)

M. Tizio.- Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit du compte rendu du dernier comité social d'administration du 28 novembre 2023.

1. RIFSEEP : mise à jour de la cotation des postes BIATSS 2023 - additif

M. Tizio.- Tout d'abord un additif à la cotation des postes BIATSS pour la rentrée 2023. Le conseil d'administration s'était prononcé sur la cotation des postes à la rentrée, mais il y a un additif, ce sont des postes qui sont nouvellement à coter, notamment pour une question de timing, c'est-à-dire que lorsque nous avons proposé la cotation des postes, nous n'avions pas encore les résultats des campagnes de recrutement des personnels ITRF de catégorie A donc les concours classiques et les opérations exceptionnelles de repyramidage dans le corps des assistants ingénieurs. Le principe de cotation que l'on avait déjà retenu la fois précédente reste le même, c'est-à-dire qu'on propose de coter au groupe d'entrée du corps, à chaque fois, pour les nouveaux postes, et ces cotations évoluent par la suite en fonction du résultat des entretiens professionnels et des missions qui sont constitutives de ces différents postes. Outre ces opérations classiques de gestion des sorties concours et des nouveaux arrivants, on a deux propositions de révision de cotation qui n'avaient pas été examinées précédemment par le CSA et qui concernent l'une le pôle documentation et l'autre la DNUM. Vous avez dans le document, les différents emplois avec les cotations qui sont proposées avec ces deux exceptions, donc un poste au pôle documentation et un à la DNUM. Le CSA, sur cette question, s'est prononcé par 6 abstentions et 4 voix pour. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières ?

Mme Privé.- Quelles étaient les réserves du CSA pour les abstentions ?

M. Tizio.- Je crois que c'est une réserve globale sur l'ensemble des opérations de cotation et de RIFSEEP. Position de principe concernant l'indemnitaire.

M. Deroussiaux.- Je reviens sur le poste d'ASI à la DNUM, le collègue qui siège au CSA m'a parlé qu'il est proposé en groupe 1 et qu'il avait dû être amené en groupe 2 et pas groupe 1, c'est resté sur le tableau tel quel ?

M. Tizio.- Il est en groupe 1. Le groupe 1 est plus favorable que le groupe 2. Effectivement, c'est l'un des deux cas particuliers, il y a un poste à la DNUM, c'est celui-là qui n'est pas coté en entrée de cotation et un autre au pôle documentation, pour des raisons qui tiennent à l'étendue des missions d'une part et, d'autre part, au parallélisme des formes entre les différentes directions de services au sein de la DNUM.

M. Hervé.- S'il n'y a pas d'autres questions on peut voter cette délibération.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'additif à la mise à jour de la cotation des postes BIATSS dans le cadre du RIFSEEP, au 1^{er} septembre 2023 et au 1^{er} décembre 2023. Qui ne prend pas part au vote ? S'abstient ? 3 abstentions. Vote contre ?

17 voix pour, 3 abstentions

2. Additif à la campagne d'emploi des personnels BIATSS pour l'année 2024

M. Tizio.- Point suivant, c'est un additif à ce qui a été précédemment présenté et voté par les différents conseils de l'université et qui est assez traditionnel à cette époque de l'année, additif à la campagne d'emploi 2024. Traditionnellement, on a les deux volets, additif à la campagne d'emploi BIATSS et additif à la campagne d'emploi enseignants-chercheurs, cette année il n'y a pas d'additif à la campagne d'emploi enseignants-chercheurs. En revanche, on a quatre postes à ajouter à la campagne d'emploi BIATSS qui avait été précédemment votée parce qu'il y avait deux postes qui étaient encore en attente de derniers arbitrages lorsque nous avons présenté la campagne d'emploi, c'est chose faite, il s'agit de deux emplois de techniciens à l'UFR Sciences et techniques. On attendait quelques données financières de chiffrage pour savoir si on arbitrait positivement un seul poste ou les deux ou pas du tout. En l'occurrence, on a arbitré positivement sur ces deux postes de techniciens en Sciences et techniques. Et puis, les événements de carrière de collègues au pôle documentation nous conduisent à ajouter à cette campagne d'emploi, un poste de conservateur et un poste de bibliothécaire assistant spécialisé pour le pôle documentation, donc ce qui revient à quatre postes et le CSA qui a été consulté sur cette question, s'est prononcé à l'unanimité, pour.

Mme Kilani.- Une petite question par rapport au poste ATRF BOE. Il était prévu au départ au pôle RH BIATSS, on voit que maintenant il est en BAP J au pôle patrimoine. On a un poste au pôle patrimoine qui devrait s'ajouter, mais on en a un qui a disparu.

M. Tizio.- LE BOE, il est au pôle patrimoine effectivement. Vous êtes sûre que c'est cette année qu'il y avait un poste en BIATSS ?

Mme Kilani.- Oui.

M. Tizio.- Je vais vérifier s'il n'y a pas simplement une coquille. Mais pourtant le BOE en électricité au pôle patrimoine, ça me dit quelque chose. Je vais vérifier. De toute façon sur l'ensemble des campagnes d'emploi, il n'y a, et malheureusement d'ailleurs, qu'un seul recrutement au titre des bénéficiaires d'obligation d'emploi.

Mme Kilani.- Et on a aussi un poste à l'ISAT qui s'est ajouté puisqu'il y a eu un concours infructueux. Et à l'IUT Dijon-Auxerre, il devait y avoir un ASI en BAP C et il est passé à l'UFR Sciences et techniques. Je ne sais pas pourquoi il n'apparaît pas en additif ou si c'est parce que c'est une coquille dès le départ et qu'il ne devait pas être à l'IUT Dijon-Auxerre, vu que c'est la même BAP ?

M. Tizio.- Vous me posez des colles. Revenir en détail sur les différents postes, j'avoue que je n'avais pas préparé ce genre de question. Tout est géré par les services RH BIATSS. Alors il se peut qu'il y ait eu des mouvements entre le moment où on a voté la campagne d'emploi et aujourd'hui et certains postes ont pu être pourvus par mutation ou par détachement. Donc il est possible que ces situations-là relèvent de ces cas. Désolé, je ne peux pas vous en dire plus parce que je ne suis pas tous les emplois un par un, mais si c'est le cas il y a deux solutions, soit effectivement, pour l'affectation du BOE, on s'est trompé de composante, ce qui est tout à fait possible, soit il s'agit pour les postes qui disparaissent entre guillemets, entre la campagne d'emploi actuelle et cette campagne-là, d'un poste qui devait être ouvert à l'IUT et qui a été pourvu par un mouvement et qui a été reporté sur une autre composante. Au plan global de l'emploi et des différents niveaux d'emploi, ça ne change rien, c'est éventuellement l'affectation qui peut, à la marge changer, notamment lorsque les postes subissent un mouvement entre le vote de la campagne d'emploi qui a lieu en général au mois de juin ou tout début septembre et aujourd'hui au mois de décembre. Il y a toujours des micro-mouvements entre ces deux temps qui peuvent expliquer des dissonances entre la campagne d'emploi et les prévisions in fine de recrutements. Ça, c'est ce qui va être entré dans ATRIA au niveau rectorat.

M. Hervé.- S'il n'y a pas d'autres questions, on va voter ce point.

Le CA, après en avoir délibéré, approuve l'additif à la campagne d'emploi des personnels BIATSS pour l'année 2024.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

18 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Merci, point suivant sur les prévisions de recrutement BIATSS.

3. Prévisions de recrutement BIATSS pour l'année 2024

M. Tizio.- Les prévisions de recrutement BIATSS pour 2024, c'est la mise en musique de la campagne d'emploi qui a été précédemment élaborée suite aux arbitrages rendus à la suite des dialogues de gestion entre la gouvernance et les différentes composantes. Sur le document, vous voyez un nombre relativement important de concours infructueux qui ont été republiés et ça, c'est un mouvement qui est assez notable, on se plaint assez souvent de ne pas arriver à recruter des compétences dont on a besoin. Au début, on le déplorait plutôt du point de vue des contractuels, aujourd'hui, on voit que ce mouvement touche aussi les personnels titulaires. L'université met des postes au concours, le problème c'est que même sur les postes de fonctionnaires titulaires, parfois on n'arrive pas à recruter. Et ça, je pense, à titre personnel, que ça devient un problème de plus en plus aigu qui est partagé d'ailleurs par l'ensemble des opérateurs de l'État qui utilisent des emplois de fonctionnaires, que ce soit dans l'hospitalière ou en collectivité locale et évidemment

pour la fonction publique d'État. Donc on a cette problématique-là, on a un certain nombre de publications pour la rentrée 2024 alors que les postes auraient dû être pourvus dès la rentrée dernière, pour cause de concours infructueux. Je voulais vous signaler ceci et, encore une fois, je déplore le faible nombre de concours offerts aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi, mais il s'avère que le vivier n'est pas si facile d'une part à repérer et puis la mise en œuvre de ces concours pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi n'est pas chose très aisée, malheureusement ils concernent trop souvent des personnels de catégorie C, alors que on peut très bien travailler en étant en situation de handicap en catégorie A.

M. Hervé.- S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve les prévisions de recrutement de personnels BIATSS pour l'année 2024.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ? 3 abstentions.

17 voix pour, 3 abstentions

4. Charte de gestion des agents contractuels de l'université de Bourgogne : mise à jour de la grille indiciaire de recrutement des personnels contractuels enseignants

M. Tizio.- Mise à jour de la grille indiciaire de recrutement des personnels contractuels enseignants dans notre charte de gestion des personnels contractuels. J'avais été saisi par le SNESUP FSU pour me signaler une problématique de prise en compte du doctorat lorsque nous recrutons des contractuels sur un statut de professeur du second degré. Effectivement, la charte des contractuels faisait apparaître une distinction d'indice de rémunération entre les titulaires du doctorat et les titulaires d'un master lorsque ces personnes n'avaient pas d'expérience professionnelle, mais cette distinction disparaissait dans le cas où on allait recruter un enseignant du second degré avec une expérience professionnelle de l'enseignement qui est balisée dans la charte des contractuels. Donc on a mis à jour cette question et la reconnaissance du doctorat apparaîtra désormais y compris pour les collègues qui sont sans expérience professionnelle au recrutement, mais aussi pour ceux qui témoignent d'une expérience professionnelle, vous voyez dans le document qu'il y a un indice de rémunération qui reste supérieur pour ceux qui disposent d'un doctorat. Ça venait sans doute d'une erreur puis peut-être aussi de considérations budgétaires, à l'époque où on a élaboré la charte on n'était pas trop sûr de son impact financier. Il s'avère que les réajustements qui seront faits, puisque cette grille indiciaire va s'appliquer avec effet rétroactif au 1^{er} septembre dernier, ne concernent que 10 personnes.

Mme Cénac.- Déjà je vous remercie pour la prise en compte de notre demande qu'on a eu l'occasion de rappeler au moins à deux reprises. La proposition que vous nous faites nous convient, nos collègues du CSA ont déjà eu l'occasion de vous le dire. J'ai une question concernant les personnes qui sont en CDI avec un doctorat et qui sont là depuis plus de 10 ans, qui gagnent moins que la rémunération qui est proposée à l'embauche, est-ce qu'il va y avoir une revalorisation pour ces personnes aussi parce que on ne peut pas, pour une même fonction, payer davantage en CDD qu'en CDI. Je ne sais pas si, quand vous parlez de ces 10 personnes, vous parlez des personnes en CDI ou pas ou si ça ne concerne que des

personnes nouvellement recrutées, sinon il ne faudrait pas oublier les collègues qui sont là depuis plus de 10 ans et qui gagnent moins que ça, alors qu'ils ont déjà le doctorat.

M. Tizio.- Si ce n'était pas compté dans les 10 personnes, je pense que l'impact financier est extrêmement minime donc on va le prendre en compte.

M. Hervé.- Si pas d'autres questions, la délibération est la suivante.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la mise à jour de la grille indiciaire de recrutement des personnels contractuels enseignants en CDD figurant dans la charte de gestion des agents contractuels de l'université de Bourgogne, au 1^{er} septembre 2023.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

5. Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) : répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de 2024

M. Tizio.- Le point suivant concerne les opérations dites de repyramidage pour les personnels enseignants-chercheurs, promotion interne dans le corps des professeurs d'université. Quelques mots de contexte. Une voie d'accès a été ouverte à titre temporaire, une voie d'accès supplémentaire à celle qui existait précédemment dans le corps des professeurs des universités et ces opérations doivent avoir lieu dans les sections qui sont marquées nationalement par un déséquilibre important entre le nombre de professeurs d'université et le nombre de maîtres de conférences. L'objectif du ministère c'est d'atteindre des ratios qui se rapprochent le plus de 40% de professeurs d'université pour 60% de maîtres de conférences dans chaque section à l'horizon 2027 et ça passe par la promotion de 2000 maîtres de conférences supplémentaires à ceux qui accèdent au corps des professeurs d'université par les voies classiques, c'est-à-dire les voies prévues à l'article 46-1,2,3,4,5, etc., donc c'est une voie particulière. Pour l'université de Bourgogne, il y a 16 sections qui avaient été identifiées par le ministère au titre des années 2023 et 2024, avec une ouverture de 7 possibilités de promotion au titre de l'année 2023 et 7 possibilités de promotion au titre de l'année 2024. Vous avez dans les documents un tableau qui montre la situation des sections en local, notamment l'existence ou non d'un vivier puisqu'il faut savoir que pour pouvoir candidater à cette procédure temporaire, pour les maîtres de conférences de classe normale, il faut justifier de 10 ans d'ancienneté des services, pour les maîtres de conférences hors classe cette condition d'ancienneté tombe et il faut en outre, évidemment, être titulaire de l'habilitation à diriger des recherches. On a la situation des sections en termes à la fois de taux de pression, c'est-à-dire le nombre de maîtres de conférences relativement au nombre de professeurs d'université et puis on a aussi la répartition genrée des différents corps, maîtres de conférences et professeurs puisqu'il y a un objectif qui est subsidiaire à l'objectif des 40- 60, c'est aussi d'essayer de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes à l'accès du corps des professeurs d'université, qui est évidemment un corps de fonctionnaires particulièrement déséquilibré en la matière avec beaucoup plus d'hommes que de femmes.

Donc, compte tenu de la situation des sections de l'université, nous vous proposons de retenir les sections suivantes au titre des opérations de promotion interne pour la rentrée 2024, les sections 11, 27, 36, 60, 65, 71 et 85, sachant que, pour mémoire, au titre de l'année 2023 c'était les sections 4, 5, 6, 19, 74, 68 et 86 qui ont été ouvertes à la promotion. En termes de très rapide bilan de ce qui a été fait jusque-là, on a donc trois années de promotion interne, 2021, 2022, 2023. Sur 2021-2022 c'était une campagne simultanée de deux ans en un, il y a eu donc 11 collègues maîtres de conférences de l'université qui ont été promus dans le corps des professeurs d'université et au titre de 2023, on attend les décrets de nomination, mais 7 propositions de promotion ont été faites par le président et si on répartit ces promotions par genres, sur les 18 postes, on a 8 femmes maîtres de conférences promues dans le corps des professeurs d'université et 10 hommes. Nous devons aujourd'hui nous prononcer sur les sections ouvertes au titre de la rentrée 2024.

Mme Cénac.- Je ne sais pas Stéphane, si tu as reçu le tableau que je t'ai envoyé ? Avec les documents que vous nous avez envoyés, j'ai calculé un autre indicateur qui me paraît important, c'est le ratio du nombre de maîtres de conférences par rapport au nombre total d'enseignants-chercheurs, mais genré. Parce que le ministère s'est focalisé sur l'objectif d'un rapport de 40-60 globalement, choisit ses sections par rapport à ce critère seulement tout en disant qu'il serait bon de compenser l'inégalité de carrière entre les hommes et les femmes en essayant de promouvoir les femmes. Mais en réalité, le calcul de ce ratio au sein même des femmes montre des choses qui sont quand même relativement intéressantes, en particulier dans des sections qui sont très peu féminisées. On peut très bien être à 40-60 par exemple alors qu'il y a un décalage vraiment très important pour les femmes. Avec le tableau que vous nous avez adressé, j'ai calculé ce ratio, ce qu'on voit c'est qu'il y a trois sections dans lesquelles il y a 100% de maîtres de conférences, il n'y a pas de femmes professeurs, et sur ces trois sections vous n'en proposez qu'une pour le repyramidage et ensuite il y a 94%, 90%, 88%, 85% ce qui est loin du 40-60. Il me semble que ce critère-là devrait quand même aussi nous interpeller parce que, même si globalement sur la section on n'est pas à 40-60, elles sont fortement à mettre en corrélation avec le fait que les femmes sont peu nombreuses en réalité, ça veut dire qu'elles sont extrêmement discriminées dans ces sections-là, donc si on veut faire un rattrapage de carrière sur les femmes, il me semble que ce critère devrait aussi être pris en compte. Je ne comprends pas bien le choix des sections que vous nous proposez par rapport à l'objectif affiché de diminuer les inégalités de carrière entre les hommes et les femmes, je ne comprends pas le choix des sections que vous nous proposez.

M. Tizio.- Effectivement, j'avais bien reçu ton tableau et je viens de m'apercevoir que je t'avais répondu un message vide. Les arguments que je voulais te faire parvenir en off avant que nous en discussions, bien sûr je suis entièrement d'accord avec le constat que tu fais c'est-à-dire une sous-représentation dans certaines sections de nos collègues PR femmes, avec pourtant une pression en termes de maîtres de conférences femmes importante. Il y a un premier problème qui se pose ici, c'est que effectivement, lorsqu'on compte directement le nombre de femmes et de maîtres de conférences femmes et de maîtres de conférences hommes dans une section, le chiffre qui est pertinent c'est plutôt le chiffre des maîtres de conférences femmes disposant de l'HDR ce qui change un petit peu les choses. Dans une section que je connais très bien, il y a des maîtres de conférences

femmes mais qui malheureusement ne sont pas HDR et donc ne sont pas promouvables. Ça, c'est le premier élément de réponse et, à mon sens, le premier frein à la promotion des femmes comme professeur d'université. Je crois qu'on n'accompagne pas suffisamment les collègues maîtres de conférences femmes à réaliser et à passer effectivement leur HDR, ce qui explique une partie du phénomène, pas tout bien sûr. Le deuxième élément de réponse, sur les sections qui ont été effectivement choisies cette année, ce que fait le ministère, c'est qu'il nous donne un nombre de sections à chaque fois pour deux campagnes, c'est-à-dire que nous avons reçu une notification l'année passée de 16 sections identifiées par le ministère qui étaient possiblement ouvertes au repyramidage et 14 possibilités de promotion. Donc le choix qui a été fait, dans lequel je persiste aujourd'hui, c'est de faire en sorte que sur ces 16 sections, au moins 14 d'entre elles seront concernées par les repyramidages au titre de l'année 2023 et 2024. Ce qui nous arrange bien entre guillemets, c'est que sur ces 16 sections, il y a deux sections, une n'a pas de vivier, il n'y a pas de maître de conférences promuable, et puis l'autre, c'est une section où un repyramidage avait été tenté les années précédentes et qui a donné des résultats contraires, c'est-à-dire que le poste n'a pas été pourvu. Donc, alors que cette section est de nouveau visée par le pyramidage, on n'a pas souhaité remettre de poste dans cette section parce que si on risque un repyramidage infructueux, rien ne nous indique que ce poste nous sera restitué à l'issue des opérations, c'est-à-dire en 2027. Les promesses sur un coin de table ou par téléphone ne m'intéressent pas, je veux des écrits et on n'en a pas donc mieux vaut tenir que courir. Cette section-là ne sera pas concernée par le repyramidage. Donc on avait 16 sections, on en n'a plus que 14 et 14 possibilités de promotion donc on a permis à l'ensemble des sections visées par le pyramidage, moins les deux que je viens de citer, de pouvoir bénéficier du repyramidage sur les deux dernières campagnes. Ce qui contribue aussi à expliquer le choix des sections qui a été fait. Enfin, en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes, le conseil qu'on a pu donner au président qui, in fine, propose les nominations et c'est un conseil qu'il a suivi l'année passée, mais aussi cette année, c'est que à dossier égal mis en avant par les comités de promotion, ce sont les dossiers de collègues femmes qui seront proposés.

Mme Cénac.- Est-ce qu'il pourrait être ajouté aussi dans le tableau, le nombre de femmes maîtres de conférences avec l'HDR parce que c'est une information qu'on n'a pas je crois dans le tableau que vous nous avez envoyé.

M. Tizio.- L'information figure dans la dernière colonne du tableau.

Mme Cénac.- Au temps pour moi, je n'ai pas vu que l'information y était pour faire le comparatif.

M. Tizio.- J'ai oublié de vous dire que le comité social d'administration s'est prononcé par 6 voix pour et 4 abstentions.

M. Hervé.- La délibération est la suivante :

le conseil d'administration, après en avoir délibéré approuve la répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2024 de promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage).

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ? 3 abstentions.

17 voix pour, 3 abstentions

M. Hervé.- Merci, il reste un point sur le rapport social.

6. Rapport social unique 2022

M. Tizio.- Le dernier point concerne le rapport social unique de l'année 2022.

Je ne vais pas en réaliser une présentation synthétique, simplement vous rappeler et ça fait un peu écho à ce qui a été dit jusque-là, l'énorme travail des différents services de notre université notamment pôle RH, pilotage, hygiène-sécurité, patrimoine, etc. donc, encore une fois, je remercie et je félicite l'ensemble des services pour ce travail vraiment titanesque. Ce rapport social unique, c'est quand même une somme de données importantes, assez brutes, il y a très peu de commentaires et c'est justement l'intérêt de ce rapport social unique, d'avoir des données et des thématiques qui intéressent tout un chacun et qui permettent justement de se situer, chacun d'entre nous, au vu de son statut et de ses conditions d'exercice du métier, relativement à l'ensemble de l'établissement. Et puis il rappelle évidemment les chiffres clés, sur le budget, sur les plafonds d'emplois et il y a certaines données qui peuvent être intéressantes pour nourrir le débat. C'est vraiment un outil intéressant quand on s'en empare et on essaie de regarder un peu plus près ces données-là. Comme traditionnellement, il y a sept chapitres thématiques qui sont retracés et puis évidemment les chiffres clés. Quand on les compile année après année, ça nous permet d'avoir quelques séries statistiques un peu plus longues. C'est un outil de gestion et un outil de pilotage, mais c'est aussi d'abord, en toute transparence, l'information dont on dispose à un moment donné sur notre établissement. Donc je ne le présente pas, mais ça peut susciter et ça doit susciter des questions ou des prises de parole à ce sujet.

Mme Privé.- Je vous remercie pour la qualité du document. Il est très clair, c'est un plaisir à parcourir sur la forme. Sur le fond évidemment, beaucoup de questions, vous connaissez ma participation au F3FCT et à toute la vie de nos personnels. Je regarde donc le tableau du ratio enseignants/étudiants dans les composantes. Je voulais savoir quelle était votre lecture sur les variations très fortes qu'on peut trouver entre certaines UFR ? Un des ratios qui m'a le plus choqué c'est celui de SHS qui doit être le plus bas ou presque, celui de l'INSPE aussi m'a choqué donc quelle est votre analyse ? J'ai d'autres questions, on remarque une répartition femmes/hommes qui est assez particulière sur tout un tas de métiers et particulièrement sur les personnels BIATSS où on a beaucoup plus de femmes. Est-ce que au niveau des enseignants on a un travail sur la féminisation autre que celui dont on vient de parler ? Comment est-ce qu'on aborde cette question de la féminisation de nos corps de métiers ? Je regarde la pyramide des âges qui est très parlante, on a un personnel qui, dans sa globalité, a une moyenne d'âge un peu plus élevée. Est-ce que ça aura une incidence à long terme, est-ce qu'on va trouver un équilibre ou est-ce qu'on va arriver sur des problématiques de recrutement comme on peut connaître dans certains services ? Je remarque qu'on a une augmentation du nombre d'arrêts de travail et notamment le chiffre qui m'a assez marqué, c'est de passer de 15 à 22 accidents de travail. Est-ce qu'on a des raisons sur cette augmentation du nombre d'accidents de travail ? Je me posais la question en regardant le RSU, combien on a de sauveteurs secouristes à l'université de Bourgogne, le chiffre ne nous est pas donné donc je voulais savoir si vous pouviez le donner ? Je remarque aussi qu'on n'a pas de bilan précis de la prise en charge des risques psychosociaux. On a un paragraphe dessus qui est très intéressant, est-ce

que c'est par souci de confidentialité, est-ce que c'est parce que c'est dur à quantifier, pourquoi pas plus de chiffres ? Et une dernière question juste pour ma curiosité, il est marqué qu'on a 55 places à la P'tite fac, est-ce que les 55 places sont utilisées, est-ce qu'il y a beaucoup de tensions au niveau de cette crèche ? Je vous remercie.

M. Tizio.- Merci Clara, je vais essayer d'être synthétique pour répondre à vos questions. Les taux d'encadrement différenciés entre les composantes, effectivement ils existent, parler d'historique c'est compliqué, mais les composantes qui étaient sous-encadrées hier, le restent aujourd'hui malheureusement. C'est dû notamment à la répartition des étudiants dans notre université, on voit bien que l'UFR Sciences humaines, si j'excepte l'UFR Santé, est la plus grosse à peu de choses près avec l'UFR Droit, on est autour d'un peu plus de 4 000 étudiants, et donc effectivement, on a un ratio qui est plus défavorable dans cette composante que dans d'autres, c'est un état de fait. On n'a pas énormément de prise, on peut essayer de jouer sur ces ratios-là dans le cadre des dialogues d'objectifs et de moyens. Ces ratios, ils viennent nous servir justement dans les discussions qu'on a avec les composantes pour savoir où on va mettre des emplois. Par ailleurs, sur le RSU, c'est par composante que ce ratio est donné et au sein même de ces composantes qui sont en sous-encadrement on a parfois des distorsions qui peuvent être disciplinaires, donc les choses doivent être envisagées à une granularité sans doute un peu inférieure au sous-encadrement général. De toute façon, que les choses soient claires, je considère que dans cette université, nous sommes structurellement sous-encadrés, que ce soit dans n'importe quelle composante. Evidemment, il y a des endroits où ce sous-encadrement est beaucoup plus patent que dans d'autres. C'est vrai, on essaie d'y répondre, mais avec les moyens limités qui sont les nôtres, c'est assez délicat de rééquilibrer quasiment magiquement, ou d'une année sur l'autre, les choses. Mais c'est une donnée qu'on prend en considération lorsqu'on discute avec les composantes, c'est un ratio qu'on connaît et qui est même affiné par discipline.

Mme Cénac.- Je voulais ajouter qu'il y a quelque chose de trompeur dans ce ratio parce que des enseignants rattachés à une composante, n'enseignent pas que dans leur composante. Je prends l'exemple de Statistiques que je connais bien, grosso modo, je crois me souvenir, à la louche pour le département de mathématiques, on fait 30% de nos enseignements en dehors de l'UFR Sciences et techniques, on fait une partie des heures en Sciences humaines, c'est pour ça que c'est plus subtil que le rattachement des collègues. Peut-être qu'il serait plus intéressant de faire par section CNU, prendre les endroits où sont donnés les enseignements parce que là ça peut donner des biais trompeurs, il y a des problèmes en anglais, en statistiques, il y a des problèmes ailleurs mais les collègues qui enseignent en anglais n'enseignent parce que dans l'UFR Langues et donc ça fait des biais comme ça quand on s'intéresse juste au nombre d'enseignants sur la composante.

M. Tizio.- Oui, c'est la raison pour laquelle, dans les DOM, on croise les composantes et les sections, les disciplines.

Votre deuxième question Clara, sur la répartition femmes/hommes au niveau des personnels BIATSS. Vous avez le sentiment que les personnels femmes sont plutôt dans des emplois de catégorie C ou B qu'en catégorie A. C'est vrai, je suis entièrement d'accord même si on essaie de répondre un peu à cette question-là. Si

on considère l'encadrement supérieur de notre université, sur les trois directeurs généraux des services adjoints, deux sont des femmes, la directrice des ressources humaines est une femme, dans l'encadrement supérieur de notre université, on a beaucoup de femmes. Alors c'est vrai que si on prend la catégorie A tout confondu, il n'y a pas assez de femmes, c'est vrai mais c'est une caractéristique de l'emploi dans l'enseignement supérieur, qui est partagé partout. En plus, pour ce qui me concerne au pôle RH, je ne travaille qu'avec des collègues femmes, c'est un environnement de travail qui est très agréable et avec qui j'ai beaucoup de plaisir à travailler. Mais effectivement, il y a du travail et c'est intéressant de pointer, et ça a été fait au CSA aussi, c'est intéressant de pointer ces questions-là pour qu'on puisse essayer de trouver des leviers, de manière à y remédier, honnêtement je n'y crois pas, je ne vais pas vous vendre du rêve, mais en tout cas réfléchir aux moyens qu'on aurait à promouvoir effectivement la place des femmes dans des emplois à qualification élevée. Ça c'est très important et ça vaut aussi pour les professeurs.

Mme Cénac.- Au niveau national, en compilant les données de toutes les universités, je ne sais pas si c'est le cas ici, mais une chose qui explique le plus les différences de rémunération entre les enseignants et les enseignantes, c'est le PCA et les heures complémentaires, les hommes font beaucoup plus d'heures complémentaires et c'est vraiment sur ces deux aspects-là qu'il y a une grosse différence entre la rémunération des hommes et des femmes.

M. Tizio.- Je n'ai pas fait le calcul mais je ne serais absolument pas surpris que ce soit le cas chez nous. Ça rejoint votre question, Clara, sur la féminisation des enseignants. Je voulais rajouter quelque chose sur ce point, il faut savoir que depuis le début du mandat de Vincent Thomas et la délégation à la qualité de vie au travail qui a été donnée à Edith Salès-Wuillemin, tous les ans nous réalisons une session de sensibilisation aux différents comités de sélection, de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes et aux moyens qu'il y aurait de promouvoir au sein des comités de sélection, parce qu'encore une fois, ce sont des concours qui ne sont pas genrés, de promouvoir là aussi l'emploi féminin à la fois pour les maîtres de conférences et pour les professeurs d'université. Pour ce qui concerne les enseignants du second degré, ça nous échappe quand même très largement, puisque les opérations de recrutement sont académiques, ils ne sont pas vraiment au sein de notre université, sauf lorsqu'on accueille des collègues du secondaire en détachement mais en général, les choses sont plutôt préparées en amont, c'est davantage notre collègue avec ses compétences qui vient se présenter presque quasiment tout seul devant la commission. Donc évidemment, là on perd un peu de prise sur la sélection genrée.

Sur la pyramide des âges, les personnels de l'enseignement supérieur vieillissent comme tout le monde, on est dans un pays où le vieillissement démographique est un fait et aucune profession ne peut y échapper. Vous parlez de l'incidence, tant que nous poursuivons notre politique RH actuelle, c'est-à-dire de remplacer les départs à la retraite systématiquement, l'incidence, sera relativement mineure. Effectivement, dès lors que des considérations budgétaires défavorables nous amènent à faire des campagnes d'emploi qui aboutiraient à la Sarkozy, à remplacer un fonctionnaire sur deux, les conséquences ne seront pas minces. En tout cas, pour ce qui nous concerne et pour le moment, notre boussole, c'est à minima, dans les campagnes d'emploi, de remplacer les départs en retraite.

Pour ce qui concerne le nombre d'arrêts de travail, c'est une question qui a été évoquée aussi en CSA et vous avez raison, ils ont augmenté de manière très

significative, et il faut qu'on creuse, effectivement. Lorsque dans une statistique comme ça, on a un bond qui est assez significatif, il peut y avoir deux explications. Soit effectivement, il y a un phénomène qu'il faut saisir et qu'on capte statistiquement et on va essayer de regarder si vraiment les collègues sont dans des conditions de travail qui sont de plus en plus défavorables et qui mènent donc à davantage d'accidents de travail et de service, ou bien est-ce que ce nombre d'accidents du travail correspond à une facilité de les déclarer. C'est vrai qu'on a beaucoup fait l'information avec le service hygiène et sécurité, notamment auprès des responsables administratifs et auprès des collègues directement, pour la déclaration des accidents de travail, notamment des accidents de trajet et des accidents de service qui sont très rarement déclarés. Il faut qu'on creuse mais cette statistique a attiré aussi mon attention et on va creuser la question à savoir si il y a une accidentologie qui est beaucoup plus importante ou si c'est plutôt une prise de conscience qui est là aussi plus grande et qui permet à davantage d'agents, qui autrefois ne le faisaient pas de se déclarer en situation d'accident du travail ou d'accident de service. Je ne peux pas vous donner d'autres réponses que celles-ci. Ça rejoint un petit peu d'ailleurs la question que vous posiez ensuite sur le nombre de SST. Je n'en connais pas le nombre exact mais en tout cas on a un maillage en termes géographiques, de bâtiments, de services, etc., que je peux qualifier, pour le moment, de satisfaisant. C'est-à-dire que lorsqu'il y a des incidents, des accidents, les personnes qui sont soit témoins soit directement victimes de ces incidents n'ont, a priori, pas trop mal à trouver le SST qui va prendre en charge la personne. Là où je voudrais qu'on progresse en revanche, c'est sur la mise en place des secouristes en santé mentale, ça démarre seulement, mais c'est quelque chose qu'il va falloir mettre en place et déployer ce réseau Est-ce que certains SST pourraient être formés en santé mentale, c'est tout à fait possible, c'est quelque chose qui est en réflexion de notre côté.

Pour ce qui est des RPS, j'avoue que je n'ai pas de réponse. On a toujours des problèmes avec les RPS, à savoir si là encore, elles sont déclarées parce que bien souvent, une personne qui se sent en situation de fragilité psychologique au travail, n'a peut-être pas envie non plus que ça se sache. On travaille beaucoup là-dessus avec Édith Salès-Wuillemin, ne pas hésiter à rendre compte de ces situations de RPS pour qu'on puisse les intégrer comme toute situation d'insécurité au travail. Je ne peux pas vous en dire davantage, mais en tout cas, les RPS sont assez complexes à capter véritablement sans avoir tout un arsenal, une étude statistique qui pourrait être mise en place mais qui serait coûteuse en termes de temps et de personnel pour l'administrer. Cela dit, je suis tout à fait disposé à y travailler sur le long terme, bien sûr.

Il y avait une dernière question sur la crèche. La crèche étant une association, je ne peux pas vous en dire beaucoup sur le temps d'attente, en revanche ce que je sais c'est que tous les berceaux sont occupés.

M. Roulliat.- Le temps d'attente, globalement, il n'y en a pas. La P'tite fac arrive à gérer l'ensemble des demandes, alors il peut y avoir des moments où il va avoir des attentes ou des refus, mais globalement tout est absorbé, mais on est sur un taux d'occupation qui est très élevé. Il y a une originalité vraiment importante sur cette P'tite fac, si vous avez l'occasion d'y entrer, vous verrez le nombre de pays qui sont couverts et il y a une interculturalité importante.

M. Hervé.- S'il n'y a plus de questions, de remarques, nous allons pouvoir voter.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve le rapport social unique de l'université de Bourgogne pour l'année 2022.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

Le Président.- On a épuisé l'ordre du jour de la matinée, je vous propose d'aller déjeuner.

Pause déjeuner

: - : - : - : - : - : - : - : - :

Reprise de la séance

Le Président.- Je vous propose de reprendre nos travaux avec une présentation de la cartographie des risques et plans d'action des processus financiers de l'université de Bourgogne qui va vous être faite par Sandrine Bocquet-Roustan.

III – Questions financières

4. Présentation annuelle des cartographies des risques et plans d'action des processus financiers de l'université de Bourgogne

Mme Bocquet-Roustan.- Bonjour à toutes et à tous, avant de vous présenter cette cartographie des risques et plans d'action, je voulais vous donner quelques éléments d'actualité concernant la maîtrise des risques et contrôle interne. L'effet marquant de cette année, nous avons eu un audit de l'inspection générale en septembre, octobre, nous n'avons pas encore les résultats, mais ce qui nous a quand même été dit, c'est qu'on est relativement avancé en contrôle interne comptable et il reste pas mal de travail en contrôle interne budgétaire, ce qui rejoint un peu ce qui s'est dit ce matin au niveau du budget. Par ailleurs, avec les services financiers, nous avons fait le tour de l'ensemble des structures financières de l'uB et le contrôle interne est en train de se construire, de se formaliser, en tout cas la sensibilisation a été faite auprès de tous et elle s'est faite également dans le cadre de la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics et des présentations qui ont pu être mises en place. Nous avons également mis en place une formation contrôle interne et RGP, formation d'une journée qui a lieu chaque année au mois de juin, avec une partie théorique et des ateliers. Elle est ouverte à l'ensemble des agents en relation avec le domaine financier au niveau de l'université et elle est inscrite au plan de formation. Vous avez toutes et tous reçu normalement les documents de cartographie des risques et plans d'actions. Ce que je voudrais vous présenter, c'est une autre façon de lire les choses, on propose des documents de synthèse et je vais vous montrer les différents documents et prendre à chaque fois quelques exemples pour illustrer, je ne serai pas tout à fait exhaustive sur les

risques, puisque vous avez déjà reçu les documents, ce n'est pas très utile que je refasse tous les risques un par un.

Les processus financiers de l'université de Bourgogne sont au nombre de huit. Nous avons préparé une synthèse des risques financiers et les actions en lien avec ces différents risques et processus. L'université de Bourgogne, c'est une centaine de risques élevés, 46 actions pour y répondre. Les risques majeurs se trouvent avant tout sur parc immobilier/investissement et dépenses/commande publique. Pour chaque processus, nous avons mis en place des documents de synthèse, dans lesquels on reprend l'ensemble des étapes des processus. Par exemple, pour rémunération, nous avons 7 risques forts, 5 risques moyens et ce qu'on peut voir c'est qu'on a 25% des risques qui portent sur la prise en charge administrative, 50% sur la gestion administrative elle-même, 17% sur l'inventaire comptable et 8% sur la pré-liquidation et le contrôle interne de la paye. Si on va dans le détail, on a essayé de déterminer les risques prioritaires, les risques critiques. Tout ça a été vu en COPIL, on a un COPIL contrôle interne deux fois par an et tous ces risques sont examinés à la loupe. Aux risques identifiés correspondent des actions d'amélioration continue donc ce sont des actions qui ne répondent pas forcément à l'ensemble du risque, mais qui vont vers une amélioration du risque identifié.

Je vais prendre quelques exemples. Au niveau de la prise en charge administrative, nous avons un risque qui est lié à un recrutement inadapté ou infructueux et en amélioration continue nous avons identifié, avec les services, puisqu'on travaille toujours de manière transversale avec l'ensemble des services, la mise en place d'une plateforme numérique pour le dépôt et le traitement des candidatures des BIATSS. Là, le cahier des charges est bien avancé et ensuite on passera à la phase de déploiement. Un autre exemple qui porte sur le suivi des congés payés des BIATSS où on aurait besoin d'une application pour qu'il y ait un suivi harmonisé au niveau de l'université. Actuellement, le suivi se fait dans chaque composante. Vous avez ensuite un tableau de mesure d'écart entre les deux années et ce qu'on peut souligner, c'est le fait qu'il y a une amélioration assez importante au niveau des dossiers de vacataires par exemple, sur 2 705 dossiers déposés, 5 vacataires sont non-recrutables, ce qui est relativement peu, on voit une amélioration.

Si on change de processus, si on part sur parc immobilier/investissement, si on prend par exemple un seul indicateur qui est la prise de décision d'acquisition de biens immobiliers, il concerne 27% des risques. Là, on a un risque lié à la volumétrie des opérations en lien notamment avec le nombre d'opérations financières, du fait du plan de relance par exemple, et la difficulté d'évaluer correctement à la base les opérations immobilières. Donc, le plan d'action correspondant prévoit la mise en place d'une fiche visa avec un circuit d'autorisations à respecter pour la mise en place des opérations immobilières et le renforcement des outils de pilotage budgétaire du patrimoine. On retrouve aussi ce qui a été annoncé ce matin, le recrutement d'une DGS adjointe.

Sur contrats de recherche, on pourrait prendre comme exemple la justification des conventions de recherche, les 25% de risques qu'on retrouve détaillés juste après, et donc la justification des conventions de recherche est liée au risque de perte de financement, c'est-à-dire que si on ne justifie pas correctement, on risque de perdre de l'argent. Au niveau du plan d'action, on retrouve le déploiement d'Oscar, alerte dans Oscar des jalons de justification, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure du besoin de justification des conventions, il y a des alertes qui se mettent en place dans le système d'information, et le pôle finances informe plus régulièrement sur les

évolutions des règles de financement qui peuvent être changeantes selon les financeurs de façon à ce que les justifications puissent se faire dans les meilleures conditions possibles.

Sur dépenses/commande publique, on voit que 41% des risques concernent l'engagement des dépenses et c'est quelque chose qu'on retrouve également au niveau de la réforme de responsabilité des gestionnaires publics, nous avons identifié par exemple la non-conformité aux principes fondamentaux de la commande publique, l'égalité de traitement et la transparence avec un risque d'atteinte à la probité également. Au niveau des plans d'action, l'université intensifie le développement des marchés lorsque cela est nécessaire, donc il y a une étude qui est faite en amont par les collègues du service achats-marchés pour créer des marchés. On a mis en place aussi une politique d'achats qui a été votée au cours de l'année 2023 et nous avons également mis en place un essai de cadrage des missions et des achats divers. C'est le tableau sur lequel vous aviez voté la dernière fois, ce tableau sera accompagné d'une note explicative pour essayer de mieux cadrer les missions et les achats divers et regrouper dans un seul document la réglementation en vigueur.

Si on passe au processus recettes, sur les étapes générales du processus qui constitue 70% des risques, un des risques élevés porte sur la non-exhaustivité des recettes, c'est-à-dire des recettes qui ne seraient pas titrées, ni facturées, ni encaissées, on en a parlé également ce matin. Là, on a besoin de renforcer le pilotage, le suivi des recettes au sein des différentes structures de l'établissement. C'est pour ça qu'on met en place des tableaux de suivi et on retrouve ça dans la cartographie.

Sur le budget, on en a largement parlé ce matin, on se rend compte qu'il y a plus de 90% des risques forts qui portent sur l'élaboration et le pilotage budgétaires, donc le plan d'action consiste à développer et renforcer le pilotage global du budget de l'établissement dans la perspective de sécuriser les agrégats financiers, de développer les suivis infra-annuels avec le développement d'outils de suivi de la masse salariale et de fonctionnement, le renforcement des reprogrammations pluriannuelles des dépenses et des recettes et la mise en place d'un indicateur du suivi des restes à payer, c'est un risque important sur l'établissement.

Sur le processus trésorerie, la moitié des risques portent sur la régie et l'autre moitié sur le compte bancaire, il y a relativement peu de risques sur ce processus-là, on a un risque fort et un risque moyen. Par exemple, pour répondre à la question des traitements du relevé de compte bancaire et la réception du virement inapproprié sur les comptes de régie de services, on propose notamment l'analyse des opérations de régie, c'est ce que fait l'agent comptable, il renforce les contrôles. Il y a également la mise en place de nouveaux moyens d'encaissement avec de plus en plus de virements, l'utilisation des TPE, Paybox, aussi un travail sur la rationalisation du nombre de régies, le fait de nommer des mandataires aussi pour la manipulation des fonds.

Et enfin sur l'état financier, clôture comptable, on voit que 89% des risques portent sur la clôture comptable. On a identifié par exemple un risque en lien avec les produits à recevoir de la formation professionnelle. Actuellement, nous avons beaucoup de produits à recevoir au niveau de la formation professionnelle, à la fois en volumétrie et en montant. Donc il y a un travail en cours avec le SEFCA, l'agence comptable, le pôle finances et le contrôle interne sur la facturation de la formation professionnelle. Nous avons également mis en place un indicateur de suivi de ces produits à recevoir que nous mesurons chaque année.

J'en ai fini de ma présentation, je ne sais pas s'il y a des questions ?

M. Hervé.- Pas de remarques ? Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les cartographies des risques et les plans d'action des processus financiers de l'université de Bourgogne pour l'année 2023. Qui ne prend pas part au vote, s'abstient, vote contre ?

20 voix pour (unanimité)

IV) Évolution de l'ESIREM en École polytechnique universitaire de l'université de Bourgogne

M. Hervé.- Merci. Point suivant, l'évolution de l'ESIREM en École polytechnique universitaire de l'université de Bourgogne, est-ce qu'il y a des remarques, des questions, des interrogations ? Non, donc le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve l'évolution de l'ESIREM en École polytechnique universitaire de l'université de Bourgogne.

Qui ne prend pas part au vote ? S'abstient ? 2 abstentions. Vote contre ?

18 voix pour, 2 abstentions

M. Hervé.- Merci beaucoup. Les travaux de la CFVU avec Karen.

VI) Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 7 décembre 2023

Mme Fiorentino.- Bonjour à toutes, bonjour à tous. Le premier point des travaux de la CFVU est présenté par Maxence.

1. Travaux de la commission vie étudiante du 26 octobre 2023

M. Roulliat.- Pour rappel, la commission de la vie étudiante, c'est la commission qui, notamment, a pour rôle de valider les labellisations et délabellisations d'associations étudiantes. Actuellement, en fonction de l'issue de ce vote pour les associations qui sont présentées là, on approchera des 160 associations labellisées par l'université de Bourgogne, c'est largement supérieur à bien d'autres universités de notre taille, sachant qu'on a près d'une dizaine encore de demandes qui sont à traiter en début d'année 2024. Donc, il y a une expansion.

Au niveau des associations, la plupart ont reçu un avis favorable de la commission, sauf une qui ne s'est pas présentée.

La première, l'association Institut Saint-René, a pour objectif de travailler sur un journal qui serait déployé auprès du monde étudiant de l'université et qui aurait pour principal objectif de travailler sur tout ce qui concerne la culture scientifique, etc. Je leur ai notamment conseillé de se rapprocher du pôle culture pour que ce soit fait le plus en lien possible. La deuxième association concerne l'Association des étudiants et amis du Congo qu'on connaissait déjà mais qui, de par l'histoire récente liée à la crise sanitaire, avait vu son activité chuter et une labellisation qu'on avait retirée et donc qui est repartie et qui notamment, travaille pas mal avec la commission solidarité. L'association suivante, c'est l'Association astronomie du Creusot qui est l'organisation d'un club qui existait au sein de l'IUT du Creusot, de

façon informelle sous forme d'un club entre étudiants, enseignants et une association locale, et qui se sont structurés en association pour avoir plus de possibilités en termes de portage de projets. L'association suivante, Codex, ne s'est pas présentée à l'audition donc on ne s'est pas prononcé et j'ai reporté. Ensuite, l'association ASUB 71 qui est une association sportive de l'un de nos campus territoriaux, qui a une activité bien identifiée et qui a reçu un avis favorable. Ensuite, on a l'association Spectre, qui est une nouvelle association qui rayonne sur l'ensemble du campus de Dijon, donc université de Bourgogne, et pas que, et qui font déjà pas mal d'activités autour de l'événementiel du côté des étudiants et qui ont de très gros projets pour les années à venir. Je leur avais conseillé de se faire labelliser s'ils souhaitaient pouvoir rayonner au niveau de l'université de Bourgogne. Ensuite on a l'association PFC football pharma qui se structure, pour les étudiants en pharmacie, autour du foot et qui est l'émanation d'une activité qui a eu déjà l'occasion d'exister entre étudiants en pharmacie, sachant qu'on a aussi une association du même type pour la filière médecine donc il y a une activité foot assez importante côté santé. Et ensuite l'association Amoras qui est une association qui s'est structurée entre plusieurs filières de santé comprenant STAPS et qui travaille notamment pour l'organisation d'un événement, d'un congrès qui est le week-end Santé solidarité qui aura lieu fin février, qui attire les étudiants de l'ensemble du territoire français et ils attendent entre 250, 300 étudiants sur le campus, ils vont ensuite essayer de se structurer autour de la santé, entre ces différentes filières. Toutes les associations ont reçu un avis favorable de la commission sauf Codex en report.

2. Travaux de la commission de la pédagogie du 16 novembre 2023

2.1. Offre de formation 2023-2024 - UMDPCS : demande de création du DU Injections thérapeutiques de la face

Mme Fiorentino.- Les travaux de la commission de la pédagogie du 16 novembre 2023. Tout d'abord l'offre de formation 2023-2024, UMDPC santé, demande de création d'un DU Injections de la face. Ce diplôme, porté par l'UMDPC santé a pour but de cadrer les pratiques d'injection qui sont démultipliées pour des raisons esthétiques et thérapeutiques. Le conseil des médecins préconise la mise en place d'une nouvelle formation sur ce point. Le public visé est celui des médecins, chirurgiens et chirurgiens-dentistes. La formation repose sur 64 heures d'enseignement pour les médecins et chirurgiens et 40 heures d'enseignement pour les chirurgiens-dentistes, en effet un séminaire est réservé aux médecins et chirurgiens concernant la médecine esthétique, prévention du vieillissement, contouring et sculpturing du visage. L'effectif pédagogique est de 10, déjà atteint vu le nombre de demandes.

2.2. Référentiel commun des études – rentrée 2024-2025

Mme Fiorentino.- Avec la mise en œuvre d'une nouvelle offre de formation à partir de la rentrée 2024, il est apparu nécessaire de faire un travail d'ampleur sur le futur RCE qui dépasse le toilettage annuel. J'ai proposé aux composantes de désigner deux personnels pour constituer un groupe de travail auquel se sont ajoutés des représentants des services centraux, les élus étudiants titulaires et suppléants de la CFVU et d'autres élus étudiants. A ainsi été constitué un GT de 73 personnes qui s'est réuni à sept reprises entre mars et novembre 2023, et j'en profite pour

remercier vivement tous les membres de ce GT qui se sont dévoués pour participer à ces réunions qui ont permis de réécrire en profondeur certains passages du RCE. Tout le monde ne pouvait pas être présent au même moment, donc après chaque réunion, systématiquement, j'envoyais un compte rendu aux membres du GT, ce qui a permis d'apporter des amendements à ma rédaction et aux membres absents de faire des observations dont on pouvait discuter aux réunions suivantes.

Il a été décidé de faire un RCE consolidé auquel se rajoutaient les textes réglementaires concernant les formations qui sont régies au niveau national, donc formations de santé, ingénieur, master MEEF etc. La version qui vous est présentée ici, c'est la version sans annexe qui concerne les formations qui ne sont pas spécialement régies au niveau national par un texte réglementaire. Les modifications proposées dans le RCE ont fait l'objet d'un consensus au sein du GT sauf la question de la compensation, assez délicate. Donc, ce qui a été décidé au printemps 2023 c'est d'attendre une remontée des templates pour connaître les vœux des équipes pédagogiques sur la question des compensations. Le dépouillement des 366 templates a fait apparaître trois systèmes de compensation distincts. D'une part le tout compensable, c'est le système qu'on connaît actuellement, qu'on trouve dans des composantes comme DSEP, SHS, Lettres, IAE. Deuxièmement, la compensation au sein de macro compétences ou blocs de compétences, mais pas nécessairement entre toutes les macros. C'est le cas en STAPS, Langues et communication, IUVV. Et enfin le système de la compensation au sein de semestres mais pas entre les semestres, essentiellement pour SVTE qui propose dans la nouvelle offre de formation une licence dans laquelle l'unité de base ne sera plus l'année mais le semestre. Donc après avoir essayé de trouver une solution qui ferait l'unanimité ou dégagerait un large consensus au sein du GT, le RCE a été discuté en CP et a permis aux collègues, notamment de Langues et de STAPS, de présenter plus en détail leur projet, le travail de refonte des maquettes qui a été conduit durant deux ans et qui a permis d'expliquer le fait que, non seulement le contenu de l'offre de formation a été revu en profondeur mais surtout, il y a une mise en place d'un véritable alignement pédagogique, ce qui caractérise d'abord la réforme de l'approche par compétences. À l'issue de la CP, j'ai invité tous les élus étudiants de la CFVU et du CA, titulaires et suppléants, à participer à une réunion avec les équipes pédagogiques qui proposaient un autre système que du tout compensable. Des échanges ont eu lieu, mais là encore, il n'y a pas pu y avoir de consensus, donc ce qui est proposé dans la version qui est soumise à votre vote et qui a été adoptée en CFVU, c'est une formulation qui reprend le choix des équipes, à savoir la possibilité de choisir entre les trois systèmes, le tout compensable, la compensation au sein de macros BCC mais pas nécessairement entre les macros BCC, et enfin la compensation au sein de semestres mais pas entre les semestres. Par ailleurs, le GT a souhaité qu'une même solution soit appliquée au sein de la mention, qu'il n'y ait pas de disparité entre les parcours et sur tout le cycle, que le système de compensation ne change pas d'une année sur l'autre pour des raisons de lisibilité du diplôme. Enfin, j'ai bien entendu, lors des derniers échanges qui ont eu lieu, le besoin de vigilance sur cette question, de la part des élus étudiants, et la crainte qu'une souplesse laissée aux composantes sur le système des compensations pouvait engendrer. Donc j'ai rajouté également dans le RCE, la réalisation d'un bilan à l'issue de la première année d'application du RCE sur ce système des compensations.

Concernant le reste du RCE, certains changements formels ont été adoptés, le remplacement par exemple des fiches filières par des fiches de formation, le RCE

a été réécrit sans écriture inclusive mais en mode genrée donc en faisant apparaître systématiquement les deux genres pour les noms communs, lorsque cela s'y prête.

Sur le plan de la structuration de l'offre de formation, l'affichage des compétences à côté des UE a été assurée puisque par exemple pour les masters MEEF, l'entrée dans la formation se fait uniquement par le prisme des compétences.

A été décidé également l'inclusion de modules de pratiques sportives ou culturelles qui ne pouvaient pas rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant et qui pourront ainsi être valorisées.

Les droits des étudiants ont été revalorisés sur plusieurs points. D'abord, des droits d'inscription à taux réduits durant la période de césure, la justification des absences dans un délai de deux jours ouvrables à compter du retour de l'étudiant et non à compter du premier jour d'absence. Le rappel du droit des étudiants bénéficiant d'un aménagement, tiers temps ou autre aménagement, à en profiter, y compris durant les CC. (*mots inaudibles*) le redoublement en M2 est de droit, sauf mention contraire dans la fiche filière sur accord du jury et, en cas de refus de redoublement, justification des raisons ayant motivé ce refus. Jusque-là la pratique qui était observée tacitement dans certains masters, c'était de refuser le redoublement ou de le soumettre à un accord du jury, mais sans que rien ne soit formalisé dans le RCE donc le ministère a été contacté sur la question, il a répondu que le redoublement n'était pas de droit en master 2 mais qu'il était préférable qu'il y ait une précision dans le RCE donc ce sera dorénavant chose faite. Le rajout que le contrôle continu intégral doit impérativement comprendre, dans le calcul de la moyenne, une seconde chance, le contrôle continu non intégral comprenant, lui, une seconde session. Le rappel que toute évaluation contrôle continu implique nécessairement au moins deux évaluations distinctes. La possibilité d'une épreuve de substitution en cas d'absence, voire de neutralisation de la note du CC. La possibilité pour les équipes qui le désirent dans la fiche de formation de retenir la meilleure des notes entre les deux sessions d'examen, c'était une demande de certaines composantes. En cas de suspicion de fraude, la possibilité d'obtenir un relevé de notes mentionnant la décision à venir de la section disciplinaire du CAC, alors que dans le système actuel, aucun relevé de notes ne peut être délivré et l'étudiant ne peut pas connaître à l'avance les matières qu'il aurait à rattraper. Une petite précision concernant les situations à crédits, c'est-à-dire les situations d'étudiants qui, sans être des AJAC, peuvent être autorisés à suivre des enseignements de l'année supérieure durant la période de semestre validé, ce qui leur permet d'échapper à une radiation de leur droit à bourse par le CROUS. Le RCE concernant la délivrance du diplôme adapté à de nouvelles formules de licences SVTE qui reposera, comme je le disais sur le semestre et non plus sur l'année avec des semestres personnalisables. Ont été enlevées toutes les mentions qui n'avaient plus lieu d'être, adaptation en situation sanitaire, BUT, LP, dispositions transitoires concernant les LAS, etc. Pour plus de souplesse, il a été rajouté que la session initiale d'examen pouvait avoir lieu à l'issue des enseignements, dans le respect des calendriers votés et non plus obligatoirement à la fin des semestres, c'est une demande de certains collègues et d'étudiants, notamment les étudiants en alternance. Concernant les aménagements pour les étudiants en situation de handicap, ou avec un trouble invalidant, un complément a été ajouté pour respecter les changements opérés par la circulaire du 6 février 2023. Enfin, un passage a été rajouté sur les dispositions transitoires puisque le passage à une nouvelle offre de formation risque de créer des situations dans lesquelles des étudiants ont validé certaines UE sans toutes les valider, il ne faut pas que les UE qui restent à valider

représentent un nombre de crédits ECTS supérieur au nombre de crédits ECTS affectés auparavant aux UE de l'ancienne offre de formation.

2.3. Prochaine offre de formation de l'université de Bourgogne à compter de la rentrée 2024-2025 (sous réserve de l'accréditation)

- Accès en 1^{ère} année de Licence-DEUST-PASS-BUT : vote des capacités d'accueil, critères généraux d'examen des vœux et autres paramétrages Parcoursup
- Accès en Master 1 : vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers

Mme Fiorentino.- Prochaine offre de formation de l'uB à compter de la rentrée 2024-2025, accès en première année de licence, DEUST, PASS, BUT. Dans le contexte où la préparation de nouvelles offres de formation est en cours d'accréditation, une publication de l'offre de formation sera effectuée via notre nouvel outil d'affichage Amétys, qui devrait être consultable à partir du 17 janvier. Les éléments pour le paramétrage ont été pris sur Amétys directement pour éviter de solliciter à nouveau les composantes.

Concernant les capacités pour les licences, DEUST, PASS qui représentent 53 formations. Pour 2024, le total des capacités globales est de 5 650 places contre 5 707 places l'an dernier, soit une diminution de 57 places, sachant que cette diminution indiquée est un ajustement par rapport aux effectifs réels soit en économie - 10 places, en géographie - 10 places, en histoire - 20 places, en sociologie - 20 places. Il est prévu aussi l'affichage de l'ouverture de la licence LEA anglais-italien à des débutants pour la deuxième langue, d'où l'affichage et la décomposition en deux capacités, LEA anglais-italien confirmé 24 places, LEA anglais-italien débutant 14 places. Pour les PASS et les L.AS aucun changement. Pour Agil on observe un principe de reconduction pour les mêmes formations, concernant les capacités d'accueil des BUT en IUT, pour l'IUT de Dijon-Auxerre, on reprend exactement la même capacité de 985 places, pour l'IUT de Dijon on ne touche rien au BUT, par contre sont fermées les 24 places correspondant au diplôme de spécialisation professionnelle, DSP numérique parcours développeurs et commercialisation éco-responsables qui n'a pas pu trouver son public. Et pour l'IUT de Chalon, on reprend aussi la même capacité d'accueil.

Concernant les critères généraux d'examen des vœux, ils ne sont pas finalisés, ils feront l'objet d'une présentation lors des instances de janvier, des modifications sont intervenues au niveau des modalités de paramétrage. Le projet de formation motivé disparaît, il serait possible de demander une lettre de motivation, ces changements ont été portés à notre connaissance tardivement et nécessitent encore un échange avec les composantes et la modification des critères généraux d'examen des vœux. Pour le paramétrage de Mon master, nous avons reçu le calendrier ce matin. Une procédure complémentaire est prévue pour harmoniser au niveau national. Sont concernées 56 mentions qui ouvriront en 2024 ce qui représente 128 parcours contre 54 mentions l'an dernier. Nous aurons en effet 5 nouvelles mentions, culture et communication, économie de la santé, mathématiques-physique, physique fondamentale et application, biologie agrosociétés, nous avons trois abandons et restructurations, agrosociétés environnement, territoires, paysages, forêts, qui en fait était fait uniquement par l'Institut Agro Dijon, nutrition et sciences des aliments et santé. Le total des places ouvertes en master est de 2 778 places, contre 2 520 l'an dernier.

Le vote des capacités d'accueil n'a pas suscité de discussion particulière, sauf pour le master 1 MEEF EPS qui intéresse deux composantes INSPE et STAPS. Les composantes ne sont pas d'accord sur la capacité d'accueil, l'INSPE avait voté le chiffre de 75 et STAPS demandait une augmentation à 90, donc en CFVU, après avoir entendu les arguments des deux composantes, il a été proposé de porter la capacité d'accueil de ce master MEEF EPS à 85 ce qui est adopté à la majorité de la CFVU. Je crois que j'ai terminé.

M. Hervé.- Merci Karen, est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Privé.- Je vais demander à ce qu'on sépare les trois votes de la commission de la pédagogie. Sur la question du référentiel commun des études, la compensation, c'est une douche froide parce qu'en fait on perd quasiment 100% de nos droits étudiants de compensation. Et c'est une grande incompréhension parce qu'on a fait tous les GT RCE, et donc, c'est parce que il n'y a pas consensus, on reprend mot pour mot ce qui est marqué dans les fiches filières, ce qui est un recul complet. Si jamais on a des solutions de compensation qui ne marchent pas, en fait pendant un an, j'utilise un terme un peu fort, mais on va sacrifier la génération d'étudiants qui va faire le crash test de cette première année de non-compensation et de plus je ne comprends toujours pas certaines justifications de décompensation, notamment entre les semestres. On rentre dans des considérations un peu techniques, mais j'estime que si on fait de la licence à la carte et qu'on fait choisir les étudiants, il y a forcément une cohérence dans les parcours parce que le choix à la carte est forcément cohérent puisqu'il est proposé par une licence et donc on ne peut pas dire qu'il y a cohérence à l'intérieur des semestres mais pas entre les semestres. Pour moi, ça n'a pas de sens et c'est tout un tas de choses qui sont très dérangeantes. Et c'est d'autant plus une douche froide, le terme est réfléchi que c'est un RCE qui fondamentalement nous fait gagner des droits, c'est un RCE qui est historique au sein de l'université de Bourgogne. Ça faisait longtemps que les étudiants/étudiantes n'avaient pas gagné autant de droits. La règle du max qui est maintenant ouverte à la possibilité, c'est une victoire historique pour nous, on avait eu un premier échange il y a quelques mois en RCE, je me rappelle que j'avais demandé à ce que les composantes soient consultées sur cette question et je vous remercie de l'avoir fait. On a tout un tas de choses sur les absences qui sont excessivement encourageantes, le fait que ce soit au retour de l'étudiant et plus au début de sa problématique. C'est un RCE historique. La compensation, c'est une discussion qu'on a eue pendant tout le semestre, je suis excessivement triste de me dire qu'on a des étudiants qui vont perdre ce droit et que ça va avoir un véritable impact sur les études. Je ne vais pas refaire le débat qu'on a déjà fait 1000 fois en groupe de travail, ça ne servirait pas à grand-chose mais on votera contre le RCE et avec beaucoup de tristesse, sincèrement, mais parce que les règles de compensation qui sont posées ne sont pas possibles. Autant on aurait accepté de rester sur la décompensation d'une UE comme ça avait déjà été posé, mais là on perd trop et je rajouterai comme dernière chose que, d'autant plus que le précédent RCE était assez protecteur sur les possibilités de décompensation, on avait un passage en CP, il me semble, un passage en CFVU, enfin il y avait eu tout un tas de garde-fous qui avaient été posés, qui ne sont pas reposés dans ce référentiel commun des études et ça nous gêne beaucoup. On aurait bien aimé peut-être avoir jusqu'en janvier pour rediscuter, peut-être reprendre rendez-vous avec la gouvernance. Malheureusement, je pense que ça ne se fera pas donc beaucoup de

regrets sur ce vote contre et pour conclure, je regrette finalement aussi ce vote en cette période d'examens parce que, par exemple, à la CFVU, nous n'avions que deux représentants étudiants sur 16, c'est toujours un petit peu compliqué, mais dû à la période d'examen et en même temps l'HCERES nous presse, l'accréditation nous presse, j'ai bien conscience de toutes les difficultés, mais beaucoup de regrets et beaucoup d'inquiétude sur nos droits étudiants, sur la compensation, je suis attristée.

Le Président.- Merci pour cette explication. Louis ?

M. Bichebois-Delhief.- Je vais réagir et expliquer notre vote en même temps. On va voter contre le RCE mais on ne s'opposera pas au RCE, mais en s'opposant uniquement à l'article sur la compensation parce que, comme Clara l'a dit, tout le reste nous va, y a des belles avancées. Le RCE est très bien dans sa quasi intégralité, sauf le point sur la compensation, mais ça, on a déjà pu longuement en parler lors de tous les temps de travail qui ont été organisés sur le RCE. On vous en remercie parce que le dialogue a été riche. On est tristes sur la compensation évidemment pour un bon nombre d'étudiants et on se demande si on ne pouvait pas revenir à la version du RCE précédent sur la question de la compensation avec tous les garde-fous qui ont existé, pour nous ça serait la meilleure solution en tout cas. Les trois hypothèses sur la compensation, le tout compensable reste à notre sens évidemment le mieux pour les étudiants, vous n'en serez pas surpris. Avec les deux autres possibilités, on a peur d'ouvrir la boîte de Pandore et qu'ensuite un grand nombre de composantes se saisissent de la possibilité de supprimer tout ou partie de la compensation. Donc si on pouvait revenir à la version du RCE précédent, on en serait très heureux.

Le Président.- En fait, vous êtes tristes de l'abandon des systèmes traditionnels d'évaluation fondés sur l'acquisition de savoirs liés à une discipline qui, eux, étaient compensables et donc de la mise en place du nouveau système qui est celui des compétences. Je vais prendre un exemple que j'ai trouvé frappant. C'était à l'occasion de la visite des installations d'odontologie en santé. Là-bas, ils travaillent déjà par module, par compétence non compensable et j'ai trouvé que l'illustration était absolument saisissante de clarté et de vérité. Ils sont partis du principe qu'à partir du moment où les travaux pratiques n'étaient pas maîtrisés, la compétence n'était pas acquise et le diplôme ne pouvait pas être délivré. Et je crois que, puisque nous sommes sommés d'abandonner les savoirs disciplinaires au profit de compétences qui, a priori, sont plutôt détachées d'un champ disciplinaire, il est très clair que cette approche par compétences, la question de la compensation qui pouvait éventuellement se comprendre dans une même discipline selon les champs disciplinaires évoqués, ne se conçoit plus, donc effectivement on passe d'une logique à une autre et qui impose, pour recevoir une formation qui doit sanctionner des compétences, que chacune des compétences soit acquise, donc évidemment, par hypothèse, l'absence de compensation entre compétences. Je trouve que ce qui vous est proposé est logique, obéit à une autre logique. Moi je n'y vois pas la perte de droits, j'y vois l'entrée dans un nouveau système et la perte d'un ancien système. Maintenant, on fait le pari inversé, après des milliers d'années à former des jeunes esprits par l'approche disciplinaire, peut-être qu'on rentre dans, un peu comme on a appris la lecture globale, dans une nouvelle expérimentation qu'on abandonnera peut-être un jour, je n'en sais rien, comme la lecture globale, puisque maintenant on l'a abandonnée, on a démontré son faible succès dans l'apprentissage de la lecture

et donc peut-être qu'un jour, nous reviendrons au champ disciplinaire en découvrant que finalement, travailler les maths, la géologie, le droit, les langues, l'histoire, etc., ça apporte son lot de compétences, l'informatique, enfin peu importe le champ disciplinaire, oui, travailler un champ disciplinaire, ce n'est pas strictement acquérir des connaissances, c'est aussi apprendre à les utiliser dans une structuration de la pensée personnelle, critique. Donc voilà la réponse que je peux faire, de toute façon c'est des débats qui ont eu lieu ailleurs et depuis bien plus longtemps que ça et je ne pense pas que ce soit un abandon de droits, je pense que c'est l'abandon d'un système au profit d'un autre qui obéit à une logique vraiment très différente.

Elsa ?

Mme Lang-Ripert.- Si je peux faire profiter les étudiants de l'expérience que nous avons au département MEEF sur lequel nous pratiquons la non-compensation depuis un certain temps. Deux éléments. Je crois qu'il faut plutôt y voir la reconnaissance par vos futurs employeurs comme la qualité du diplôme que vous allez obtenir, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de trous dans la raquette pour dire les choses de manière un peu schématique et compenser des compétences entre elles c'est un petit peu particulier quand on veut être recruté et montrer à son employeur qu'on est compétent dans les champs dans lesquels on va être recruté. Et un deuxième élément un peu plus chiffré, on n'a pas plus de taux de redoublement depuis que nous pratiquons, puisqu'on a un recul avant/après, on n'a pas un taux qui a explosé en termes de redoublement. Pourquoi ? Troisième point, parce que je pense que la non-compensation doit s'accompagner de modalités d'évaluation différentes, je pense que les deux sont intimement liées, donc je pense que si on va vers la non-compensation, il faut changer les modalités d'évaluation des diplômes et des formations. Et une parenthèse, il n'y a pas de compétences s'il n'y a pas de maîtrise de connaissances, on ne peut pas être compétent si on ne maîtrise pas les savoirs qu'on va mobiliser pour être compétent, ça en fait partie de manière intrinsèque. C'est juste un petit élément au débat.

Le Président.- Peggy puis Lionel et Clara ?

Mme Cénac.- J'ai déjà eu l'occasion de le dire plusieurs fois donc je ne vais pas redévelopper ici tout le mal que je pense de cette transformation et du passage au bloc de compétences et tout ce que ça induit. Par contre, je voudrais revenir sur deux points et une question sur le référentiel des études. Je commence par la question, puisqu'on a évoqué la plateforme Trouver mon master, est-ce qu'un bilan de ce qui s'est passé sur la première session a été fait ? Dans mon syndicat, au niveau national, sans que ce soit chiffré, les impressions qu'on avait entre collègues, c'est que ça a vraiment fortement accentué la concurrence entre universités, que ça a augmenté la précarité étudiante dans les gros centres comme Paris, Lyon avec des étudiants qui dorment dans des tentes parce qu'ils ont accepté des formations via la plateforme sans forcément avoir conscience des conséquences que ça allait avoir sur le prix du logement, sur leurs conditions de travail, etc., et donc beaucoup de dossiers pour les collègues qui étaient dans les gros centres et pour les universités de taille plus petite, plutôt des capacités qui ne font pas le plein avec des étudiants dont le niveau n'était pas celui des années précédentes. Donc, je me demandais si localement il y a une enquête qui avait été faite peut-être au cours de ce semestre, soit pour voir s'il y a des différences parmi nos étudiants entre ceux qu'on a accueilli cette année, après ce dispositif, et ceux qu'on avait avant ? C'est la première

question et sur les deux points du référentiel des études, deux choses sur lesquelles je veux revenir, page 4, *le choix d'un même système de compensation s'applique pour toutes les années d'un cycle et pour tous les parcours d'une même mention*. Mais on trouve parfois dans une mention des parcours qui ont des finalités complètement différentes. Donc il y a des mentions dans lesquelles il y a eu un passage au contrôle continu intégral pour un parcours et pas pour l'autre. Ce qui peut s'expliquer parce que les finalités ne sont pas du tout les mêmes, entre un parcours très professionnalisant et des parcours qui sont plus théoriques en prévision de passer un concours. Je ne comprends pas bien pourquoi on impose une unité dans la modalité d'évaluation au niveau de la mention et pas faire confiance aux collègues sur les parcours. Et deuxième point, c'est plus un problème de rédaction qui m'embête un peu, à la page 20, je comprends tout à fait les raisons pour lesquelles ça a été ajouté, c'est la phrase qui dit *qu'au-delà des examens écrits sur table lors des contrôles terminaux, il est souligné le fait que les fraudes liées au plagiat lors des contrôles continus ou de devoirs à la maison (notamment celles fondées sur le recours à un logiciel ou intelligence artificielle interdits)*. En stats, en informatique, on utilise des logiciels et de l'intelligence artificielle pour faire des devoirs maison mais ce n'est pas de la triche. Pour moi c'est des choses qu'il faut dissocier. Bien sûr, indiquer qu'il ne faut pas faire de plagiat mais sur le recours à l'IA, je pense que là, il faudrait être un petit peu subtil dans la façon de le dire parce que utiliser l'intelligence artificielle, on le fait, ce n'est pas en vue de plagiat, c'est de l'analyse de tableaux, quand on fait des stats ou de l'informatique, c'est justement apprendre à travailler avec cette intelligence artificielle. Donc je pense que c'est difficile à écrire, en tout cas tel que c'est écrit là, je pense que c'est un peu problématique alors je ne sais pas si on peut dissocier ces deux points ou préciser que quand il est indiqué qu'on n'a pas le droit sur certaines épreuves de recourir à tel logiciel, on ne le fait pas et que c'est adapté au cas par cas, par discipline. Mais dire non à l'IA de façon générale, quelle que soit la discipline, quel que soit ce qu'on en fait, c'est un petit peu dommage.

Mme Fiorentino.- Je commence par la fin. Il n'était pas question dans le RCE d'interdire le recours à l'IA en général, en fait c'est non autorisé pour l'épreuve en question. C'est-à-dire si l'enseignant dit « vous ne vous servez pas de Chat GPT ou de l'intelligence artificielle », si l'étudiant y a recours ça ne concerne (*suite inaudible*) parce que c'est vrai, dans certaines formations, au contraire, le recours à l'intelligence artificielle est nécessaire donc ce n'est pas une interdiction dans l'absolu, c'est au cas par cas, selon les évaluations et ce que demande l'évaluateur, c'est pour ça que la formulation est vague en fait.

Concernant l'uniformité dans le choix d'option faite entre les parcours, c'est une demande du groupe de travail parce qu'il est apparu qu'il pourrait y avoir un sentiment d'injustice entre les étudiants de parcours différents mais appartenant à une même mention si le système de compensation n'est pas le même, alors qu'au final ce sera bien la même mention qui sera délivrée et les étudiants risquent de ne pas comprendre pourquoi un tel est dans un parcours et ça se compense entre blocs de compétences et pourquoi pour un autre, il n'y a pas de compensation entre les blocs. Ça pose aussi la question de la cohérence au niveau de la mention parce que ça nous a été reproché également par le HCERES. Donc l'idée c'était de demander à tous les parcours de travailler ensemble pour se mettre d'accord sur un système, même si j'entends bien qu'il y a des parcours et des finalités différents. Mais il n'y a pas de système qui donnera satisfaction à tout le monde parce que j'ai fait différentes

propositions et toutes ces propositions ont soulevé des critiques d'une part ou d'une autre.

Pour la question concernant l'enquête sur Mon master, je ne peux pas parler à la place de Sophie Morlaix, mais je ne pense pas qu'il y ait eu enquête au niveau local. Au niveau national, oui, puisque l'aménagement du calendrier qui nous est proposé résulterait d'une enquête qui a été faite. L'impression que j'ai, c'est que la mise en place de cette plateforme se serait traduite pour certains masters par une diminution du nombre d'inscrits. Effectivement, on pourrait réfléchir à une enquête pour connaître les effets de cette plateforme.

Mme Cénac.- Le nombre, et le profil aussi, savoir si le profil des étudiants qu'on récupère en M1 a été modifié par la réforme ou pas. J'ai l'impression que oui, mais je n'ai pas de données statistiques globales fiables pour pouvoir l'étayer.

Mme Fiorentino.- On a été lourdement mobilisés par l'enquête sur les études de santé, ça serait intéressant à mettre en place par la suite. Sur la question des compensations, je comprends tout à fait que ce soit mal perçu de la part des élus étudiants en tout cas se traduise par une crainte. Si je peux vous rassurer, les seules formations qui demanderaient, d'après les remontées de templates, de revenir sur du tout compensable, c'est des formations pour lesquelles il y a un vrai travail dans l'approche par compétences qui ne se résume pas seulement au contenu mais à l'évaluation. Par exemple pour l'IUVV et STAPS, les évaluations ne sont plus sur des cours de monsieur machin et madame truc et à la fin on fait une moyenne, c'est vraiment des évaluations par tâches complexes et ce sont des systèmes radicalement différents et la plupart des composantes qui sont restées sur une entrée dans l'approche par compétences, pour elles il n'est pas question de revenir sur la question des compensations, ça n'a aucune pertinence parce qu'on a toujours compensé des choux avec des carottes, on continuera à le faire dans un certain nombre de composantes. Évidemment, on s'est bien engagé auprès du HCERES à ce qu'un effort soit fait en vue de la prochaine évaluation pour accélérer la mise en place de l'approche par compétences et notamment l'alignement pédagogique, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, parce que le HCERES nous a reproché, pour prendre les termes des évaluateurs, une approche trop peu proactive en termes d'alignement pédagogique. Autre chose, effectivement, ces deux dernières années, on a mis en place la pratique, ce n'est pas précisément le RCE, on s'était mis d'accord avec le PFVU, quand il y avait une demande de modification sur le système de compensation, c'était signalé à part des autres demandes de modifications de fiches filières, ça représentait des fichiers jusqu'à 100 pages, effectivement une demande de modification du système de compensation pouvait être noyé. Alors c'était présenté à part, c'était discuté en CP et en CFVU, et en CFVU il y a eu trois demandes qui ont été faites et il me semble que une ou deux ont été rejetées. Donc il n'y a rien eu d'automatique. On pourrait très bien imaginer, mais ça dépendra du prochain VP CFVU, de poursuivre la même pratique c'est-à-dire de discuter à part toute demande de modification concernant le régime de compensation et demande qui devrait être appuyée sur une réforme, non seulement des contenus, mais également des modalités d'évaluation.

M. Crognier.- Nous avons été sensibles dans le travail sur l'idée de bloc cœur de métier et en ce sens-là, quand par exemple, un enseignant en activité physique adapté prend un groupe de personnes âgées pour faire de la prévention à

partir des activités physiques, ça nous paraissait normal que ce bloc soit à part dans l'évaluation, donc l'idée de bloc cœur de métier, dans notre composante ça avait du sens et, de ce point de vue, l'approche par compétences interdit ou limite la compensation totale. Ça, c'est un argument qui pour nous a été fort. Et ensuite on a essayé de construire un système progressif de compensation, partant de compensation assez large pour aller petit à petit vers ces UE plus professionnelles et c'est pour cette raison que le système, forcément, il amène à réduire un petit peu la compensation totale. En même temps, la façon dont le travail a été fait, très progressif, fait je pense, qu'il y aura peut-être des retours en arrière en fonction des résultats produits. On a bien dit que c'était sur deux contrats que se ferait une vraie évolution.

Mme Privé.- Pour rebondir un peu sur tout ce qui a été dit, plusieurs choses. Oui, absolument, dans un monde parfait, on ferait du 100% compétences, ça serait merveilleux, on aurait des petits groupes de TD à 20 et pas à 40 et on ferait une pédagogie qui serait complètement optimale. L'exemple de l'INSPE est d'ailleurs très intéressant, quand on a regardé les fiches filières, oui, il y a un passage à 100% à la compensation avec une évaluation par niveau, etc, qui est très intéressante, mais qu'on n'applique pas à l'heure actuelle dans nos fiches filières et dans notre prochain contrat parce qu'on n'a pas l'argent pour faire de la compétence partout correctement et donc moi je ne suis pas contre participer à des débats, à un changement de pédagogie globale avec les moyens d'avoir des petits groupes de TD. Mais en fait, le problème fondamental, de pourquoi est-ce qu'on ne peut pas être pour la fin de la compensation, peu importe la manière dont elle est présentée, c'est que cette réforme ne met pas les moyens de ses ambitions et en fait, la fin de la compensation va provoquer un certain nombre d'échecs, parce que malheureusement, personne n'aura les moyens de faire de la compétence optimum comme il y a à l'heure actuelle à l'INSPE qui accompagne complètement la réussite. Sur la question un peu plus large, on a aussi une vraie problématique sur le fait que les étudiants d'aujourd'hui ont beaucoup évolué. On a une précarité qui est grandissante, on a des gens qui n'ont pas forcément le temps, s'ils se plantent sur des compensations, etc. Enfin, les études, malheureusement, c'est aussi devenu une course. Et moi j'ai peur qu'un durcissement des M3C entraîne un certain nombre d'abandons, notamment quand on parle de la licence, puisque quand on parle du master on a des gens qui sont déjà là depuis trois, quatre ans. Moi j'ai peur qu'il y ait un vrai effet et il y a un effet qu'on ne pourra pas mesurer mais qui va se mettre en place très vite, c'est que dans les endroits où la non-compensation n'est pas globale, on va se retrouver avec des gros effets de stress et notamment aussi sur les étudiants salariés, les étudiants aidants, les étudiants en situation de handicap, toutes ces situations qui font que l'étudiant ne peut malheureusement pas être à 100% tout le temps sur ses études. Je pense qu'on va créer énormément de stress sur cette question-là. Donc je pense très sincèrement qu'on va faire face à un tas de problématiques et c'est ça que nous, en tant qu'élus étudiants on fait remonter, c'est-à-dire que la compensation, ce n'est pas une marotte syndicale ou associative, il y a un vrai fond pour lequel on en a besoin et pour lequel elle a été mise en place et obligée à partir de 2011. Donc beaucoup d'inquiétude et j'espère me tromper, sincèrement, mais je pense que ça va poser des situations très complexes sur le prochain contrat.

M. Hervé.- Donc on va faire quatre votes. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la CFVU du 7 décembre 2023.

Premier vote, travaux de la commission vie étudiante du 26 octobre 2023, qui ne prend pas part au vote, s'abstient, vote contre ?

20 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Ensuite l'offre de formation UMDPCS avec la demande du DU Injections thérapeutiques de la face.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ? 3 abstentions.

17 voix pour, 3 abstentions

M. Hervé.- Ensuite, référentiel commun des études, rentrée 2024-2025.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre ? 6 votes contre. S'abstient ?

14 voix pour, 6 voix contre

M. Hervé.- Et dernier vote, sur la prochaine offre de formation 2024-2025, sous réserve d'accréditation, accès en première année et accès en master 1.

Mme Lang-Ripert.- Je voudrais prendre la parole sur ce point-là pour expliquer mon vote qui va être un vote d'abstention. Je le fais pour trois raisons, je le fais par respect pour le dialogue que j'ai eu avec mes collègues de STAPS et auquel je tiens, je le fais par respect pour la CFVU qui a cherché une solution, je le fais en cohérence avec le vote du conseil d'Institut puisque la capacité dans le parcours qui a été évoquée par (*mot inaudible*) était moindre et que nous estimons que nous ne sommes pas en capacité, en tout cas au niveau de l'INSPE, d'assumer une formation de qualité pour ce parcours. Pour ces trois raisons-là auxquelles je tiens, je m'abstiendrai sur ce vote-là.

M. Hervé.- Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? 3 votes contre. S'abstient ? 4 abstentions.

13 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions

M. Hervé.- Merci beaucoup pour ce point. On passe à un point recherche avec Pascal.

VII) Questions relatives à la Recherche - Commission de la Recherche du 5 décembre 2023

1. Cartographie des unités de recherche sous (co)-tutelle de l'université de Bourgogne pour le contrat 2024-2028

M. Neige.- Merci Fabrice, on va commencer par les points de la commission de la recherche qui ont été débattus et votés le 5 décembre 2023 et par un premier point important qui concerne la cartographie des unités de recherche sous co-tutelle de l'université de Bourgogne pour le contrat 2024-2028. Vous avez reçu un document électronique qui est en fait la synthèse et un point d'étape important d'un processus qui a démarré il y a à peu près deux ans, par la construction des rapports d'auto-évaluation des laboratoires, qui a été poursuivi par l'évaluation par le

HCERES de ces rapports d'évaluation, qui s'est poursuivi également par l'écriture d'un projet de recherche de la part des laboratoires et qui a été poursuivi par une analyse de ces projets, alors non pas par l'HCERES, vous vous en souvenez, qui a refusé de le faire pour cette vague C mais par, soit les instances nationales dans le cas d'UMR, soit nous-mêmes université de Bourgogne à travers sa commission de la recherche pour ce qui concerne ce qu'on appelait les équipes d'accueil. Donc ce qu'on vous propose et qu'on vous montre aujourd'hui, c'est la fin de tout ce processus, qui contient la nouvelle cartographie qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier avec certaines modifications par rapport à l'existant. Ce que je vous propose, c'est de balayer très rapidement le tableau en pointant les nouveautés, les modifications, plutôt que ce qui reste à peu près à l'identique. Dans le tableau, vous avez une colonne à gauche, verte, qui contient les unités de recherche, ensuite dans les parties qui sont bleues, des éléments administratifs de chaque laboratoire, son nom déployé, son numéro de label, les tutelles, les autres établissements impliqués, est-ce qu'il s'agit d'une ZRR ou pas, les directeurs/directrices et adjoints/adjointes, et puis enfin, en jaune, c'est le résumé du processus d'évaluation qui conduit à labelliser les laboratoires, donc à les entrer dans notre cartographie pour le 1^{er} janvier 2024. Je vais vous dire que, sans surprise, la commission de la recherche a proposé de labelliser l'ensemble des laboratoires qui lui ont été proposés. Pourquoi sans surprise ? Parce que simplement, on a travaillé pendant des mois avec tous les laboratoires pour aboutir à ce résultat. Donc en fait, on a pu anticiper un certain nombre de difficultés, et on a abouti sans surprise à un consensus au moment du vote.

Quelques éléments d'explication pour ce qui a été modifié par rapport à l'existant. Si je prends dans l'ordre du tableau, premier élément un peu nouveau, c'est une unité de recherche, enfin ce n'est pas un laboratoire, qui s'appelle Biosand, il s'agit d'une UMS, unité mixte de services qui est nouvelle, qui a été construite par les collègues, principalement du laboratoire LNC, qui change de nom, on le verra après et donc l'INSERM nous a donné son accord officiel pour la création de cette UMS au 1^{er} janvier 2024, c'est une excellente nouvelle. Elle sera dirigée par Dominique Delmas et co-dirigé par Laurent Delva qui est un collègue directeur de recherche à l'INSERM. Pourquoi c'est une bonne nouvelle ? Parce qu'une UMS, pour l'INSERM, c'est la structure qui vient valoriser en quelque sorte le potentiel analytique d'un laboratoire ou de plusieurs. Pour l'instant, un, à terme plusieurs, j'imagine, et c'est surtout la structure qui pourrait recevoir les nouveaux emplois d'ITA techniques en appui au laboratoire. Si on n'a pas la structure adéquate pour recevoir ces emplois, on ne pourrait pas avoir d'affectation d'ITA INSERM, donc c'est vraiment un bel élément et ça va permettre de vraiment monter en gamme et en puissance sur le potentiel analytique de ce laboratoire. Ensuite, les autres labos qui suivent sont à peu près tous comme précédemment et on va aller directement à la ligne CSGA pour une modification, le laboratoire CSGA a discuté avec un petit laboratoire qui existe encore aujourd'hui, qui s'appelle Bio-PeroxiL et ils ont convenu de la fusion des deux. Si on considère la taille relative de l'un et de l'autre, ce n'est pas une fusion très équilibrée mais c'est l'intégration de Bio-PéroxyIL dans le CSGA. Cela veut dire qu'il y aura déjà un laboratoire de moins dans la prochaine cartographie mais vous comprenez que ce n'est pas un abandon des recherches, c'est l'intégration des collègues et de leurs recherches dans un plus gros laboratoire. La ligne juste en dessous, une modification, le laboratoire LNC souhaite changer de nom et s'appellera CTM Center of translational and molecular medicine. Donc on l'appellera désormais CTM. Et puis le LIIC, pareil que précédemment, le LIIC était un

petit laboratoire sous co-tutelle uB EPHE, laboratoire d'immunologie et d'immunoncologie des cancers, et donc là encore, suite à des discussions entre le LIIC et le LNC, ils procèdent à une fusion et donc les thématiques et les personnels du LIIC sont intégrés dans le LNC qui devient le CTM. Pour les deux en dessous, pas de modification. Et puis, pour les suivants, nous allons aller pour les modifications, à la ligne PAM, procédé alimentaire et microbiologie avec une nouveauté, c'est que le laboratoire PAM, qui est actuellement sous co-tutelle, université de Bourgogne Institut Agro Dijon, voit l'arrivée d'une nouvelle tutelle, l'INRAE. Là encore, ça a été un travail de plusieurs années et donc toutes les tutelles sont maintenant d'accord pour participer à trois au développement de ce laboratoire, c'est là encore une très bonne nouvelle, ça veut dire un laboratoire de type UMR en plus, ce qui n'est pas si fréquent que ça. Voilà pour les grandes modifications par rapport à l'existant.

Ensuite, en matière d'évaluation pour le projet, on a soumis à la commission de la recherche cette nouvelle cartographie avec, vous le voyez dans la dernière colonne, un élément qui s'appelle discussion à mi-parcours, laboratoire, tutelle et puis, entre parenthèses, les thématiques à aborder. Donc en fait, ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu des rencontres avec l'ensemble des laboratoires, particulièrement sur ce qui s'appelait les équipes d'accueil. Et en fonction de l'analyse du bilan du HCERES et de la discussion avec moi-même et un élu de la commission de la recherche à chaque fois, pour les équipes d'accueil, nous avons éventuellement convenu de nous revoir pour rediscuter de points particuliers. Donc ces points sont indiqués, le cas échéant, en bout de ligne de chaque laboratoire. Parfois, c'est les autres tutelles, CNRS en particulier qui a demandé à avoir une discussion à mi-parcours, dans certains cas, il y avait même une explication quand ils nous l'ont donnée. On l'a indiqué comme ça, on l'a fait voter comme ça à la CR, mais ce que je peux dire, c'est que le processus d'analyse du projet qu'on a fait avec les laboratoires, a conduit à un avis unanime qu'il fallait faire une discussion à mi-parcours pour tous les laboratoires. Donc là, on a mentionné uniquement quand on avait des points particuliers à aborder, mais il serait fort utile que les prochaines équipes de gouvernance de l'uB prévoient des analyses à mi-parcours du prochain contrat avec les laboratoires. C'est autre chose que les DOM, c'est une discussion en tête-à-tête vice-président et direction du laboratoire. Et c'est très utile, on apprend plein de choses, on peut travailler à plein de points et je le recommande fortement. Vous voyez il y a quelques laboratoires qui avaient été pointés par le HCERES et quand on n'a pas trouvé les explications sur certains points faibles ou certaines recommandations, on les a indiqués. Je ne vais pas tous les faire mais je prends le premier pour que vous compreniez. Donc CPTC, vous voyez qu'il y a marqué « oui » dans la dernière colonne pour la discussion à mi-parcours avec, entre parenthèses, attractivité, augmentation des ressources propres. C'était deux éléments pointés par le HCERES, sur la base du bilan et qu'il nous paraît nécessaire de réanalyser avec le laboratoire à mi-parcours et pas seulement dans 5 ans ou 4 ans au moment où on reconstruira le prochain contrat.

Dernier point que je voulais vous donner, il y a un changement, on en avait déjà parlé ici, il y a un changement important qui a été demandé par le ministère, c'est de ne plus appeler les équipes d'accueil, équipes d'accueil, mais de les appeler unités de recherche, donc dans la colonne numéro du label, vous avez désormais des UMR quand il y a un opérateur national en tutelle ou des UR quand il s'agit d'une unité de recherche en propre à l'université de Bourgogne ou partagée avec une autre université et puis vous avez d'autres labels le cas échéant, Fédération de recherche UMS, UAR, pour des cas différents.

Je crois avoir tout dit et le point de vote est important puisque vous savez que le ministère ne donne plus les labels pour les unités de recherche. C'est désormais aux universités de prendre leurs responsabilités et labelliser. Et donc là, à cette question de labellisation, vous avez compris que la commission de la recherche a donné un avis favorable et unanime.

M. Hervé.- Merci Pascal, est-ce qu'il y a des questions ? Donc la délibération est la suivante.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la cartographie des unités de recherche sous co-tutelle de l'université de Bourgogne pour le contrat 2024-2028. Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Le point suivant, c'est les demandes de financement.

2. Validation des demandes de financement portées par l'université de Bourgogne et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2024 : dispositifs Amorçage, Envergure et Accueil de nouvelle équipe de recherche

M. Neige.- Il s'agit des dispositifs qui continuent à être portés par l'université de Bourgogne, nous le regrettons mais ça n'inclut pas les dispositifs qui sont positionnés directement sur les graduate schools et dont les financements échappent totalement à l'établissement. C'est mon point de vue et qui est partagé avec les autres opérateurs et les autres établissements universitaires du site, mais pour le moment, nous n'avons pas réussi à faire changer la région sur ce point-là. Donc on parle ici de ce qui s'appelle des ANER, Accueil de nouvelle équipe de recherche et puis le dispositif Envergure/Amorçage. Les ANER s'adressent à l'ensemble des laboratoires qu'ils soient intégrés dans une graduate school UBFC, ou pas, et le dispositif Envergure/Amorçage ne s'adresse qu'aux laboratoires qui ne sont pas adhérents à une graduate school UBFC. Donc, on a un nombre de demandes qui est moindre par rapport aux années précédentes puisqu'il y a une part importante qui passe auprès des graduate schools et néanmoins nous faisons une proposition de classement, étant entendu, mais vous le savez, que c'est le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté qui prend la décision. Jusqu'à maintenant, ce qu'on a pu voir, c'est que globalement, il suivait les classements proposés, avec parfois quelques exceptions, des lignes sautées par exemple, il y en a encore eu l'année dernière. Les laboratoires ont déposé des dossiers de candidature et donc la commission de la recherche a proposé un arbitrage qui a été préalablement construit par la gouvernance de l'université, qui a été soumis à la commission de recherche qui, pour cette année, a fait quelques modifications pour ensuite s'accorder sur le classement qui est ici et qui a été voté à l'unanimité. Les critères qui lui ont permis d'établir le classement sont les critères usuels que nous utilisons tous les ans, dans les deux cas, ANER et Envergure/Amorçage, l'idée qu'il faut équilibrer les classements pour pouvoir servir les six domaines de l'université de Bourgogne. On n'avait pas les six candidats mais quand il y avait plusieurs domaines qui candidataient, on a essayé de les placer tous en rang utile pour un financement. Ensuite, nous avons tenu compte de l'historique en essayant de ne pas resservir plusieurs fois de suite un même laboratoire, nous avons tenu compte des

classements internes aux laboratoires, on leur demande un classement et on a réussi à en tenir compte pour chacun des deux dispositifs, pas en interclassement, ce n'est pas possible. Et puis enfin, nous avons un critère que j'ai déjà expliqué qui est de faire attention aussi de délocaliser, donc on essaye à chaque fois de mettre au moins un projet d'un laboratoire ou un projet qui n'est pas sur le site de Dijon mais qui est sur un autre site parce qu'on sait la difficulté aussi de développer des recherches dans ces contextes-là. Vous avez le classement par voie électronique, les deux classements sont indépendants entre ANER et Envergure/Amorçage et donc vous avez pu voir peut-être qu'on a classé à peu près à chaque fois la moitié des projets, la dernière moitié est classée en rang égal au dernier rang parce que de toute façon, on est au-delà de ce qu'on peut espérer en termes de financement. On avait cette année une grosse difficulté, une très forte pression en ANER dans le domaine photonique et matériaux avancés donc on a essayé d'équilibrer les choses, ça n'a pas été très facile et c'est dans ce dispositif que la commission de la recherche a souhaité des modifications en séance pour tenir un peu plus compte des équilibres.

M. Le Moyne.- Il y a 14 demandes au total Amorçage et Envergure. Je voudrais qu'on s'alerte et qu'on prenne peur, collectivement, parce que ce n'est pas beaucoup, ça fait sept demandes par dispositif régional. Est-ce que les collègues sont totalement découragés ? Est-ce que les graduate schools ont pris une telle ampleur que ceux qui ont joué le jeu de l'indépendance de l'université, nous nous sommes totalement fait avoir ? Que se passe-t-il ?

M. Neige.- Le diagnostic, c'est qu'effectivement la quantité de laboratoires adhérant aux graduate schools est plus importante qu'avant et donc ils ne sont pas éligibles ici et donc il y en a moins. En revanche, jusqu'à maintenant, on a toujours eu des financements sur Envergure et Amorçage, donc on peut espérer en avoir ici aussi. Et après, il est très difficile de comparer l'avantage différentiel d'aller dans l'un ou dans l'autre parce que comme les règlements d'intervention changent tous les ans, on a du mal à faire des prédictions sur la meilleure stratégie.

M. Le Moyne.- Par contre, sur les 32 unités que nous allons probablement labelliser, il y en a peu qui émergent sur ces dispositifs. Est-ce qu'on a une cartographie à un moment donné de qui sont dans les graduate schools et combien ils gagnent à y être et ceux qui n'y sont pas et combien gagnent-ils à ne pas y être ? La question va se poser de façon très critique quand même.

M. Neige.- Il y a effectivement 32 lignes dans le tableau précédent, donc il y en a quatre, les UMS ou fédérations qui sont rendus inéligibles, quoi qu'il arrive, par le conseil régional, ce qu'on regrette d'ailleurs puisque la MSH devient inéligible à l'un ou à l'autre des dispositifs. Donc, il y en aura 28, sur les 28 il y a une grande quantité, effectivement, qui est dans les graduate schools, il y en a assez peu en dehors. Je vous l'ai dit, l'arbitrage échappe à l'établissement pour les graduate schools, pour ce que j'en sais, les graduate schools pratiquent des arbitrages qui deviennent quasiment des crédits récurrents parce qu'en fait ils découpent la somme allouée à la proportion de l'effectif de chaque laboratoire contenu dans les graduate schools donc il y a un effet un peu étrange de tendre vers une sorte de crédit récurrent. Alors que ici, ce sont vraiment des projets qui sont financés, donc avec des vrais effets propres à chaque projet qui va gagner ou qui ne va pas gagner, mais

on n'a pas une cartographie très complète. Alors c'est un peu difficile parce qu'avant il y avait les crédits de plateformes qui ont été supprimés et qui servaient aussi les intérêts des laboratoires. Donc on a beaucoup de mal à suivre parce qu'encore une fois les règles changent tous les ans. Le pôle recherche a des tableaux au moins pour ce qui passe par l'uB, c'est un peu plus difficile pour ce qui passe en dehors, en sachant que les organismes nationaux sont éligibles aussi à certains programmes de la région. Pour ce qui concerne l'uB, au moins on a les tableaux de bord de crédits obtenus, pour les graduate schools c'est un peu plus difficile de les avoir.

M. Le Moyne.- Si on fait la somme Amorçage et Envergure, si l'uB obtenait l'intégralité des crédits, ce serait 300 000€ d'aide de la région pour la recherche passant par l'uB. La région, contrairement à ce qu'elle proclame, ne fait pas classer par les établissements les crédits des recherche.

Le Président.- Ça, c'est une discussion qui est en cours avec les partenaires d'UBFC parce que faire passer les choses par les graduate schools, cela revient pour la région à imposer sa stratégie de recherche à l'ensemble des établissements et c'est inacceptable, pour l'université de Bourgogne et pour les autres également, là il y a convergence d'intérêt et de point de vue. Donc, il a été convenu au conseil des membres de réagir et l'administrateur provisoire de la COMUE a pris attache de la région pour évoquer cette question et faire en sorte que le règlement d'intervention pour 2024, évolue.

M. Le Moyne.- Quand nous avons été interrogés pour les graduate schools, nous avons, et moi en particulier, posé clairement la question de quelle est la gouvernance d'une graduate school ? C'est particulièrement a-démocratique, on ne sait pas qui est élu, etc. ? L'impôt du contribuable en Bourgogne est très opaquement distribué.

Le Président.- Il y a eu un épisode assez fâcheux, dont tu as eu probablement connaissance, au cours duquel, un directeur de laboratoire de l'université de Franche-Comté s'est permis d'appeler des collègues directeurs de laboratoire de l'université de Bourgogne pour les menacer de perdre les financements régionaux si jamais ils ne rejoignaient pas les graduate schools.

M. Le Moyne. Ça nous a été présenté dans des termes bien policés, mais exactement de cette façon.

Le Président.- Donc ça participe d'un système qui s'apparente à un système mafieux qui consiste à faire pression avec de l'argent public. Quelqu'un qui n'a aucune qualité pour représenter le conseil régional, qui n'a aucune qualité pour parler au nom des graduate schools, qui, avant de mettre en œuvre son initiative a sollicité l'autorisation de l'administrateur provisoire de la COMUE qui lui a accordée, alors que l'administrateur provisoire de la COMUE représente l'État semble-t-il puisque c'est lui-même qui le dit. Situation que j'ai dénoncée en conseil des membres et je dis que, évidemment, c'est absolument inadmissible. D'abord parce que cet acteur n'avait aucun titre, je le rappelle, ni pour intervenir au nom de la région, ni pour intervenir au nom des graduate schools puisqu'il n'y exerce aucune fonction, que les graduate schools disposent de leur propre mode de fonctionnement, puisqu'elles sont organisées par accords de consortium, que seuls

les établissements qui ont conclu ces accords de consortium avec l'ANR peuvent les modifier, et qu'ils n'ont pas été modifiés et que le codirex de chaque école, de chaque graduate school n'a pas été sollicité pour ce genre de demande. Donc nous sommes effectivement face à des comportements individuels encouragés par la région, clairement, de tentatives d'instrumentalisation des graduate schools au fin de structurer la recherche dans l'ensemble de la région, en fonction des desiderata d'une région qui, par hypothèse, n'a pas de compétence dans ce domaine. Donc oui, c'est extrêmement grave, à la fois dans le procédé, dans l'utilisation des deniers publics, dans le chantage qui est fait au financement, et c'est ce que j'ai dénoncé en conseil des membres. Il m'a été dit que les autres établissements partageant cet avis, il y aurait intervention et rectification et que ça ne se reproduirait plus. J'espère que ça ne se reproduira pas parce que je pense que, arrivé à un certain stade, il faudra quand même que le public, le citoyen, le contribuable puisse savoir la manière dont l'argent est utilisé par certains acteurs territoriaux. Pour votre parfaite information, j'ai eu entre les mains un document, je suis en train de chercher, mais je ne retrouve plus dans les méandres de mon disque dur, un document qui va être soumis à l'assemblée plénière du conseil régional qui comprend quelques annexes. Dans ces annexes, il y a des fiches qui correspondent à l'intervention financière, les subventions attribuées à la recherche en Bourgogne-Franche-Comté. Il y a deux fiches principales, il y en a une qui prévoit l'attribution sur plusieurs années d'une somme d'environ 18 à 19 millions d'euros dans les dispositifs type Envergure donc hors graduate schools, et il y a, sur la période, pour les dispositifs qui relèvent des graduate schools, une fiche qui fait état d'environ 10 à 11 millions d'euros qui passeraient par cet intermédiaire. Ce système-là évidemment, n'est pas admissible, il va falloir en faire part, je pense, aux élus du conseil régional pour que la question puisse être délibérée en toute connaissance. C'est extrêmement technique évidemment, et on sait très bien que le diable politique se cache dans le détail technique. Là, c'est bien le cas, l'objectif étant de favoriser évidemment un dispositif qui relève de la COMUE et peut-être du futur EPE qui en découlera, ça c'est très clair. Maintenant, là encore, l'histoire n'est pas écrite, il y a des volontés, des velléités, mais il ne faut pas oublier qu'un principe d'égalité doit exister, que ce n'est pas parce que certaines choses relèvent du politique, que toute action politique est conforme au droit et donc nous réserverons, le cas échéant, le droit d'exercer les voies de droit nécessaires devant la justice, si jamais les deniers publics étaient attribués selon des critères qui ne respectent pas le principe d'égalité. Il faut que ce soit dit et après il faudra le faire bien sûr, mais nous le ferons.

M. Hervé.- Très bien, après ces éléments inquiétants...

Le Président.- Ils confirment simplement le comportement usuel d'un certain nombre d'acteurs sur ce territoire depuis plusieurs années. Ce n'est que la suite de tentatives successives de s'accaparer les compétences d'établissements publics autonomes.

M. Neige.- Si je peux rajouter un point, la pression qui avait été mise sur certains labos avec l'idée que, pour cette année, il n'y aurait pas d'appel à projets pour ceux qui ne rejoindraient pas les graduate schools, l'idée était fautive puisque visiblement l'appel à projets a été lancé. Il faut qu'on attende de voir jusqu'où les financements iront mais pour cette année en tout cas, l'appel à projets existe. Il faut qu'on attende l'aboutissement.

Le Président. - J'ai retrouvé la fiche. Il y a un volet CPER mais qui concerne le bâtimentaire. Ensuite, dispositif recherche au titre d'Envergure, *il s'agit de soutenir la politique de recherche portée par les établissements d'enseignement supérieur de recherche de la région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que par les établissements partenaires, notamment les établissements de santé. Les objectifs sont de soutenir l'acquisition d'équipements scientifiques nécessaires à la réalisation des projets de recherche menés par les laboratoires non rattachés aux graduate schools et des projets de recherche clinique et translationnelle portés par les établissements de santé, ainsi que d'attirer des chercheurs et chercheuses à fort potentiel dans une logique incitative. Bénéficiaires prévisionnels : établissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts et organismes de recherche, établissements de santé. Montant en 2024, 914 000€, en 2025, 2,9 millions, en 2026, 2,9 millions et de 2027 à 2030, un prévisionnel de 11,6 millions d'euros. Donc, au total 18,4 millions d'euros.*

La fiche suivante concerne le dispositif recherche qui s'intitule CPER graduate schools. *Le volet CPER contribue aux travaux de recherche des laboratoires partenaires dans les graduate schools, EIPHI, Transbio, Inthérapie, en complémentarité des financements apportés par le PIA SFRI et autres financements associés portés par UBFC. Les graduate schools favorisent l'interdisciplinarité à travers un large spectre scientifique articulé autour des trois axes suivants, axe 1, axe 2, axe 3. Je ne les répète pas, c'est ceux qu'on connaît. Les travaux pour l'émergence d'une quatrième graduate school dédiée aux sciences humaines seront également soutenus. Chaque graduate school ambitionne de développer des interactions fortes avec les partenaires socio-économiques afin de répondre aux attentes actuelles de la future société en termes d'innovation industrielle et sociétale, entrepreneuriat, création de nouvelles connaissances. UBFC a fait de ses graduate schools, l'axe central pour le développement de sa notoriété à l'international. Objectif de l'investissement : acquisition d'équipements scientifiques nécessaires à la réalisation des projets de recherche menés par les graduate schools.* Alors là, il y a une incompréhension totale de la part du conseil régional de ce que sont les graduate schools, on est bien d'accord, c'est que les graduate schools sont des écoles qui réunissent des programmes gradués, c'est-à-dire des programmes de masters qui ne font pas de la recherche. Donc là il s'agit de financer l'acquisition de matériel de recherche par les graduate schools dont l'objet n'est pas de faire de la recherche, c'est tout de même, je crois, une incompréhension, en tout cas une volonté en réalité, d'instrumentaliser les graduate schools pour accaparer les plateformes, c'est très clair. *Dispositifs structurants, les graduate schools ont été retenus au niveau national comme des éléments structurants de la politique d'UBFC au périmètre Bourgogne-Franche-Comté.* Je crois qu'il y a une très mauvaise lecture. Les sommes totales, 2,250 millions d'euros en 2024, 2,5 fois plus que l'autre dispositif. Pour 2025 en revanche, c'est moins, 2,250, 2026 pareil et de 2027 à 2030, il est prévu 4,5 millions, donc au total 11,250 millions sur cette période jusqu'à 2030.

Donc voilà les deux fiches qui ont été jointes en annexe de la délibération en assemblée plénière pour cette fin d'année, pour le budget initial 2024.

C'est évidemment contre cela qu'on s'érige, puisqu'il n'est pas possible de faire dépendre d'une école réunissant des masters, la structuration de la recherche par les laboratoires et a fortiori les plateformes qui sont attachées. Donc c'est tout l'enjeu de l'action qui est menée en ce moment. J'ai proposé à mes partenaires d'UBFC de rédiger un courrier pour dénoncer cette situation, signé de tout le monde.

Nous sommes deux à avoir voulu le signer. Et les autres, non. Posez-vous la question, à qui profite le crime ?

Voilà donc des éléments de réponse, mais là encore, ça n'est pas terminé. Il n'est pas exclu que nous mettions sur la place publique ce type de comportement, ces interventions et que nous les contestions si besoin est, et si ça ne suffit pas politiquement, devant le juge. Après, il va falloir découvrir, trouver les bons moyens juridiques, bien sûr, il ne suffit pas de dénoncer une action politique qui engage des deniers publics pour que ce ne soit pas légal. Mais nous avons des éléments factuels qui démontrent que le système mis en place est un système qui s'apparente à des mécanismes dont la légalité me semble tout à fait douteuse. Il est dommage que la représentante du conseil régional ne soit pas là pour en parler, j'aurais aimé avoir son avis sur cette analyse.

M. le Moyne.- Le cas échéant, on pourra proposer une motion du CA.

Le Président.- Moi je pense que ce n'est pas seulement une motion du CA, c'est une notion de l'ensemble des directeurs de laboratoire, du CA, des membres de la commission de la recherche. Et que cette motion soit, dans un premier temps, envoyée à la présidence de région et dans un second temps à la presse. Lorsque nous avons été outrageusement défavorisés par le CPER, c'était bien avant qu'on quitte la COMUE, parce qu'on pourrait dire, là c'est des mesures de rétorsion, etc. Non, ce n'est pas vrai, c'est une politique qui est menée contre l'université de Bourgogne depuis des années. CPER plan de relance 2021-2023, 19 millions pour l'université de Bourgogne, 33 pour l'université de Franche-Comté. CPER 2023-2027, négocié avant notre sortie d'UBFC, 18 millions pour l'université de Bourgogne, 36 pour l'université de Franche-Comté. Depuis plus de deux ans, les étudiants qui veulent assister à la JPO de l'université de Franche-Comté bénéficient d'un tarif TER préférentiel de 5€ quelle que soit la distance qu'ils parcourent. Il a fallu mettre ça quasiment dans la presse pour que le conseil régional daigne accepter de prendre en compte notre demande équivalente pour les étudiants venant à la JPO à Dijon. Donc, je crois que nous avons un problème majeur au conseil régional, ce sont des choses que j'ai dites à la présidente du conseil régional, à son premier vice-président, Michel Neugnot, ça, c'était pour l'épisode TER. Ce sont des choses que j'ai dites en COMUE, en conseil des membres, que j'ai dites au préfet, que j'ai dites à la rectrice de région académique, que j'ai dénoncées au ministère. Je crois qu'en dehors d'une publicité dans la presse et voire d'une contestation de justice, rien ne semble devoir faire évoluer cette politique de défavoritisme à destination de l'université de Bourgogne, dans ce domaine-là mais il y a d'autres éléments ailleurs dans d'autres domaines qui concernent la Bourgogne.

Les citoyens que nous sommes, votons. Après, ne faut-il pas s'étonner que les résultats des urnes, on verra ce que ça donnera le 9 juin, traduisent un certain ras-le-bol, avec cette manière de faire de la politique qui n'est pas la manière la plus noble, il me semble.

M. Hervé.- Il y a deux délibérations pour ces dispositifs. Le premier vote est le suivant.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les demandes de financement portées par l'uB et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2024, dispositif Accueil de nouvelle équipe de recherche.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Et même délibération mais pour les dispositifs Amorçage/Envergure.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Merci, le pont suivant, c'est un vote sur les BQR.

3. Campagne BQR 2024 : attribution des subventions des programme 1 "Colloques, congrès et journées d'études" et programme 3 "Recherche en Réseau"

M. Neige.- BQR campagne 2024, il y avait deux programmes lancés, 1 et 3, le 2 post-doc est en cours d'instruction. Pour le 1, nous avons une enveloppe à 50 000 euros, pour le 3, une enveloppe à 50 000€ donc 100 000€ en tout, vous verrez qu'on propose un petit glissement entre les deux, mais on ne dépasse pas les 100 000€ globaux.

Je vais commencer par l'arbitrage sur colloques, congrès et journées d'études, vous avez un document qui vous rappelle les allocations proposées et votées à la CR. Globalement pour la demande colloques, il n'y a pas de difficulté, deux dossiers ne sont pas retenus après avis des rapporteurs, plutôt négatifs, donc on a décidé de pas les retenir, pour les autres en reformatant le volume financier alloué en fonction de la typologie du congrès, du colloque ou de la journée d'études, nous arrivons à une somme à 42 000€ donc en dessous de l'enveloppe. Donc on a décidé de proposer à la CR, c'est le bureau de la CR qui a fait ce travail, on a proposé un vote CR en donnant une allocation à l'ensemble des projets sauf les deux non retenus qui sont à zéro suite aux avis rapporteurs et donc, par contre on ne proposera pas une allocation à la hauteur de ce qui est demandé, mais à une hauteur qui est normée en fonction de la typologie, comme je vous ai dit. Donc en gros on va de 500 à 2500€ d'allocation en fonction de la typologie du colloque ou de la journée d'études. Donc peu de journées, peu de personnes, 500€, et on monte jusqu'à 2500€ pour des colloques internationaux de plusieurs jours, avec un public varié, etc. Donc vous avez l'arbitrage qui arrive à 42 000€ en fin de dernière colonne.

Je passe au deuxième qui est le programme Recherche en réseau, cette année il n'y avait que 50 000€, l'an dernier on avait 100 000€ parce qu'on avait obtenu une enveloppe supplémentaire dans le cadre du dialogue stratégique de gestion. Nous n'avons cette année que 50 000€ mais les laboratoires se souviennent de l'enveloppe assez élevée de l'année dernière et nous avons eu beaucoup de demandes, jusqu'à 137 000€ de demandes, ce qui était vraiment tout à fait important au regard de l'enveloppe à disposition. Les projets ont tous été évalués par des rapporteurs et il s'est trouvé qu'il n'y avait pas de projet disqualifié après lecture des rapporteurs. Donc en faisant une petite analyse, nous nous sommes dit en bureau, puis en commission de la recherche que nous pourrions financer un projet par laboratoire, ils étaient classés par le laboratoire, donc le numéro un à chaque fois. En faisant ça, nous arrivons à une somme de 58 000€ en fonction des demandes, avec

un petit ajustement, en fonction des demandes des collègues. Et donc c'est le complément à 42 000€ pour arriver à une somme totale à 100 000€. Pour ne rien vous cacher, la discussion qui a eu lieu en CR a pointé qu'en faisant ça, on donnait un poids supplémentaire aux petits laboratoires puisqu'on ne finance qu'un projet par laboratoire, donc les gros sont un peu défavorisés. On a considéré que, en matière de BQR, on pouvait assumer ce décalage puisque quand un gros laboratoire veut des gros crédits, il a intérêt à aller ailleurs qu'au BQR, c'est-à-dire à l'Europe, au CPER, au FEDER. Vous avez dans la dernière colonne, la proposition qui est faite de financement, à hauteur de 4 000€ pour arriver à l'enveloppe, sauf exception pour un qui demandait beaucoup moins à 2 000€, des projets retenus.

M. Hervé.- Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Donc on peut passer aux voix.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré approuve dans le cadre de la campagne BQR 2024, l'attribution des subventions pour le programme 1, « Colloques, congrès, journées d'études ».

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Et délibération similaire, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve, dans le cadre de la campagne BQR 2024, l'attribution des subventions pour le programme 3 « Recherche en réseau ».

Qui ne prend pas part de vote, vote contre, s'abstient ?

20 voix pour (unanimité)

4. Actualisation du taux d'environnement des enseignants-chercheurs liés aux projets et aux prestations de recherche

M. Neige.- Point suivant, c'est le taux d'environnement. C'est un dossier qui a été piloté par le vice-président délégué à la valorisation, Laurent Gauthier, qui ne pouvait pas être là aujourd'hui, et présenté en commission de la recherche. Donc, il s'agit de recalculer le taux d'environnement recherche qui est applicable lorsque les laboratoires de l'université vendent des prestations à des partenaires du monde socio-économique. C'est un point important puisqu'il faut qu'on puisse chiffrer nos prestations en ayant un chiffrage honnête, objectif, qui tient compte de l'environnement global, il ne s'agit pas de vendre au coût de revient un échantillon sur une machine mais en tenant compte de l'ensemble du dispositif autour de cette machine et en particulier des emplois et des salaires des enseignants-chercheurs et des personnels techniques et administratifs.

Le travail décrit dans le document que vous avez reçu a été construit à partir d'une méthode P2CA qui est fournie par la DGESIP. Je vais peut-être passer l'ensemble du détail mais vous avez compris le principe, il y a des charges et des coûts qui sont additionnés et calculés en fonction de la réalité. Pour calculer ces coûts environnés nous arriverions à un coût de 51,18% qui pourrait s'appliquer pour les prestations de recherche auquel il faudrait ajouter le coût du travail en propre, ça c'est juste l'environnement. Précédemment ce taux s'élevait à 42%. Il avait été calculé la dernière fois en 2013 sur la base de compte financier de 2010 donc il était temps effectivement de le recalculer. Globalement, ça veut dire que notre

environnement coûte à peu près 10 points de plus que il y a un peu plus de 10 ans, ce qui n'est pas complètement étonnant, au regard de l'inflation comme d'autres charges.

M. Hervé.- Merci Pascal, est-ce qu'il y a des questions ?

M. Le Moyne.- Oui, juste une question, ce taux, il veut dire quoi ? Ça veut dire que si un industriel vient me voir et me dit qu'il voudrait faire un essai de je ne sais quoi, nous allons dire que l'essai, en fonction des coûts que l'on connaît, coûte 10, il va falloir multiplier par un facteur de 1,5. C'est ça le coût auquel on estime en réalité l'utilisation des moyens, et ça n'inclut pas les salaires. C'est bien ça ?

M. Ranc.- Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais typiquement, c'est le taux qui va permettre la mise à jour des fiches de calcul de coûts de la SATT Sayens en cas de prestation auprès d'industriels, c'est cette variable-là qui va changer et qui va recalculer dans les tableaux classiques de la SATT quand on effectue une prestation, quand on estime son montant, c'est ce taux-là qui va changer.

M. Neige.- Je ne suis pas un spécialiste de ça mais effectivement je pense que ça rentre en regard des salaires en termes de temps d'implication des collègues. On doit multiplier je pense par cette somme, c'est la part en plus qui tient compte de l'environnement.

M. Le Moyne.- Donc c'est sur les salaires, c'est sur le temps chercheur ?

M. Ranc.- Temps chercheur et BIATSS.

M. Neige.- C'est un taux global, BIATSS et enseignant-chercheur.

M. Le Moyne.- C'est l'heure de personnel université, le prix est majoré de ce taux-là pour tenir compte de son environnement ? Merci.

M. Clerc.- J'entends que ça fait dix ans que ce taux n'avait pas été actualisé, est-ce qu'il est prévu de l'actualiser régulièrement désormais ?

M. Neige.- Je n'ai pas la réponse, mais je peux recommander de le réactualiser régulièrement, particulièrement en période d'inflation.

M. Hervé.- Des éléments de réponse qui viennent de documents que j'ai en ma possession. Ça devrait se faire dans l'avenir mais je ne suis pas sûr qu'on le refasse à la demande, immédiatement. Ça voudrait quand même le coup de le refaire bientôt parce que les coûts de fonctionnement augmentent donc c'est vrai que si ça peut nous permettre de remonter un peu le taux, ce n'est pas plus mal, mais c'est quand même dépendant d'un outil qui n'est pas simple à mettre en place.

M. Le Moyne.- Juste une petite remarque, tout à l'heure les comptes du budget initial ont été présentés. L'université a fait en ressources propres, pratiquement - 1 million en valorisation entre 2022 et 2023. Que l'on veuille bien valoriser l'environnement, c'est tout à fait louable, maintenant il faudrait qu'on introduise un peu de souplesse pour qu'il y ait des affaires et que les taux appliqués

ne se traduisent pas par la perte d'affaires, donc je ne vais pas voter contre ce taux-là, loin de là, mais dans le travail avec la SATT il serait intéressant que l'on puisse avoir de la souplesse, les moyens de négociation pour ne pas faire fuir certains industriels. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une conséquence directe, mais on voit qu'il y a un effort en valorisation à faire, nous avons un résultat de valorisation qui est en très forte baisse par rapport à l'année dernière et il faut s'en soucier.

M. Hervé.- Merci Luis. S'il n'y a plus de remarques, le CA, après en avoir délibéré, approuve l'application d'un taux d'environnement des enseignants-chercheurs liés aux projets et prestations de recherche, de 51,18%.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

18 voix pour (unanimité)

5. Eléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche

M. Neige.- Point suivant. Quand j'ai fait mes études de paléontologie, je ne pensais pas un jour présenter quelque chose sur les éléments probants du potentiel valorisable de l'activité recherche des unités de recherche. L'affaire démarre il y a quelques années lorsque l'établissement a fait le choix de dépenser les crédits de la recherche, des crédits récurrents en particulier sous une formule hors taxes du point de vue des laboratoires. Ce choix nous est autorisé par le code des finances parce que notre activité de recherche est valorisable. Donc on l'a adopté, on continue à dépenser les crédits de cette manière-là. Ceci étant, l'objet même de ce qui est valorisable est mal défini dans le code des finances. Donc l'établissement a fait le choix ici d'anticiper une éventuelle demande des finances pour pouvoir prouver que notre recherche est valorisable. Dans la mesure où le terme valorisable n'est pas précisé pour les activités de recherche, nous nous sommes nous-mêmes penchés sur la question pour définir un certain nombre d'éléments qui prouvent la valorisation de notre recherche. Ces éléments ont été construits principalement à partir des fiches annuelles de caractérisation des laboratoires qui sont demandées à chaque laboratoire par le pôle recherche, tous les ans. Donc je précise, et c'est important, que nous n'avons pas demandé d'éléments supplémentaires aux laboratoires pour construire ce document, les laboratoires ont déjà pas mal donné sur la production d'indicateurs divers et variés avec la séquence HCERES donc on n'a pas recommencé, on s'est nourri directement de ce qu'on avait en central. Assez classiquement, on a justifié de nos productions scientifiques et on a justifié de notre valorisation en termes de ressources financières d'origine privée et donc, dans le tableau que vous avez, vous avez quelques éléments construits de ce qu'avaient déclaré les laboratoires dans leur fiche de caractérisation et qui prouvent que notre recherche ne reste pas dans nos tiroirs en quelque sorte mais est valorisée sous différentes formes, des publications, des communications, des ouvrages. Et puis un chiffre d'affaires avec des revenus de licences, des contrats de prestation de recherche et développement, des plateformes, des publications et de la formation, plus quelques brevets. Je précise que ce document est pour l'instant construit en interne et sera reconstruit tous les ans parce que là on a les données, c'est un peu plus facile, et nous pourrons produire ces éléments probants du potentiel valorisable si nous avons un contrôle de l'autorité fiscale sur notre utilisation d'un régime de TVA

hors taxes pour les crédits de recherche récurrents. Donc là, ce qu'on vous demande, c'est de vous prononcer non pas sur les chiffres en tant que tels, est-ce qu'il y a eu vraiment 1 529 articles publiés dans les revues internationales en 2022, ce n'est pas vraiment la question au sens strict du terme, ce qui est plutôt intéressant, c'est est-ce qu'on est en capacité de produire un certain nombre d'éléments de valorisation tels que le nombre d'articles dans les revues internationales, nombre d'articles dans des revues nationales, nombre de conférences, nombre d'ouvrages scientifiques, etc., qui en fait est une sorte de tableau de bord de notre activité, ou nombre de contrats de prestation et le volume financier associé ?

Quand on avait monté ce dossier il y a quelques années, il a fallu avoir un accord du président de l'université à l'époque, Alain Bonnin, du directeur général des services, Alain Helleu, de la DAF, de l'agent comptable de l'époque, enfin d'un certain nombre de personnes et on avait envisagé, on savait qu'il était possible d'avoir un contrôle fiscal et là on fait aboutir le système, on anticipe en quelque sorte un éventuel contrôle. On est prêt à répondre si on a un contrôle. C'est l'autonomie et c'est le développement du contrôle de gestion aussi, dont on a discuté ce matin.

Le Président.- La TVA s'applique à toutes opérations économiques au sens de l'article 256 du code général des impôts. Donc si on tombe dedans, on est soumis à la TVA comme les autres. Effectivement, il faut aménager la preuve que nos activités ne tombent pas dans le domaine des activités économiques soumises à TVA, ou au contraire l'aménager de telle sorte que nous puissions la déduire de nos propres achats lorsque nous en avons collectée au titre de prestations économiques puisque celui qui facture collecte de la TVA et s'il collecte de la TVA et qu'il la restitue à l'État, il peut la déduire de celle qu'il paye par ailleurs au titre de ses fournitures, et donc il y a un système de compensation.

M. Hervé.- Je vais vous donner lecture de la délibération, sauf s'il y a des questions ou des remarques.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les éléments probants du potentiel valorisable de l'activité de recherche des unités de recherche. Qui ne prend pas part au vote ? Vote contre ? S'abstient ? 3 abstentions.

15 voix pour, 3 abstentions

Validation des demandes de financement déposées par l'université de Bourgogne au programme de bourses Eiffel, volet doctorat

M. Neige.- Et le dernier point recherche, c'est sur le programme de bourses Eiffel qui est un programme du ministère des Affaires étrangères, ici pour le volet doctorat. Il n'est pas inclus dans les points de la commission de la recherche pour des questions de calendrier, nous n'avons pas eu le temps de le passer à la commission de la recherche. On vous le soumet directement pour une raison très simple, c'est que jusqu'à maintenant, ce n'était pas l'université de Bourgogne qui instruisait ces dossiers, c'était UBFC et avec la modification des contours de la politique régionale en matière d'ESR, l'université de Bourgogne, désormais, instruit ces dossiers. Nos services ont reçu trois demandes de financement de bourses Eiffel donc ce sont les candidats qui demandent, qui s'accrochent à des laboratoires et les laboratoires disent oui ou non pour la candidature. Si c'est jusqu'à vous, c'est que les

avis des laboratoires étaient positifs et donc c'est ensuite le ministère des Affaires étrangères qui décide de l'allocation de bourse à telle ou telle personne. C'est un programme qui est assez compétitif, il est assez difficile d'obtenir des bourses Eiffel. Uniquement trois demandes cette année, il n'y a pas de classement obligatoire de l'établissement. Donc on a fait le choix de ne pas classer, on aurait pu mais comme on reprenait l'instruction, il nous paraissait plus simple, pour cette année au moins, de ne pas classer les trois bourses, donc elles sont déposées sur le serveur du MAE de manière identique en termes d'importance.

Mme Cénac.- Comme on ne peut pas comparer avec les années précédentes, c'est difficile, mais je me suis demandé pourquoi il n'y a que trois demandes au niveau de l'uB, est-ce que c'est habituel ou est-ce qu'il y a un défaut de communication ? Je trouve que c'est très peu, trois demandes.

M. Neige.- Alors je n'ai pas le recul évidemment, puisqu'on n'avait pas les chiffres des années précédentes. C'est le pôle recherche qui instruit et qui m'a informé de cette question-là. Ce que me dit Colette Schmitt, c'est que le programme étant tellement compétitif que, à l'avenir, on aurait sûrement intérêt à anticiper les demandes plutôt que d'attendre qu'elles arrivent directement dans l'établissement. Donc là ce sont des demandes qui sont arrivées dans l'établissement, de candidats un peu partout dans le monde qui connaissent ce programme et qui candidatent pour avoir une bourse, mais on aurait tout intérêt à l'avenir, maintenant qu'on a récupéré le processus, qu'on le maîtrise, à encourager nos laboratoires à prendre des contacts et à faire déposer des candidatures. Alors pas forcément beaucoup plus en nombre, mais en tout cas avec des dossiers très armés. Visiblement, le niveau est élevé donc il faut vraiment un dossier académique de master en gros qui est assez élevé dans une université étrangère. Mais je n'ai pas complètement de recul pour répondre.

Mme Privé.- Je n'ai pas compris pourquoi on a récupéré ça ?

M. Neige.- C'est UBFC qui instruisait jusqu'à maintenant mais comme le doctorat va être découpé autrement, on va être co-accrédité avec l'UFC, chacun de notre côté pour le doctorat. De toute façon, comme on quitte UBFC, il semble important qu'on récupère les procédures, on ne voulait pas se couper des bourses Eiffel donc on l'a fait un peu au dernier moment cette année et pour être en logique avec nous-mêmes, en quittant UBFC, je pense qu'il faut qu'on assume jusqu'au bout et donc on va instruire, c'est le pôle recherche qui instruit, il n'y a aucune difficulté mais la recommandation c'est d'avoir une politique plus offensive pour l'année prochaine.

M. Hervé.- S'il n'y a plus de questions, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les demandes de financement déposées par l'université de Bourgogne au programme de bourses Eiffel pour les doctorats, pour la session 2024.

Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ?

18 voix pour (unanimité)

M. Hervé.- Point traditionnel de fin de CA sur les tarifs, subventions et dons, catalogue des EUD, sorties d'inventaire, conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Est-ce que vous avez des questions ou remarques sur ce point ? Qui ne prend pas part au vote, vote contre, s'abstient ? 1 abstention.

17 voix pour, 1 abstention

X) Compte rendu des conventions hors subvention

M. Hervé.- Dernier point, compte rendu des conventions hors subvention. Le CA prend acte.

Le conseil d'administration prend acte

VIII) Présentation du rapport d'activités 2022 du pôle Documentation

Le Président.- La présentation du rapport d'activités 2022 du pôle documentation, il n'y a pas de vote. C'est juste une présentation mais personne n'est là pour le présenter. Il a été envoyé à chacun.

M. Bichebois-Delhief.- J'avais une petite question concernant la gouvernance de la Fondation de l'université, on l'a votée au cours d'un CA précédent et on avait émis la volonté qu'il y ait un ou une représentant étudiant dans la gouvernance de la Fondation et on voulait savoir ce qu'il en était ?

Le Président.- Je n'ai pas les textes sous les yeux, on pourrait y répondre la prochaine fois. Mais là je n'ai pas les éléments.

Si nous avons épuisé l'ordre du jour, je vous remercie de votre patience pour ce long dernier CA, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Merci pour votre travail et votre implication. Très belles fêtes de fin d'année et à l'année prochaine. Au revoir.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30)

Le Président

Vincent THOMAS